

Spécial budget

Gemengebuet

MAMER CAP HOLZEM



Budget rectifié de l'exercice 2025
Projet de budget pour l'exercice 2026

FR



Table des matières

Sommaire

■ Conseil communal du 1 décembre 2025	4
■ Conseil communal du 12 décembre 2025	30

Veillez trouver les versions françaises et anglaises du budget communal 2026 en flashant le code QR ci contre avec votre smartphone ou en tapant www.mamer.lu/media-centre/publications/ dans l'espace adresse de votre navigateur internet.

**Editeur**

Commune de Mamer
Département des Relations publiques

Concept & Réalisation

brain&more - agence en
communication, Luxembourg

Conseil communal du 1 décembre 2025

Début de la séance : 17h00 Auditeurs : 4

PRÉSENTS

CSV

FELLER Luc (Bourgmestre)
BUCHETTE Ed (Échevin)
BECK Yannick (Conseiller)
BEISSEL Jean (Conseiller)
FRANK Simone (Conseillère)
KERSCHENMEYER Tom
(Conseiller)
SCHMID Nadine (Conseillère)

LSAP

NEGRI Roger (Échevin)
CLOSENER Francine (Échevine)
JENSEN Elaine (Conseillère)

DP

BINDELS Sven (Conseiller)
KLOPP Jessica (Conseillère)

DÉI GRENG Mamer

BERNARD Djuna (Conseillère)
DROSOU Georgia (Conseillère)
SCHAAF-HAAS Adèle (Conseillère)

1. Budget : présentation du budget rectifié de l'exercice 2025 et du budget initial de l'exercice 2026.
2. Urbanisme et aménagement du territoire :
 - a) lotissement de deux parcelles, sises à Mamer, 37, rue de la Libération, en quatre lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b) vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer concernant des fonds sis à Capellen, « Zolwerfeld IV » (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - c) vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Particulier (PAP QE) de la commune de Mamer concernant des fonds à Capellen, « Zolwerfeld IV » (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;

- d) décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le n° 457/7765, au lieu-dit « Rue des Jardins » ;
- e) décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le n° 457/7766, au lieu-dit « Rue des Jardins ».

3. Approbation d'un contrat de prestation de services régissant les modalités de développement et d'assistance à la « Maison citoyenne pour l'Égalité et l'Inclusion ».
4. Finances communales : approbation de titres de recette.
5. Office social commun à Mamer : approbation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026.
6. Circulation : confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée de validité supérieure à 72 heures - Route d'Arlon à Capellen.
7. Subsidés aux associations : 3.500,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception à l'occasion de la Saint Nicolas 2025.
8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
9. Affaire de personnel : décision relative à l'allocation de cadeaux de départ à la retraite ou à la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services.

En ouverture de séance, le bourgmestre Luc Feller (CSV) informe que le point 2a) de l'ordre du jour sera traité lors d'une prochaine séance du conseil communal.

1. Budget : présentation du budget rectifié de l'exercice 2025 et du budget initial de l'exercice 2026.

Présentation du BUDGET RECTIFIÉ 2025 et du BUDGET INITIAL 2026 par le bourgmestre Luc Feller - texte intégral :

« Façonner notre commune - investir dans l'humain, la nature et l'avenir »

Mesdames, Messieurs,

Chers membres du collège échevinal et du conseil communal,

Comme l'an dernier, c'est pour moi un honneur de vous présenter, au nom du collège échevinal, le budget pour l'année 2026.

C'est un moment de bilan. C'est un moment de projection. Et aussi un moment d'échange.

Notre objectif de ces dernières années – et notre objectif pour les années à venir :

Une commune où il fait bon vivre.

Une commune pour tous les âges et toutes les cultures.

Une commune où les citoyens se sentent bien.

Une commune où les enfants peuvent compter sur des structures scolaires et d'accueil modernes.

Une commune qui offre de nombreuses possibilités de loisirs.

Une commune proche de la nature.

Une commune qui prend au sérieux sa mission sociale.

Une commune où les voisins aiment se retrouver pendant leur temps libre – que ce soit au Brill, au Parc des Sports et des Loisirs, dans nos associations dynamiques, lors de nos nombreux concerts, festivités, conférences, soirées d'information, sur la patinoire, au « Wanterbar » ou au « Wanterchalet ».

Une commune qui soutient là où naissent de belles initiatives, notamment au sein de nos commissions, auprès des citoyens

via le budget participatif et les ateliers de la commission environnement ou de la Maison citoyenne. Et bien sûr au sein de notre riche tissu associatif. Environ 2 500 membres affiliés dans nos clubs sportifs. Parmi eux, 1 700 ont moins de 18 ans – dont environ 700 viennent des communes voisines. À cela s'ajoutent 1 100 membres dans nos associations culturelles.

D'où des subventions élevées, en particulier pour l'encadrement. Une aide logistique importante assurée par la commune, une modernisation progressive de nos infrastructures sportives. Une coopération remarquable pour l'organisation de nos festivités – un grand merci aux associations pour cela.

Une commune qui aide là où le besoin existe. D'où la réforme de notre allocation de vie chère. D'où une coopération étroite avec notre Office social. D'où un plan visant à affecter une partie des surfaces disponibles dans le bâtiment SNHBM – le bâtiment du Millénaire – à des usages sociaux.

Une commune qui n'attend pas le changement, mais le prépare elle-même...

On le voit au Kinneksbond, avec de belles nouvelles infrastructures : des équipements scolaires modernes, une nouvelle Maison Relais, une nouvelle piscine, une nouvelle école de musique. Et de nombreux investissements sur ce site, également dans le cadre du Pacte Climat.

On le voit sur le campus scolaire de Capellen : un bâtiment en construction intégrant école et Maison Relais.

On le voit à Mamer-centre : avec un nouveau parking qui ouvrira cet été, avec le logement encadré qui ouvrira ses portes au premier trimestre, avec le Wëllebau à nouveau rempli de vie – oui, le bâtiment se démarque, mais il s'intègre. À l'extérieur comme à l'intérieur.

On le voit lorsque l'on quitte Mamer : avec une nouvelle station d'épuration – et bientôt, pour Capellen, un nouveau réservoir d'eau potable afin de sécuriser durablement notre approvisionnement.

Mesdames, Messieurs,

Tous ces projets, toutes ces nouvelles infrastructures et ces nombreuses initiatives ont un point commun : ils reposent sur une base financière saine et durable.

Permettez-moi donc, pour commencer, d'aborder quelques données clés de notre commune : l'évolution de notre population, nos principales recettes et notre endettement.

Données clés de notre budget et de notre commune

Population

Au 1^{er} janvier 2025, notre commune comptait 11 367 habitants. Cela représente 308 personnes de plus qu'au début de 2024, soit une croissance de près de 2,79 %. À titre de comparaison, la croissance nationale sur la même période était de 1,6 %. C'est une tendance que nous observons depuis un certain temps : elle montre que beaucoup de personnes choisissent, en toute conscience, de vivre à Mamer et d'y construire leur avenir.

Pour 2025, nous partons sur une progression similaire et estimons atteindre, en fin d'année, environ 11 650 habitants.

Pour 2026, nous tablons sur une hausse d'environ 345 habitants, avec l'arrivée des premiers résidents dans le PAP Wëltgebond, réalisé en grande partie par le Fonds du Logement. Par ailleurs, les premiers habitants emménageront également en 2026 dans notre immeuble de la rue du Millénaire – 19 appartements construits par la SNHBM.

De nouveaux habitants, donc, à qui nous offrons des infrastructures modernes et des services de qualité : de l'école à l'accueil, jusqu'à une offre riche en loisirs et en culture. Ils apportent aussi une diversité culturelle accrue.

La structure d'âge de notre population le confirme.

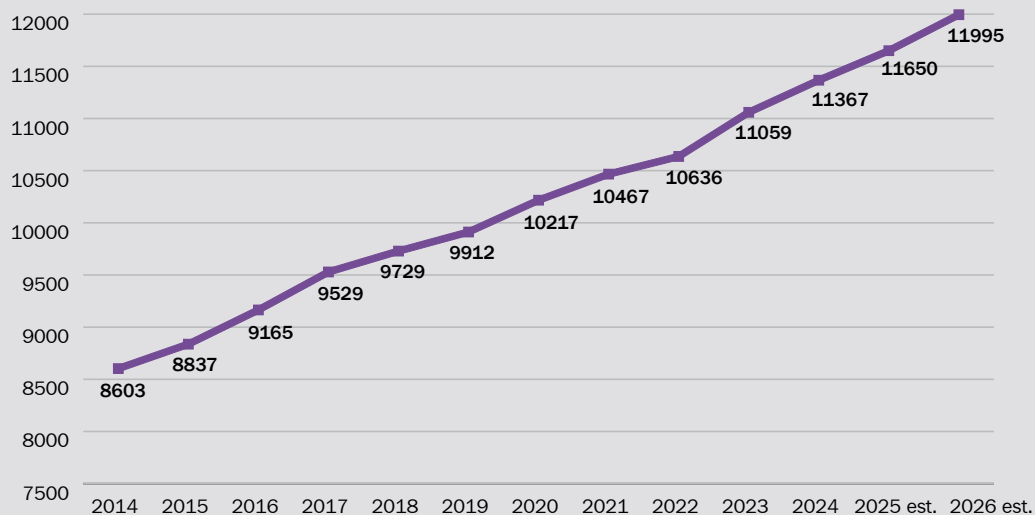
15,50 % de nos habitants ont entre 10 et 19 ans, contre 10,62 % en moyenne au niveau national.

Nous sommes donc une commune jeune, avec beaucoup d'enfants et d'adolescents. Cela explique aussi pourquoi les investissements dans les écoles, les Maisons Relais, ainsi que les infrastructures sportives et de loisirs occupent une place si importante dans notre politique budgétaire.

Mamer est en même temps une commune diversifiée : 50,5 % de nos habitants ont une nationalité non luxembourgeoise, contre 47,03 % au niveau national.

C'est le reflet du dynamisme international et de l'esprit d'ouverture de notre commune – et c'est aussi pour cela que nous investissons dans l'intégration, la cohésion sociale et dans une commune « pour toutes les cultures ».

Évolution de la population



Fonds de Dotation Globale des Communes an Impôt commercial communal

Lié à l'évolution de la population, il y a le Fonds de dotation globale des communes (FDGC).

C'est notre plus grande « recette non affectée ». Il est composé :

- d'une part de l'impôt sur le revenu,
- d'une part de la TVA,

- d'une part de la taxe automobile,
- de 65 % du produit total de l'ICC (l'impôt commercial communal, c'est-à-dire la taxe professionnelle),
- ainsi que d'une contribution forfaitaire de l'État.

La circulaire budgétaire prévoit, pour le FDGC, une hausse de 2,7 % en 2025 par rapport au compte 2024, et une hausse de 7,2 % en 2026, toujours par rapport au compte 2024.

Par ailleurs, la commune perçoit des recettes via l'ICC. Dans le budget, nous n'inscrivons plus que la participation directe. Cette participation est plafonnée à 35 % de l'ICC perçu sur le territoire communal, sans pouvoir dépasser 35 % de la moyenne nationale par habitant. L'excédent est versé au FDGC, puis redistribué à l'ensemble des communes.

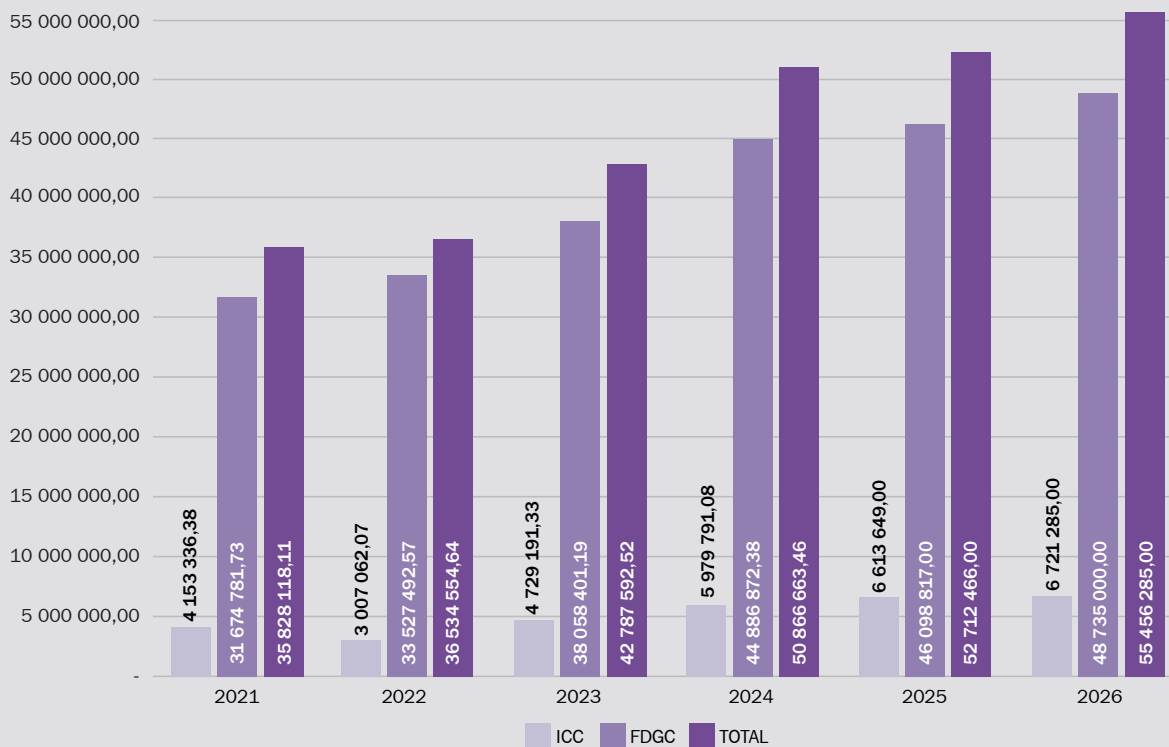
Selon la circulaire budgétaire, l'État anticipe, pour l'ICC, une hausse des recettes de 10,6 % en 2025 par rapport au compte 2024. Pour 2026, la recette est estimée à +12,4 %, toujours par rapport au compte 2024.

Ensemble, FDGC et ICC représentent :

- pour 2025 : 79,64 % de nos recettes ordinaires ;
- pour 2026 : 79,62 % de nos recettes ordinaires.

Le montant que nous percevons par habitant via l'ICC et le FDGC s'élève à environ 4 600 €.

Évolution des recettes ICC et FDGC



	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ICC	4 153 336,38 €	3 007 062,07 €	4 729 191,33 €	5 979 791,08 €	6 613 649,00 €	6 721 285,00 €
FDGC	31 674 781,73 €	33 527 492,57 €	38 058 401,19 €	44 886 872,38 €	46 098 817,00 €	48 735 000,00 €
TOTAL	35 828 118,11 €	36 534 554,64 €	42 787 592,52 €	50 866 663,46 €	52 712 466,00 €	55 456 285,00 €

Exprimé en euros, nous percevons, en 2025, 6,6 millions d'euros au titre de l'ICC et 46 millions d'euros via le FDGC. Pour 2026, ces montants s'élèvent à 6,7 millions d'euros pour l'ICC et à 48,7 millions d'euros pour le FDGC.

Année	ICC	FDGC	Total
2017	4 342 337,77 €	22 936 867,77 €	27 279 205,54 €
2018	- 1 594 525,57 €	26 755 431,52 €	25 160 905,95 €
2019	5 113 591,03 €	29 383 722,63 €	34 497 313,66 €
2020	4 014 415,14 €	27 621 743,34 €	31 636 158,48 €
2021	4 153 336,38 €	31 674 781,73 €	35 828 118,11 €
2022	3 007 062,07 €	33 527 492,57 €	36 534 554,64 €
2023	4 729 191,33 €	38 058 401,19 €	42 787 592,52 €
2024	5 979 791,08 €	44 886 872,38 €	50 866 663,46 €
2025	6 613 649,00 €	46 098 817,00 €	52 712 466,00 €
2026	6 721 285,00 €	48 735 000,00 €	55 456 285,00 €

Fonds pour l'emploi

La base de calcul de cette contribution est la part de l'ICC de la commune par rapport à l'ICC total au niveau national. Sur cette part, on applique ensuite 2 %, qui sont versés, en tant que participation du budget communal, au Fonds pour l'emploi.

Au budget, il est prévu :

- pour 2025, une dépense de 844 000 € ;
- pour 2026, une dépense de 854 000 €.

Il s'agit d'un élément important de la solidarité nationale en matière d'emploi et de stabilité du marché du travail. Pour la commune, cela signifie aussi que nous devons intégrer ces contributions dans notre planification à moyen terme.

Emprunts

Ces dernières années, Mamer a beaucoup investi dans ses infrastructures. Des infrastructures qui font l'attractivité de notre commune. Des infrastructures qui, pour la plupart, sont pensées au-delà d'une génération.

Une partie de ces investissements peuvent être financés grâce à notre excédent ordinaire, qui s'est élevé en moyenne, sur les dix dernières années, à 12,5 millions d'euros. Une autre partie est financée par des subventions de l'État. Et une autre part de ces investissements à long terme a été financée par emprunt.

Dans le budget 2026, tout comme en 2025, aucun nouvel emprunt n'est prévu. Les investissements restent néanmoins à un niveau élevé.

Fin 2025, notre encours d'emprunts atteindra 124 millions d'euros. Fin 2026, ce montant devrait descendre à 118 millions d'euros.

Il en résulte, pour 2025, un ratio de charge financière de la dette par rapport aux recettes ordinaires de 13,02 %. En 2026, ce ratio baisse à 12,26 %. Cela montre que, malgré un niveau d'investissements élevé, nous conservons une planification saine et un endettement maîtrisé.

Entre 2000 et 2026, nous aurons investi 583,16 millions d'euros, dont 29,58 % financés par emprunt.

C'est grâce à cela que nos enfants apprennent dans des infrastructures scolaires et musicales modernes.

C'est grâce à cela que nos enfants sont encadrés dans quatre Maisons Relais de qualité.

C'est grâce à cela que nos associations – sportives comme culturelles – disposent de bonnes possibilités de stockage, d'entraînement et de répétition.

C'est grâce à cela que nous avons un beau centre culturel régional.

C'est grâce à cela que chaque enfant scolarisé chez nous apprend à nager.

C'est grâce à cela que nous disposons d'un réseau d'égouttage et d'assainissement durable, avec l'une des stations d'épuration les plus modernes.

C'est grâce à cela que nous avons, à Mamer comme à Capellen, une zone de détente en plein centre de la localité.

C'est grâce à cela que nous investissons de manière cohérente dans des projets énergétiques et favorables au climat.

C'est grâce à cela que nous avons pu moderniser le centre de Holzem.

C'est grâce à cela que nous pouvons créer, au centre de Mamer, des logements sociaux, un grand parking, une belle brasserie, des surfaces de bureaux supplémentaires et un café intégratif.

Tout cela n'existe pas gratuitement.

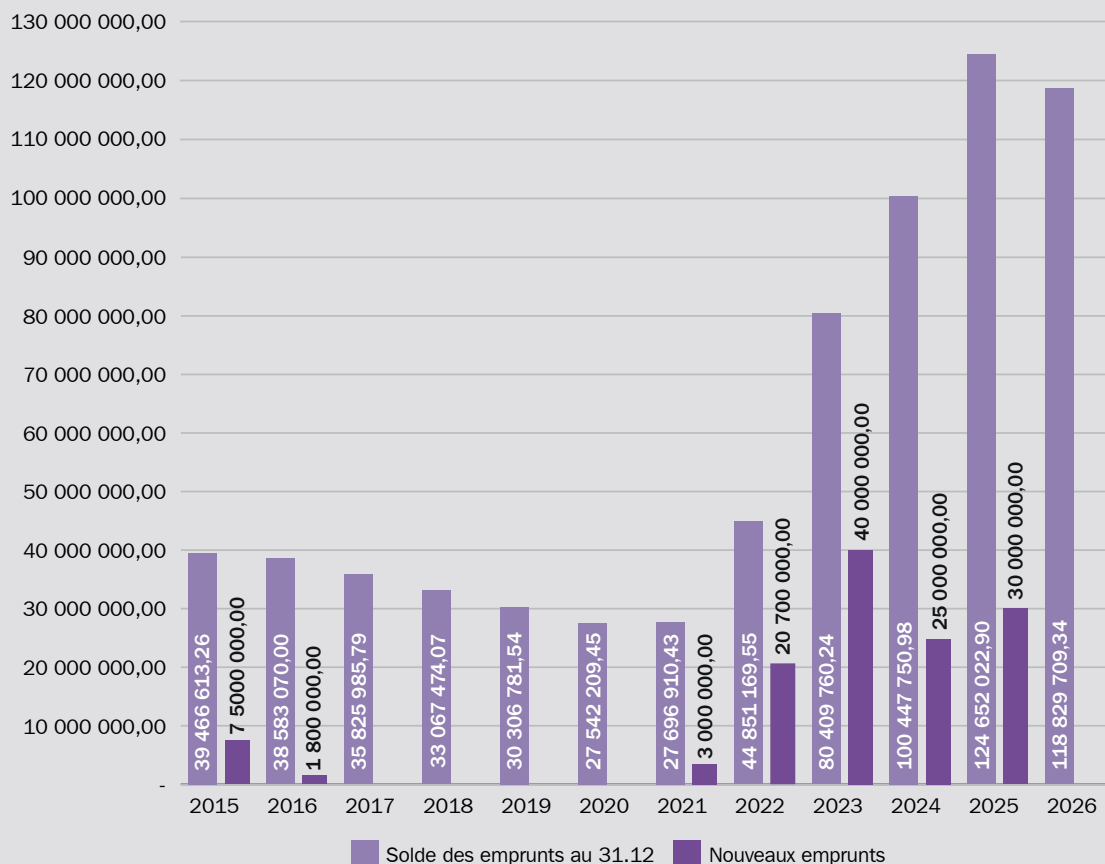
La question essentielle est donc : avons-nous la capacité de porter ces investissements ?

La réponse est oui. Dans le budget ordinaire 2026 – grâce à une politique de dépenses prudente – nous atteindrons, pour la première fois, un excédent de plus de 15 millions d'euros.

C'est le résultat d'une politique financière qui équilibre utilité de l'investissement et capacité d'investissement.

Un de nos emprunts est arrivé à échéance en 2025. Un autre arrivera à échéance en 2026. Lors du remboursement, nous bénéficions actuellement de la baisse des taux depuis 2024. Alors que l'Euribor 3M se situait encore début 2024 à 3,905 %, il est à 2,066 % fin novembre 2025. Le collège échevinal suit l'évolution des taux et reste prudent dans ses prévisions. C'est pourquoi, pour calculer le montant du remboursement, nous n'avons pas tablé sur une nouvelle baisse en 2026.

Solde des emprunts au 31.12



Budget rectifié 2025 a Budget initial 2026

Mesdames, Messieurs,

Avant d'entrer dans le détail du budget initial pour l'année 2026, permettez-moi de vous présenter d'abord les principales données du budget rectifié 2025.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	66 188 798,53 €	9 754 801,00 €
Total des dépenses	52 262 643,75 €	43 693 572,00 €
Boni propre à l'exercice	13 926 154,78 €	-
Mali propre à l'exercice	-	33 938 771,00 €
Boni du compte 2024	18 295 396,80 €	27 881 457,83 €
Mali du compte 2024	-	-
Boni général	32 221 551,58 €	-
Mali général	-	6 057 313,17 €
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 6 057 313,17 €	6 057 313,17 €
Boni présumé à la fin 2025	26 164 238,41 €	-
Mali présumé à la fin 2025	-	-

Les recettes ordinaires s'élèvent, pour 2025, à 66,18 millions d'euros, et les dépenses ordinaires à 52,26 millions d'euros. Il en résulte, pour 2025, un boni ordinaire de 13,92 millions d'euros.

Autrement dit, 21,04 % de nos recettes ordinaires peuvent être mobilisés pour financer nos investissements et les grands projets de la commune.

Au budget extraordinaire – c'est-à-dire la partie qui reprend les investissements les plus importants – les recettes 2025 atteignent 9,75 millions d'euros, tandis que les dépenses s'élèvent à 43,69 millions d'euros.

	Autorisé 2025	Rectifié 2025	Variation en €	Variation en %
Budget ordinaire				
Recettes	64 375 387,53 €	66 188 798,53 €	1 813 411,00 €	2,82 %
Dépenses	52 313 430,00 €	52 262 643,75 €	- 50 786,25 €	-0,10 %
Résultat	12 061 957,53 €	13 926 154,78 €	1 864 197,25 €	
Budget extraordinaire				
Recettes	9 528 392,00 €	9 754 801,00 €	226 409,00 €	2,38 %
Dépenses	64 184 094,84 €	43 693 572,00 €	- 20 490 522,84 €	- 31,92 %
Résultat	- 54 655 702,84 €	- 33 938 771,00 €	20 716 931,84 €	
Budget global				
Recettes	73 903 779,53 €	75 943 599,53 €	2 039 820,00 €	2,76 %
Dépenses	116 497 524,84 €	95 956 215,75 €	- 20 541 309,09 €	- 17,63 %
Résultat	- 42 593 745,31 €	- 20 012 616,22 €	22 581 129,09 €	

Dans le tableau, vous voyez que nos recettes ordinaires augmentent de 2,82 % dans le budget rectifié. Cela s'explique en grande partie par des recettes plus élevées provenant de la dotation et de l'impôt commercial (ICC) versées par l'État. En revanche, les recettes issues de la surtaxe communale sur les droits d'enregistrement se sont révélées moins élevées, ce qui explique aussi l'écart entre le budget autorisé et le budget rectifié.

Les dépenses ordinaires ont été ajustées à la baisse de 0,10 % et s'établissent, comme mentionné, à 52,26 millions d'euros.

Au budget extraordinaire, les recettes progressent de 2,38 %, tandis que les dépenses reculent de 31,92 %. Il est important de souligner ici que les projets de construction doivent toujours être envisagés sur plusieurs exercices : les dépenses dépendent directement de l'avancement des chantiers. Les décomptes et factures finales sont, de ce fait, établis avec un certain décalage par les différents corps de métier.

Du côté des recettes extraordinaires, le budget rectifié prévoit 9,75 millions d'euros. On y retrouve typiquement, entre autres, des contributions exceptionnelles et des subventions qui viennent soutenir nos grands projets d'infrastructure.

Parmi ces recettes, on peut notamment citer :

Objet	Montant
Aide financière pacte logement 2.0 - Construction d'un immeuble au coin rue du Millénaire/rue de l'école à Mamer (SNHBM - PAP Millénaire)	2 073 350,00 €
Subside - Extension de l'école et de la maison relais au Campus scolaire de Capellen	1 130 000,00 €
Aide financière pacte logement 2.0 - Réaménagement du Parc des Sports et des Loisirs à Capellen	1 036 675,00 €
Subside - Construction d'une Maison Relais temporaire / Life Long Learning Center	678 000,00 €
PAP - Indemnités compensatoires à payer par le lotisseur en application de l'article 34 de la loi modifiée du 19/07/2004	590 000,00 €
Participation des riverains aux frais de raccordement à la canalisation des eaux usées	525 000,00 €
Subside - Installation de panneaux photovoltaïques au Kinneksbond	500 000,00 €
Vente de terrains au secteur public	466 720,00 €
Subside - Réaménagement de la centrale de cogénération à Mamer	450 000,00 €
Taxes d'infrastructure - Logement	275 000,00 €
Cession - Bâtiment Centre d'Incendie et de Secours de Mamer	201 500,00 €
Subside pour la mise en état des chemins ruraux	100 000,00 €

Au niveau des dépenses extraordinaires, le budget rectifié 2025 prévoit 43,69 millions d'euros. Les principaux postes qui y pèsent sont les suivants :

Objet	Montant
Construction d'un immeuble au coin rue du Millénaire/rue de l'école à Mamer (SNHBM - PAP Millénaire)	6 500 000,00 €
Construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer	5 000 000,00 €
Extension de l'école de musique Kinneksbond Mamer	4 000 000,00 €
Construction d'une nouvelle école avec Maison Relais à Capellen	3 500 000,00 €
Remise en état du bâtiment „Wëllebau“ à Mamer	2 800 000,00 €
Transformation du revêtement du terrain de football N1 (terrain synthétique) et remplacement des mâts lumineux	2 660 000,00 €
SICA - Apport en capital	2 224 431,00 €
Réaménagement de la centrale de cogénération à Mamer	2 150 000,00 €
Construction d'une Maison Relais temporaire / Life Long Learning Center	2 100 000,00 €
SIDERO - Apport en capital	1 682 164,00 €
CIPA II - Participation aux frais d'infrastructures et de parking	750 000,00 €
Aménagement d'un bâtiment de stockage avec parking à côté du cimetière à Holzem	700 000,00 €
Aménagement d'une place de verdure devant le Centre Culturel Kinneksbond	680 000,00 €
Installation de panneaux photovoltaïques au Kinneksbond	650 000,00 €

Primes de construction et de transformation à caractère écologique	500 000,00 €
Réfection du trottoir des maisons 75-119 route d'Arlon à Capellen (côté gauche)	500 000,00 €
Remise en état de la façade de l'église à Mamer	330 000,00 €
Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior „Clubhaus am Brill“	300 000,00 €
Aménagement de salles au centre culturel de Capellen pour les besoins de la maison relais	300 000,00 €
Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale	300 000,00 €
Réaménagement de la Place de la Résistance à Holzem - Nouveau concept	300 000,00 €
Réaménagement du Parc des Sports et des Loisirs à Capellen	300 000,00 €
Remise en état de la toiture et de la façade de l'église et du presbytère à Capellen	260 000,00 €
Pacte Climat 2.0	250 000,00 €
Modernisation de l'éclairage intérieur du Hall sportif Nic Frantz à Mamer	220 000,00 €
Aménagement des espaces au rez-de-chaussée et au 3 ^{ème} étage du bâtiment „Millénaire“	200 000,00 €
Acquisition d'un tracteur thermique (remplacement du tracteur Mc Cormick datant de 1973) avec divers équipements	200 000,00 €
Travaux d'infrastructures à Capellen dans la route d'Arlon en direction du Windhof (Phase II - côté Nord)	200 000,00 €
Modernisation de l'éclairage intérieur du Hall sportif Kinneksbond à Mamer	200 000,00 €
Réparation de la toiture du bâtiment primaire au Kinneksbond	200 000,00 €
Remplacement des 2 ponts piétonniers au lieu-dit Drèps (endommagés lors des fortes pluies en 2021)	188 000,00 €
Acquisition et remplacement des jeux sur les aires de jeux	160 000,00 €
Pacte Nature	150 000,00 €
Remise en état des aires de jeux au Campus Kinneksbond à Mamer	150 000,00 €
Établissement d'une étude de circulation et d'urbanisme	150 000,00 €
Rénovation et mise en conformité de la salle des Fêtes à Holzem	120 000,00 €
Transformation du Mamer Schlass	100 000,00 €
Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G.	100 000,00 €
Construction d'une maison relais n°4 au Kinneksbond à Mamer	100 000,00 €
Agrandissement de la capacité de production de la cuisine de la maison relais à Mamer	100 000,00 €
Agrandissement de la capacité de production de la cuisine de la maison relais à Capellen	100 000,00 €
Modernisation du réseau des eaux usées (rue du Centre, rue Pierre Krier-Becker, rue du Commerce (partiellement))	100 000,00 €
Remise en état des chemins du Parc Risch à Capellen et raccordement des étangs à la canalisation	100 000,00 €
Mise en conformité Passages Piétons + petits projets de mobilité	100 000,00 €
Approvisionnement en électricité du Parc Brill, de la Place de l'Indépendance et du Mamer Schlass	100 000,00 €
Aménagement d'un réfectoire avec vestiaires	100 000,00 €
Études diverses de faisabilité dans le cadre de projets visant à garantir l'approvisionnement en eau	100 000,00 €
Extension du Hall de Tennis à Capellen et du Restaurant	100 000,00 €
Améliorations ponctuelles au Campus scolaire à Capellen	100 000,00 €

Budget initial 2026

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	69 648 030,00 €	10 231 591,00 €
Total des dépenses	54 602 036,43 €	36 028 336,00 €
Boni propre à l'exercice	15 045 993,57 €	-
Mali propre à l'exercice	-	25 796 745,00 €
Boni présumé à la fin 2025	26 164 238,41 €	-
Mali présumé à la fin 2025	-	-
Boni général	41 210 231,98 €	-
Mali général	-	25 796 745,00 €
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 25 796 745,00 €	25 796 745,00 €
Boni définitif	15 413 486,98 €	-
Mali définitif	-	-

Budget ordinaire

Pour l'année 2026, les recettes ordinaires s'élèvent à environ 69,64 millions d'euros. Elles sont donc 5,23 % plus élevées que l'estimation du budget rectifié 2025.

Les dépenses ordinaires atteignent en 2026 environ 54,60 millions d'euros, soit 4,48 % de plus que les montants prévus au budget rectifié 2025.

	Rectifié 2025	Initial 2026	Variation en €	Variation en %
Budget ordinaire				
Recettes	66 188 798,53 €	69 648 030,00 €	3 459 231,47 €	5,23 %
Dépenses	52 262 643,75 €	54 602 036,43 €	2 339 392,68 €	4,48 %
Résultat	13 926 154,78 €	15 045 993,57 €	1 119 838,79 €	
Budget extraordinaire				
Recettes	9 754 801,00 €	10 231 591,00 €	476 790,00 €	4,89 %
Dépenses	43 693 572,00 €	36 028 336,00 €	- 7 665 236,00 €	- 17,54 %
Résultat	- 33 938 771,00 €	- 25 796 745,00 €	8 142 026,00 €	
Budget global				
Recettes	75 943 599,53 €	79 879 621,00 €	3 936 021,47 €	5,18 %
Dépenses	95 956 215,75 €	90 630 372,43 €	- 5 325 843,32 €	- 5,55 %
Résultat	- 20 012 616,22 €	- 10 750 751,43 €	9 261 864,79 €	

Au final, cela représente un boni ordinaire d'environ 15,04 millions d'euros – un excédent estimé d'une ampleur que notre commune n'avait encore jamais atteinte.

Nos dépenses augmentent de 4,48 %, certes. Mais, comme vous le savez, en tant que commune, nous n'avons pas une prise directe sur certaines charges – ou bien elles apparaissent nouvellement au budget :

- notre participation aux syndicats intercommunaux augmente, ce qui entraîne une charge supplémentaire d'environ 462 000 € ;
- l'impact des avancements automatiques du personnel et du saut indiciaire prévu au troisième trimestre 2026 se répercute sur les coûts de personnel ainsi que sur différents contrats ;

- s'y ajoutent les frais de fonctionnement de nouvelles infrastructures : la nouvelle unité de cogénération, la nouvelle salle des fêtes, le parking du bâtiment du Millénaire ou encore les nouveaux locaux du Club Senior dans le bâtiment René-Federspiel.

Ces éléments expliquent en partie la hausse des charges ordinaires. En même temps, la solidité du boni ordinaire montre que nous conservons suffisamment de marge pour investir dans les projets importants. Elle montre aussi que nous maintenons le cap sur la qualité de nos services.

	Budget ordinaire			Budget extraordinaire	
	Budget initial 2025	Budget initial 2026	Variation	Budget initial 2025	Budget initial 2026
SYVICOL	33 165,00 €	37 515,00 €	4 350,00 €	-	-
ZARO	-	-	-	-	-
SIGI	419 993,00 €	404 173,00 €	- 15 820,00 €	-	-
SES	2 115 000,00 €	2 200 000,00 €	85 000,00 €	-	-
SICA	1 777 000,00 €	1 875 000,00 €	98 000,00 €	2 224 431,00 €	2 069 118,00 €
SICEC	1 252,00 €	1 350,00 €	98,00 €	63 681,00 €	-
SICONA	34 760,00 €	36 079,00 €	1 319,00 €	-	-
SIDERO	2 504 877,00 €	2 782 170,00 €	277 293,00 €	1 682 164,00 €	4 691 714,00 €
SIDOR	10 000,00 €	10 000,00 €	-	-	-
OSC MAMER	202 150,00 €	214 575,00 €	12 425,00 €	3 296,00 €	2 504,00 €
TOTAL	7 098 197,00 €	7 560 862,00 €	462 665,00 €	3 973 572,00 €	6 763 336,00 €
Part / Dépenses	13,58 %	13,85 %	-	9,09 %	18,77 %

Les deux tableaux suivants montrent en détail – fonction par fonction – l'évolution des recettes et des dépenses ordinaires. Ils indiquent dans quels domaines les dépenses augmentent et où nous disposons de recettes supplémentaires.

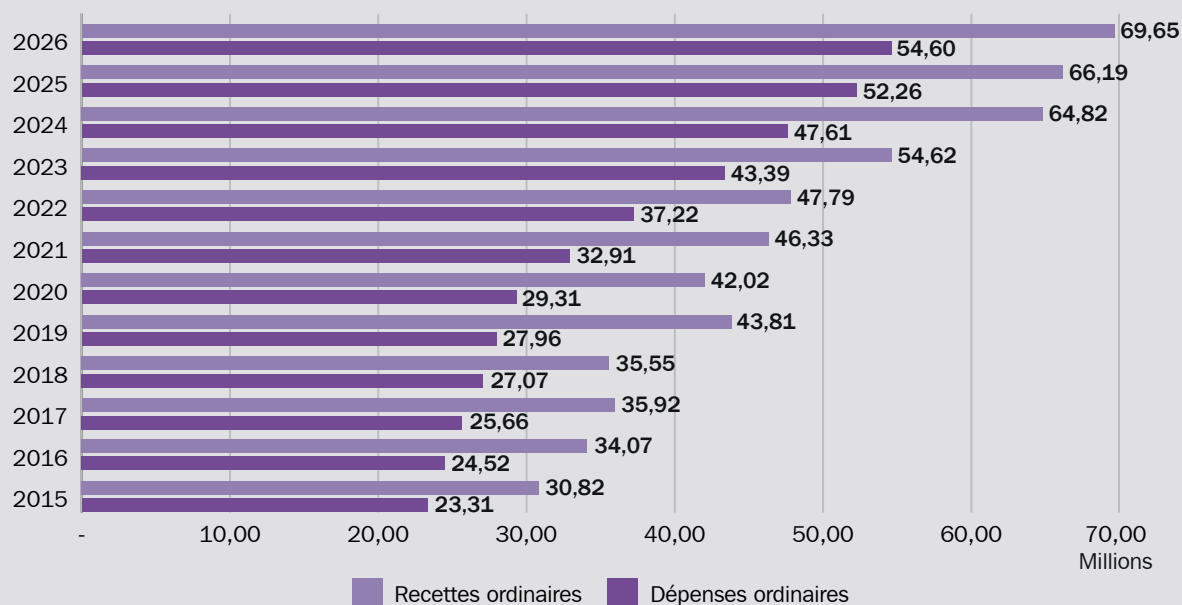
Recettes ordinaires par fonction

Chapitre	Libellé	Rectifié 2025	Initial 2026	Variation rectifié 2025 / initial 2026
0	Codes techniques	136 778,53 €	-	-100,00 %
1	Services généraux des administrations publiques	55 302 150,00 €	58 168 635,00 €	5,18 %
2	Protection sociale	846 000,00 €	893 500,00 €	5,61 %
3	Ordre et sécurité publics	-	-	-
4	Affaires économiques	533 000,00 €	541 425,00 €	1,58 %
5	Protection de l'environnement	4 024 770,00 €	4 182 270,00 €	3,91 %
6	Logements et équipements collectifs	3 055 800,00 €	3 443 300,00 €	12,68 %
7	Santé	400 000,00 €	408 000,00 €	2,00 %
8	Loisirs, culture et culte	1 774 450,00 €	1 895 050,00 €	6,80 %
9	Enseignement	115 850,00 €	115 850,00 €	0,00 %
	TOTAL	66 188 798,53 €	69 648 030,00 €	5,23 %

Dépenses ordinaires par fonction

Chapitre	Libellé	Rectifié 2025	Initial 2026	Variation rectifié 2025 / initial 2026
0	Codes techniques	-	-	-
1	Services généraux des administrations publiques	20 073 628,00 €	20 501 780,00 €	2,13 %
2	Protection sociale	3 797 692,50 €	4 008 382,50 €	5,55 %
3	Ordre et sécurité publics	706 943,00 €	762 640,00 €	7,88 %
4	Affaires économiques	1 338 562,00 €	1 417 426,67 €	5,89 %
5	Protection de l'environnement	5 249 521,00 €	5 740 868,50 €	9,36 %
6	Logements et équipements collectifs	7 193 064,00 €	7 448 163,50 €	3,55 %
7	Santé	48 000,00 €	38 500,00 €	- 19,79 %
8	Loisirs, culture et culte	8 889 639,00 €	9 557 483,00 €	7,51 %
9	Enseignement	4 965 594,25 €	5 126 792,26 €	3,25 %
	TOTAL	52 262 643,75 €	54 602 036,43 €	4,48 %

Budget ordinaire - Évolution des dépenses et des recettes



Budget extraordinaire

Les **recettes extraordinaires** sont estimées, pour l'année 2026, à 10,23 millions d'euros.

Parmi ces recettes extraordinaires, il convient notamment de mentionner :

Objet	Montant
Subside - Extension de l'école de musique Kinneksbond Mamer	1 850 150,00 €
Subside - Construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer	1 475 000,00 €
Subside - Extension de l'école et de la maison relais au Campus scolaire de Capellen	1 444 016,00 €
Subside - Construction d'un immeuble au coin rue du Millénaire / rue de l'école à Mamer (SNHBM - PAP Millénaire)	1 250 000,00 €
Subvention de l'État dans le cadre du Pacte Logement	1 036 675,00 €
Participation des riverains aux frais de raccordement à la canalisation des eaux usées	500 000,00 €
Subside - Construction d'une Maison Relais temporaire / Life Long Learning Center	456 250,00 €

Taxes d'infrastructure - Logement	275 000,00 €
PAP - Indemnités compensatoires à payer par le lotisseur en application de l'article 34 de la loi modifiée du 19/07/2004	250 000,00 €
Subside pour la mise en état des chemins ruraux	190 000,00 €

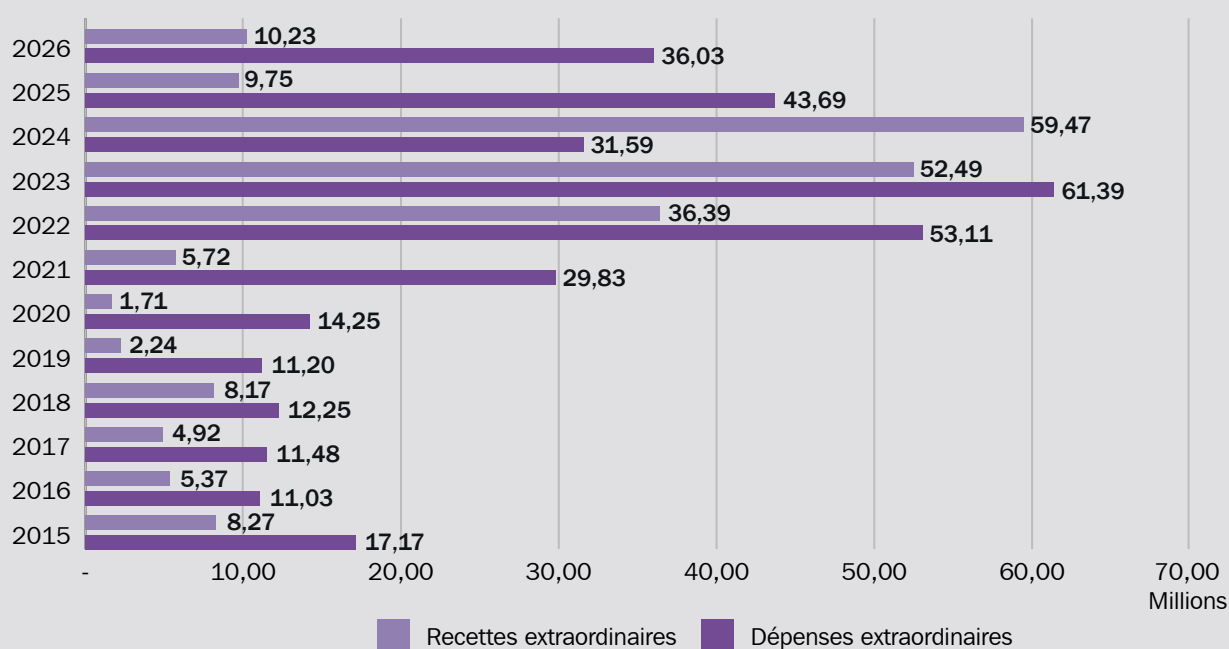
Les **dépenses extraordinaires** prévues pour 2026 s'élèvent à un total à 36,03 millions d'euros. Ce volume d'investissement conséquent est important pour notre commune. Je tiens à remercier le premier échevin et responsable politique des services techniques, **Roger Negri**, pour le suivi professionnel et l'expertise précieuse apportés à l'élaboration et à l'accompagnement de ces projets.

Pour 2026, les projets suivants sont notamment prévus :

Objet	Montant
Construction d'une nouvelle école avec Maison Relais à Capellen	8 000 000,00 €
SIDERO - Apport en capital	4 691 714,00 €
Extension de l'école de musique Kinneksbond Mamer	2 400 000,00 €
SICA - Apport en capital	2 069 118,00 €
Construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer	1 650 000,00 €
Construction d'un immeuble au coin rue du Millénaire/rue de l'école à Mamer (SNHBM - PAP Millénaire)	1 425 000,00 €
Remise en état du bâtiment „Wëllebau“ à Mamer	1 000 000,00 €
Réaménagement de la centrale de cogénération à Mamer	1 000 000,00 €
Réfection du trottoir des maisons 75-119 route d'Arlon à Capellen (côté gauche)	1 000 000,00 €
Travaux d'infrastructures à Capellen dans la route d'Arlon en direction du Windhof (Phase II - côté Nord)	1 000 000,00 €
Construction d'une maison relais n°4 au Kinneksbond à Mamer	700 000,00 €
Aménagement d'un lave-vaisselle tunnel à avancement automatique et réaménagement des installations sanitaires dans la Maison Relais 2	700 000,00 €
Aménagement d'un lave-vaisselle à capot isolé et réaménagement des installations sanitaires dans le Précoce (rue Francois Trausch)	650 000,00 €
Installation de panneaux photovoltaïques au Kinneksbond	600 000,00 €
Primes de construction et de transformation à caractère écologique	500 000,00 €
Aménagement des espaces au rez-de-chaussée et au 3 ^{ème} étage du bâtiment „Millénaire“	500 000,00 €
Aménagement d'un réfectoire avec vestiaires	500 000,00 €
Construction d'une Maison Relais temporaire / Life Long Learning Center	300 000,00 €
Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale	300 000,00 €
Transformation du Mamer Schlass	300 000,00 €
Pacte Climat 2.0	250 000,00 €
Agrandissement de la capacité de production de la cuisine de la maison relais à Mamer	250 000,00 €
Renouvellement du revêtement synthétique du terrain n°3	250 000,00 €
Mise en place de deux abris de bus à hauteur du supermarché à Capellen	220 000,00 €
Transformation du revêtement du terrain de football N1 (terrain synthétique) et remplacement des mâts lumineux	200 000,00 €
Agrandissement de la capacité de production de la cuisine de la maison relais à Capellen	200 000,00 €
Modernisation du réseau des eaux usées (rue du Centre, rue Pierre Krier-Becker, rue du Commerce (partiellement))	200 000,00 €
Extension du Hall de Tennis à Capellen et du Restaurant	200 000,00 €
Remplacement et digitalisation de l'éclairage public (Phase 2)	200 000,00 €
Remplacement de l'éclairage intérieur et mise en norme des tableaux de régulation au Campus scolaire Kinneksbond	200 000,00 €

Aménagement de locaux pour archives et bureaux au rez-de-chaussée du service technique	200 000,00 €
Construction d'une cuve d'eau potable au Windhof sur le territoire de la commune de Koerich	200 000,00 €
Réalisation de vestiaires supplémentaires au terrain de football I	200 000,00 €
Démolition de la maison paroissiale de Mamer (rue des Maximins)	175 000,00 €
Remise en état du bâtiment René Federspiel pour les besoins du club senior „Clubhaus am Brill“	150 000,00 €
Pacte Nature	150 000,00 €
Aménagement d'un chemin entre le lotissement Frounerbond et la rue Kitschenerwee	150 000,00 €
Réalisation d'une verrière près de la buvette du terrain de football n°2	150 000,00 €
Acquisition de véhicules et d'équipements automoteurs	120 000,00 €
Acquisition et remplacement des jeux sur les aires de jeux	100 000,00 €
Remise en état des aires de jeux au Campus Kinneksbond à Mamer	100 000,00 €
Établissement d'une étude de circulation et d'urbanisme	100 000,00 €
Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G.	100 000,00 €
Améliorations ponctuelles au Campus scolaire à Capellen	100 000,00 €
Remplacement des vannes de section des conduites d'eau et suppression des regards à Mamer et Capellen	100 000,00 €
Démolition de la Maison 20 rue du Marché avec Extension du Parking „Schungeschten“	100 000,00 €
Aménagement d'une piste cyclable entre la rue des Jardins et la rte de Dippach	100 000,00 €
Mesures ponctuelles de la sécurité et de la mobilité	100 000,00 €
Améliorations ponctuelles des bâtiments scolaire du Campus scolaire Kinneksbond	100 000,00 €
Renouvellement de la conduite d'eau potable - route de Mamer à Holzem	100 000,00 €
Étude - Analyse de cartes des pluies torrentielles sur le territoire de la commune de Mamer	100 000,00 €
Réfection des couches de roulement des rues et des trottoirs de la commune	100 000,00 €
Démontage de l'ancienne centrale de cogénération et travaux d'adaptation du réseau	100 000,00 €
Remise en état partiel du CIPA 1	100 000,00 €
Remise en état partielle du Centre Culturel Kinneksbond (foyer)	100 000,00 €

Budget extraordinaire - Évolution des dépenses et des recettes



Je regrouperais l'ensemble de ces projets de la manière suivante :

1. **Écoles, enfance et structures d'accueil : 15 millions €**
2. **Logement et infrastructures sociales : 2,17 millions €**
3. **Énergie, climat et environnement : 2,87 millions €**
4. **Mobilité, circulation et sécurité : 2,79 millions €**
5. **Sport, culture et vie associative : 1,45 million €**
6. **Patrimoine, quartiers et vie communale : 1,62 million €**

Façonner notre commune ensemble

Comme annoncé lors du dernier budget, le **budget participatif** a été lancé. Lors de cette première édition, deux projets citoyens ont été retenus : un **parc canin** qui sera aménagé dans le Parc Brill, ainsi qu'un **afficheur d'information** à l'arrêt de bus « Hiereknapp » à Capellen.

Un budget participatif a également été mis en place **dans les écoles**. Le collège échevinal est fier du fait que les enfants aient pris l'initiative de participer activement à l'aménagement de leur quotidien scolaire, en collaboration avec la commune. Ont été retenus : la construction d'une cabane, l'achat de matériel de jeu spécifique pour les récréations, ainsi qu'un « Babbelbänk » (banc de discussion) destiné à encourager les enfants à entrer en contact les uns avec les autres.

La fonction « **Report-it** » de la CityApp est utilisée activement par les citoyens. De nombreux petits dégâts ont été signalés, ce qui mobilise régulièrement nos services. L'**application Hoplr**, récemment lancée, permet par ailleurs de renforcer les échanges entre les habitants et la commune.

En juin de cette année, l'équipe climat a organisé un **forum citoyen** consacré au thème « Produire et gérer sa propre électricité ». 25 personnes y ont participé.

Dans le cadre du **Pacte du vivre-ensemble interculturel**, un atelier citoyen intitulé « Diversity Brunch » a également été organisé. 120 habitants y ont pris part. Les échanges ont porté sur la manière de rendre la vie commune à Mamer encore plus inclusive et durable.

C'est ainsi que nous créons des **espaces de participation, où nos habitants jouent un rôle actif**, où ils peuvent s'impliquer, contribuer aux décisions et participer à la construction de notre commune.

Toutes ces expériences seront poursuivies et développées dans les années à venir.

Ensemble pour une commune vivante

Sous la responsabilité de l'échevin à la culture, **Ed Buchette**, nous maintenons une **offre culturelle et de loisirs variée** : Fête de la musique, Summerfestival au Brill, Holzemer Duerffest, Capellener Festival, Fête des voisins, Journée de l'Europe, Nuit des Sports, etc.

Les Winter Moments ont ouvert leurs portes ce week-end.

La patinoire est désormais plus grande, ce qui améliore la sécurité pour les nombreux visiteurs. Les mardis et jeudis, une heure est réservée aux enfants jusqu'à 8 ans, à titre de projet pilote.

Dans la cour du château, un nouveau chalet a été installé : 160 places assises, modulables, sur un seul niveau. Le tout réalisé en **étroite collaboration avec les associations**.

Les préparatifs pour l'année prochaine battent déjà leur plein.

Un riche **programme d'été** est prévu avec notamment le championnat cycliste en juin, le public viewing de la Coupe du monde pour les passionnés de football, ainsi qu'un large choix de concerts à Mamer, Capellen et Holzem.

Afin de maintenir ces activités culturelles et sociales à un haut niveau de qualité, environ 1,6 million d'euros sont prévus au budget.

Le tout en étroite collaboration avec nos associations, pour une commune vivante qui rassemble ses habitants.

Des cours pour petits et grands

En matière de cours et formations, la commune continuera de proposer une offre large et qualitative. Pour la saison 2025-2026, **79 cours sont proposés** au total. Pour le premier semestre, nous comptons déjà plus de 1 300 inscriptions. Au second semestre, 13 cours supplémentaires viendront s'y ajouter.

De nouveaux ateliers feront leur apparition, notamment : création de bandes dessinées, fineliners et éveil aux arts. Les enfants pourront également profiter de nouveaux ateliers de yoga.

Les cours de natation dans notre nouvelle piscine rencontrent un grand succès et seront adaptés à la demande dans les années à venir.

Les habitants peuvent également suivre un large éventail de cours de langues : luxembourgeois, anglais, français, italien, espagnol, ainsi qu'un cours de langue des signes en allemand.

Pour les enfants, un cours de chinois continue d'être proposé, afin de leur ouvrir une fenêtre sur d'autres cultures.

En résumé : il y en a pour tous les goûts.

Coût : environ 200 000 €.

Pour nos plus jeunes citoyens

La commune poursuit son engagement en faveur **des tout-petits** et de leurs familles.

Un soutien important reste la coopération avec l'a.s.b.l. Mameranus, qui accomplit un travail précieux avec la Kannerstuff à Capellen et la Huesestuff à Holzem. L'an prochain, nous lancerons les premières réflexions concernant la création d'une crèche conventionnée supplémentaire pour 30 à 40 enfants.

La **subvention Pampers**, devenue traditionnelle, reste très demandée : 43 demandes ont été introduites cette année.

Nous nous réjouissons également du fait que notre piscine profite désormais aussi aux tout-petits. Les **cours de bébé-nageurs** permettent aux enfants de 3 à 16 mois, accompagnés de leurs parents, de découvrir l'eau en toute sécurité. Les inscriptions sont complètes en quelques secondes.

Pour nos élèves

Les enfants et leur avenir demeurent une priorité centrale pour le collège échevinal.

La Maison Relais et l'enseignement fondamental représentent donc en 2026 une part importante du budget :

- environ **7,4 millions €** au budget ordinaire, soit **13,63 %** des dépenses totales ;
- **10,95 millions €** supplémentaires au budget extraordinaire.

Cela couvre non seulement **les frais de personnel et de fonctionnement des écoles et des Maisons Relais**, mais également le transport scolaire, le matériel pédagogique, les activités et excursions, ainsi que la participation financière à Arcus pour la gestion de la Maison Relais.

Pour le transport scolaire – pour les écoles communales comme pour l'École européenne – environ 900 000 € sont prévus. À cela s'ajoutent 430 000 € pour le Pedibus.

Dans le contexte de la croissance démographique, notamment liée au nouveau quartier Wältgebond, nos **infrastructures doivent être adaptées**. Trois projets, approuvés lors de séances précédentes, seront réalisés dans les prochains mois :

- **350 000 €** pour augmenter la capacité de production de repas à la Maison Relais de Mamer ;
- **700 000 €** pour installer un tunnel de lavage moderne et réaménager les sanitaires de la Maison Relais 2 ;
- **600 000 €** pour moderniser le bâtiment du précoce (cuisine et sanitaires) afin de permettre une utilisation partagée avec la Maison Relais.

Un autre pilier majeur est **la construction de la nouvelle école avec Maison Relais** à Capellen – le plus grand investissement éducatif des prochaines années dans la commune. Ce projet, d'un coût de **15,5 millions €**, a officiellement débuté en avril 2025. Pour 2026, 8 millions € sont inscrits au budget.

Une fois terminée, cette infrastructure offrira une capacité de 224 enfants, dont **144 places en Maison Relais** et environ **80 places scolaires**.

Pour la période transitoire, le centre culturel de Capellen a été transformé à l'été 2025, pour **300 000 €**, en annexe de la Maison Relais.

À partir de janvier prochain, 316 enfants seront scolarisés à Capellen et 537 à Mamer – une tendance à la hausse.

C'est pourquoi nous planifions également une **quatrième Maison Relais sur le site du Campus Kinneksbond. 700 000 €** sont prévus au budget pour l'année prochaine. Il s'agit d'un projet prioritaire, actuellement en phase de planification intensive.

La piscine du Kinneksbond permet chaque année à **1 100 enfants** de Mamer, Capellen, Holzem mais aussi de la commune de Kehlen de suivre des cours de natation.

La Bëschschoul à la Drëps constitue une autre innovation importante : chaque semaine, certaines classes bénéficient d'un enseignement en pleine nature.

Les colonies scolaires seront également maintenues en 2026 : une colonie d'hiver à la neige et une colonie d'été sous forme d'aventure. Une expérience importante et enrichissante pour nos enfants. Coût : 236 500 €.

Dans le cadre du plan de développement scolaire, nous investissons aussi dans :

- du matériel pour enfants à besoins spécifiques ;
- le développement des compétences numériques (iPads, imprimantes 3D, matériel pédagogique spécialisé) ;
- des projets durables, comme par exemple le vivarium.

Cela fait aussi partie d'une infrastructure scolaire moderne. Cela fait aussi partie d'une commune pour tous.

La nouvelle école de musique – dont l'auditorium est désormais terminé – offre aux passionnés de musique les meilleures conditions possibles. Pour l'année scolaire 2025-2026, nous comptons **999 inscriptions**, correspondant à **633 élèves**. Une heure de cours de musique représente un coût de 6 912,53 €.

La participation communale à l'UGDA s'élève à **2,45 millions €** pour 2026, tandis que l'État accorde un subside d'environ **1,4 million €**.

Tous **ces investissements** – des classes scolaires aux Maisons Relais, en passant par la piscine, l'école de musique et les projets pédagogiques – illustrent **une politique éducative moderne, durable, orientée vers l'avenir et de grande qualité** pour les enfants et les écoles.

Pour notre jeunesse

Notre **Maison des jeunes** représente une dépense d'environ 230 000 €. C'est un lieu où naissent de beaux projets. Le Charity Run organisé cette année en est un exemple : un espace **où les jeunes vivent le sens du collectif**. Une nouveauté vient s'y ajouter : le leasing d'un minibus – 80 % des coûts sont pris en charge par la commune, les 20 % restants par la commune de Garnich.

La mobilité des jeunes est importante : nous continuons à soutenir l'achat d'un pass Interrail à hauteur de 90 %.

La prime pour les jeunes ayant réussi leur année scolaire représente 150 000 €. En 2025, 935 primes ont déjà été versées.

Le **service Youth & Work** reste une offre essentielle pour les jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité. L'objectif est clair : créer des perspectives.

Le **premier cinéma en plein air** au Parc Brill, organisé par la commission de la jeunesse, a également été un grand succès. Les films « Mamma Mia » et « Le Roi Lion » ont attiré de nombreux jeunes et familles. La commission est encouragée à poursuivre cette expérience.

Pour nos seniors

L'ouverture – prévue au premier trimestre 2026 – des **logements encadrés** à côté du CIPA de Mamer constitue un projet important pour nos aînés. Au total : 20 logements pour 30 personnes, avec une priorité pour les habitants de la commune.

La convention avec **l'a.s.b.l. Aarbechtshëllef** permet aux seniors de plus de 70 ans de bénéficier d'une aide gratuite ciblée pour certaines tâches quotidiennes, comme le déneigement ou la taille des haies. Pour les seniors de plus de 65 ans, une subvention allant jusqu'à 250 € par an est également prévue pour ce type de services privés, à tarif avantageux via l'association.

La commune soutient aussi l'installation du service Appel-Assistance Externe (téléalarme) en prenant en charge 24 € par mois. En 2025, 16 installations ont été réalisées.

Pour le service **Repas sur roues**, 140 500 € sont inscrits au budget 2026.

Au **Clubhaus am Brill**, notre Club Senior, 61 cours, 60 ateliers et 12 conférences ont été organisés l'année dernière pour 823 participants.

En début d'année, un devis de 300 000 € pour la rénovation du bâtiment René Federspiel a été approuvé. Les responsables ont exprimé des retours très positifs et ont demandé la possibilité d'aménager également le sous-sol, afin d'y organiser davantage d'activités.

La **commission de la famille et du troisième âge** organise de nombreuses activités : thé dansant, fête des seniors, talentshow, excursions. Pour 2026, une enveloppe de 71 500 € est prévue.

Un autre projet important est le **programme Super Senior**, également appelé « Erfahrung meets school » : des seniors apportent un soutien scolaire aux enfants en dehors des heures de classe. Entre mars et octobre 2025, 8 seniors ont accompagné 17 enfants, pour un total de 290 heures de soutien.

Le **service Senior Plus**, mis en place en collaboration avec la fondation Hëllef Doheem, propose un accompagnement personnalisé aux personnes âgées afin de leur permettre de vivre le plus longtemps possible de manière autonome à domicile. Il est encore trop tôt pour en tirer un bilan, mais il s'agit d'une offre prometteuse pour préserver l'autonomie.

Un **guide destiné aux seniors**, reprenant l'ensemble de ces services et les principaux points de contact au niveau communal et national, sera prochainement distribué.

Un soutien pour toutes les situations de vie

Sous la responsabilité de notre échevine aux affaires sociales, **Francine Closener**, la Maison Citoyenne propose aux habitants une large palette de services et d'activités.

Des initiatives telles que le Fairtrade Breakfast, les actions autour de la Journée internationale des femmes, le Diversity Brunch, la Fête de l'inclusion, la Journée de l'Europe ou encore le Charity Run contribuent à renforcer une **commune inclusive et solidaire**.

Des services comme BabyPlus, l'Écrivain public ou *Youth & Work* jouent un rôle essentiel dans cet accompagnement.

Pour le fonctionnement de la **Maison Citoyenne**, environ **450 000 €** sont prévus au budget 2026. Les commissions Égalité des chances, Inclusion et Vivre-ensemble apportent encore **72 000 €** supplémentaires.

Concernant **l'allocation de vie chère** : à partir de 2026, toute personne résidant dans la commune et figurant sur la liste du Fonds national de solidarité recevra automatiquement cette aide communale. Le collège échevinal propose d'augmenter la contribution communale à 35 % de l'allocation étatique, avec un plafond de **1 100 €** par an. Un crédit de **220 000 €** est prévu à cet effet – soit **170 000 €** de plus que le compte 2024.

L'**Office social commun** sera soutenu l'an prochain à hauteur de 214 575 €. En 2025, 130 habitants de Mamer ont introduit une ou plusieurs demandes auprès de l'Office social, pour un total de 498 aides accordées.

Infrastructures sportives et de loisirs

Dans le domaine des **infrastructures sportives et de loisirs**, des dépenses ordinaires de **2,6 millions €** sont prévues, soit environ **4,8 %** des dépenses totales.

Cela reflète aussi le travail remarquable de nos associations, notamment auprès des jeunes. Elles font vivre la commune et rassemblent les habitants. Des voisins deviennent coéquipiers.

Avec environ 230 000 €, les **subventions aux associations** restent à un niveau très élevé, notamment pour soutenir l'encadrement professionnel.

Nos infrastructures sportives continueront à être modernisées là où cela s'avère nécessaire.

Sur le **terrain principal** de football, un nouveau revêtement synthétique a été installé cette année : coût total 1,9 million €. Cela permet désormais à davantage d'équipes de s'y entraîner.

L'éclairage a également été remplacé afin de répondre aux exigences de la FLF, pour un coût de **900 000 €**. Les projecteurs éclairent presque jusqu'à la lune.

À plus long terme, la construction de nouveaux vestiaires pour le football est également envisagée.

Sur le terrain n°2, **un abri couvert** sera installé afin de permettre au public de s'abriter en cas de mauvais temps. 200 000 € sont inscrits au budget.

Au **jardin de circulation** de Capellen, où les enfants apprennent les règles de sécurité routière, les feux seront remplacés, pour un montant de 50 000 €.

La piscine a ouvert ses portes au public le 19 septembre. Jusqu'à présent, 777 cartes d'accès ont été délivrées et 586 entrées enregistrées. Les coûts de fonctionnement de la piscine s'élèvent à environ **940 000 €**.

Le **club d'échecs de Mamer**, véritable success story, dispose désormais de nouveaux locaux dans l'école de musique.

La brasserie Wëllebau a ouvert ses portes cette année. Ce bâtiment historique avait été acquis en 2018 par la commune auprès de l'Harmonie pour 524 000 €, puis entièrement restauré et modernisé pour un coût estimé de 9,76 millions €.

Un nouveau lieu de rencontre pour la commune. Un morceau de l'histoire de Mamer. Un patrimoine où passé et présent se rejoignent harmonieusement.

Le bâtiment Millénaire

À côté des 19 logements, dont l'achèvement est attendu prochainement, **un parking public souterrain** d'environ 130 places est en cours de réalisation.

L'idée est simple : offrir une **possibilité de stationnement sûre et couverte** au cœur du village. Les trois premières heures seront gratuites, puis le tarif sera de 3 € par heure. Le conseil communal sera saisi prochainement d'un règlement en ce sens.

Pour **le rez-de-chaussée et le troisième étage**, une étude de faisabilité sera lancée prochainement.

Au rez-de-chaussée, trois fonctions sont envisagées :

un café intégratif porté par la Maison citoyenne ; une épicerie sociale, proposée à l'Office social et à la Croix-Rouge ; des espaces polyvalents pour les services communaux, comprenant des bureaux ainsi que des salles pour cours et réunions.

Au troisième étage, sur une surface nette d'environ 200 m², des bureaux modernes pourraient être aménagés, après analyse des besoins, idéalement pour le service technique ainsi que pour les services de l'environnement et de l'urbanisme.

Protection de la nature et du climat, efficacité énergétique et mobilité douce

L'une des missions fondamentales de la commune concerne **la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des déchets**. Ces domaines représentent 8,2 millions € dans le budget ordinaire, soit 15,06 % du budget total. Dans le budget extraordinaire, 7,5 millions € sont prévus :

- 4,69 millions € pour la station d'épuration ;
- 2 millions € pour le centre de ressources du SICA.

Comme le prévoit la loi, ces services doivent être financés de manière à couvrir leurs coûts. Le collège échevinal propose donc au conseil communal une révision des taxes, basée sur un calcul détaillé des coûts.

Dans le cadre du Pacte climat, la commune a déjà mis en œuvre – et continuera de mettre en œuvre – de nombreuses mesures dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de la gestion des déchets et de la sensibilisation des citoyens.

Parmi celles-ci :

- la nouvelle **installation de cogénération**, produisant **6,1 millions kWh de chaleur** par an et permettant une réduction d'environ 2 200 tonnes de CO₂ ;
- **l'installation massive de panneaux photovoltaïques** (3 700 modules), pour une capacité de 1 400 kWc. Au 26 novembre de cette année, environ 1 200 000 kWh avaient déjà été produits – plus du double de la production de 2024.

La consommation propre, c'est-à-dire la part de l'électricité utilisée directement par les bâtiments communaux, atteint actuellement environ 35 %.

À partir de 2026, l'excédent de production électrique ne sera plus injecté dans le réseau mais redistribué vers d'autres sites communaux. Cela permettra davantage d'autonomie énergétique et sera positif pour le budget, car l'électricité achetée est plus chère que celle revendue au réseau.

Le développement des installations photovoltaïques se poursuivra, avec un **investissement de 600 000 € l'année prochaine**.

- introduction d'une **comptabilité énergétique**, afin de mesurer et d'optimiser la consommation ;
- modernisation de l'éclairage public en LED et digitalisation de plus de **300 points lumineux, permettant leur programmation et leur réglage à distance** : 50 000 € en 2025 et 200 000 € en 2026 ;
- le système **Vel'OH!**, avec 14 stations et 140 vélos, totalisant environ **60 000 trajets** par an : investissement global de **800 000 €**, avec des coûts annuels d'environ **185 000 €** ;
- le **Flex Carsharing**, qui compte actuellement 6 stations, 7 voitures et 4 camionnettes, pour près de 58 000 km parcourus en 2024 et 478 utilisateurs actifs. Deux stations supplémentaires pourraient être créées dans les prochaines années. Le coût pour la commune est d'environ 10 000 € par station ;
- **35 bornes de recharge électriques** sur le territoire communal. De nouvelles bornes seront installées notamment dans le parking Millénaire ainsi qu'à plusieurs endroits : Cité Gewännchen, Parc des Sports et des Loisirs à Capellen, Holzem (rue Hélène Fournelle), Cité Edemer à Mamer, parking Kinneksbond, parking Schungeschten, parking rue Mont-Royal et parking du CIPA ;
- un **engagement fort en faveur de la mobilité nocturne**, avec le Late Night Bus (lignes Holzem-Clausen et Steinfort-Clausen), des navettes spéciales, le Night Rider (environ 540 trajets par an) et le bus à la demande (environ 7 000 trajets). Coût total : plus de 480 000 € par an ;
- le **système de signalisation piétonne** guidant les habitants à travers la commune : 80 000 € prévus pour 2026 ;
- les **subventions pour l'électromobilité**, avec 60 000 € en 2025 et 2026 ;
- les **subventions pour installations photovoltaïques et rénovations énergétiques**, qui passent de 237 000 € en 2024 à 500 000 € pour 2025 et 2026.

Par ailleurs, de nombreuses actions de sensibilisation – ateliers, initiatives Fairtrade, projets scolaires, brochures, Repair Café (73 objets réparés lors de la dernière édition), distribution de plantes – permettent d'impliquer activement les citoyens dans la transition.

Dans le cadre du Pacte climat, la commune a atteint un taux de certification de 68 %, soit près de 11 % de plus qu'en 2022. L'objectif est de continuer à progresser. Pour 2026, sont notamment prévus :

- des concepts stratégiques et outils de gestion dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la digitalisation ;
- de nouvelles mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux ;
- des mesures pour une utilisation plus efficace de l'eau ;
- le développement de la mobilité douce (vélo, piétons, signalisation) ;
- des améliorations dans la gestion des déchets.

Dans le cadre du **Pacte nature**, la commune met également en œuvre des mesures concrètes pour protéger l'environnement, renforcer la biodiversité et utiliser durablement les ressources naturelles.

Beaucoup de ces **actions sont menées en collaboration avec SICONA** : installation d'hôtels à insectes, de nichoirs pour oiseaux et chauves-souris, création de prairies fleuries et de vergers, plantation d'arbres.

Au **Parc Brill, une micro-forêt de 300 m² a été créée** : 900 arbres, arbustes et haies.

Les citoyens – jeunes et moins jeunes – sont associés à ces initiatives. Un jardin communautaire a été aménagé au Kinneksbond, et un autre est prévu dans le **PAP Wältgebond**. Des **jardins pédagogiques** existent également dans les écoles. L'initiative « ruban jaune » invite les habitants à récolter librement les fruits dans les vergers communaux.

Dans le cadre du Pacte nature, la commune a obtenu depuis 2024 une certification de 54,29 %, soit une progression d'environ 6 % par rapport à 2023.

Pour 2026, un programme d'**environ 500 000 €** a été élaboré avec **SICONA**, comprenant notamment :

- la création de biotopes, zones humides, prairies fleuries et vergers ;
- la plantation d'arbres ;
- des mesures de soutien à la faune et à la flore, avec des plantes nectarifères, des aménagements pour les papillons, des nichoirs pour oiseaux et chauves-souris, ainsi qu'une tour de biodiversité ;
- de nombreux projets de sensibilisation à la nature dans les écoles.

La commune **soutient également des acteurs externes**, tels que le Klimabündnis Lëtzebuerg, Fairtrade et d'autres organisations. Le détail des subventions, d'un montant de 90 000 €, figure dans le budget.

Le collège échevinal explore aussi de nouvelles pistes, comme un projet d'éolienne près du « Juckelsbësch » (avec **50 000 €** prévus pour une éventuelle étude de faisabilité) ou encore un projet d'agroforesterie (**10 000 €**), en collaboration avec les instances étatiques et le garde forestier – à condition de trouver un agriculteur volontaire.

Dans le budget, des dépenses directes liées au Pacte climat de 250 000 € sont prévues pour 2025 et 2026, et 150 000 € pour le Pacte nature sur la même période.

Il convient toutefois de souligner que **les dépenses en faveur du climat et de la nature ne se limitent pas à ces seuls articles budgétaires**. Les instruments du Pacte climat et du Pacte nature restent relativement rigides, car ils déterminent précisément quelles mesures peuvent être comptabilisées.

Ainsi, de nombreux **investissements** réalisés ces dernières années – ayant pourtant un impact direct sur le climat ou la nature – **ne sont pas toujours pris en compte dans ces programmes**. Une approche purement communicative conduirait à privilégier études et concepts plutôt que des investissements concrets.

Cela permettrait peut-être d'obtenir plus de points, mais moins d'effets réels pour le climat et la nature.

L'extension continue des installations photovoltaïques ou encore l'investissement important dans la cogénération en sont de bons exemples : ces projets apportent peu de points dans les systèmes d'évaluation, mais beaucoup de bénéfices concrets pour le climat.

C'est pourquoi le collège échevinal a chargé le service environnement d'établir un relevé détaillé – également présent dans le dossier budgétaire – montrant que les dépenses liées au Pacte climat atteindront environ 8 millions € en 2026.

Le personnel communal

Sans des collaborateurs qualifiés et engagés, les décisions du collège échevinal et du conseil communal ne pourraient pas être mises en œuvre.

Au 31 décembre 2025, la commune emploie 127 personnes : 48 ouvriers communaux, 38 fonctionnaires, 17 employés communaux, 24 salariés à tâche intellectuelle, principalement affectés au transport scolaire. Ces effectifs représentent 107,73 équivalents temps plein (ETP).

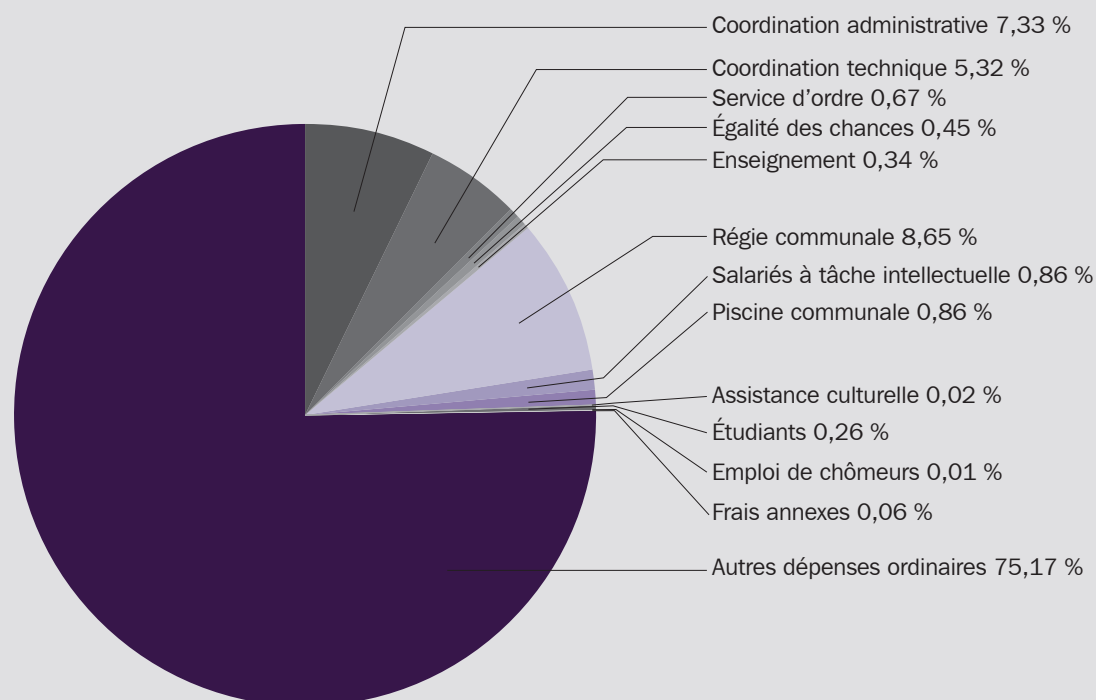
Pour 2026, en tenant compte des départs, des retours de congé parental et des postes restés vacants, les recrutements suivants sont prévus :

- un nouveau collaborateur au secrétariat communal ;
- un nouveau collaborateur au service de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mobilité, chargé notamment de travaux conceptuels et de communication dans le cadre du Pacte climat et du Pacte nature ;
- un nouveau collaborateur au service des relations publiques.

Au 31 décembre 2026, il est prévu que 137 agents travaillent pour la commune, soit 118,03 équivalents temps plein.

Les dépenses de personnel s'élèveront en 2026 à 13,5 millions €. Le tableau comparant les années 2024 à 2026 montre que ces coûts restent relativement stables : ils représentent 24,85 % des dépenses ordinaires et 19,48 % des recettes ordinaires.

Part des frais de personnel au budget des dépenses ordinaires



Évolution des frais de personnel	Compte 2024	Budget rectifié 2025	Budget initial 2026
Coordination administrative	3 449 641,03 €	3 720 000,00 €	4 005 500,00 €
Coordination technique	2 551 145,00 €	2 691 800,00 €	2 909 000,00 €
Services d'ordre	332 019,61 €	351 250,00 €	368 000,00 €
Égalité des chances	119 585,26 €	221 800,00 €	247 000,00 €
Enseignement	163 867,16 €	179 400,00 €	185 500,00 €
Salariés à tâche manuelle	4 274 051,90 €	4 475 078,00 €	4 726 431,50 €
Salariés à tâche intellectuelle	399 252,85 €	435 700,00 €	467 500,00 €
Piscine	253 328,55 €	383 322,00 €	471 618,50 €
Culturel	10 944,24 €	11 500,00 €	11 850,00 €
Étudiants	128 065,88 €	139 885,00 €	141 400,00 €
Emploi chômeurs	7 252,72 €	6 000,00 €	-
Autres frais de personnel	30 031,13 €	38 300,00 €	35 250,00 €
Autres dépenses ordinaires	35 887 217,52 €	39 608 608,75 €	41 032 986,43 €
Total	11 719 185,33 €	12 654 035,00 €	13 569 050,00 €
ETP	104,22	107,73	118,03
Variation en € par rapport à l'année précédente	967 856,20 €	934 849,67 €	915 015,00 €
Variation en % par rapport à l'année précédente	9,00 %	7,98 %	7,23 %
Ratio frais de personnel par rapport aux dépenses ordinaires	24,62 %	24,21 %	24,85 %
Ratio frais de personnel par rapport aux recettes ordinaires	18,08 %	19,12 %	19,48 %
Frais / ETP	112 446,61 €	117 460,64 €	114 962,72 €
Dépenses ordinaires	47 606 402,85 €	52 262 643,75 €	54 602 036,43 €
Recettes ordinaires	64 817 816,80 €	66 188 798,53 €	69 648 030,00 €

Conclusion

Mesdames, Messieurs,

En conclusion, le budget 2026 se clôture avec **un boni définitif prévisionnel de 15,41 millions d'euros**.

Un budget ne se résume pas à des chiffres, des tableaux ou des graphiques. **Il reflète d'où vient la commune et vers où elle se dirige.**

Ce budget s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons construit de manière cohérente ces dernières années :

- une commune où **les enfants et les jeunes** ont leur place, sont soutenus et peuvent grandir en sécurité ;
- une commune qui permet à ses **seniors** de rester pleinement intégrés dans la société ;
- une commune consciente de ses responsabilités en matière de **climat, de nature et de durabilité** ;
- une commune où le **vivre-ensemble compte : entre générations, entre cultures** et avec celles et ceux qui traversent des situations plus difficiles.

Nous investissons dans l'école, les Maisons Relais, la piscine, l'école de musique, les associations, les infrastructures, la mobilité et l'avenir énergétique. Nous le faisons parce que nous regardons au-delà du lendemain.

Un budget qui ne pense que d'une année à l'autre est vite écrit – mais il s'épuise tout aussi vite.

Ce budget est un **budget de responsabilité** :

- **responsabilité vis-à-vis des contribuables**, puisque nous travaillons avec un boni ordinaire solide, une dette en diminution et un niveau de dépenses maîtrisé ;
- **responsabilité vis-à-vis des citoyens**, car nous investissons là où cela compte réellement pour eux – dans leur quotidien, leurs quartiers, leurs écoles, leurs chemins et leurs lieux de rencontre ;
- **responsabilité vis-à-vis des générations futures**, car nous voulons leur laisser une commune non seulement agréable, mais aussi durable.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de l'administration, les différents services et le service technique pour leur collaboration tout au long de l'année. Leur travail contribue également à maintenir nos dépenses dans un cadre sain. Un remerciement particulier à Nico Bontemps, qui accompagne le collège échevinal avec compétence et expertise. Il est secrétaire communal, mais aussi conseiller du collège échevinal et coordinateur de services qui ne cessent de se développer. Des responsabilités qu'il assume avec beaucoup de professionnalisme.

Un second remerciement particulier s'adresse également à mes collègues du collège échevinal pour l'excellente collaboration. Ils dirigent leurs services respectifs avec compétence et vision. Sans ce travail d'équipe, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui.

Merci aussi au conseil communal pour la bonne collaboration, pour les discussions intéressantes – et parfois, naturellement, contradictoires – mais toujours menées avec sérieux dans l'intérêt de la commune. Je me réjouis des échanges à venir autour de ce budget.

Je suis convaincu que le collège échevinal a présenté au conseil communal des documents transparents et informatifs, permettant une discussion objective et approfondie du budget 2026. La discussion et le vote sont prévus pour le 12 décembre 2025.

Je vous remercie de votre attention.

2. Urbanisme et aménagement du territoire :

- a) lotissement de deux parcelles, sises à Mamer, 37, rue de la Libération, en quatre lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;

Au début du deuxième point de l'ordre du jour, le sous-point 2a) est retiré de l'ordre du jour en raison d'une erreur de calcul. Le dossier sera présenté à nouveau lors d'une séance ultérieure.

- b) vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer concernant des fonds sis à Capellen, « Zolwerfeld IV » (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
- c) vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Particulier (PAP QE) de la commune de Mamer concernant des fonds à Capellen, « Zolwerfeld IV » (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;

L'architecte communal Patrick Wallers présente conjointement les sous-points 2b et 2c. Il s'agit de deux modifications ponctuelles du PAG et du PAP « quartier existant » (PAP QE) pour la zone Zolwerfeld IV à Capellen.

La modification du PAG concerne une surface d'environ 4,4 ares, qui sera rattachée au PAP « nouveau quartier » (PAP NQ) voisin, afin de mieux structurer le développement du nouveau quartier et de préserver plusieurs arbres de grande taille. L'enquête publique, organisée du 2 juin au 11 juillet 2025, s'est déroulée sans observation. Aucune évaluation environnementale n'était requise et la commission compétente en matière d'aménagement du territoire a émis un avis favorable le 5 novembre.

Le PAP QE est adapté en conséquence, notamment par une légère modification du schéma directeur. Un avis positif de la Cellule d'évaluation a également été rendu à ce sujet.

La conseillère Adèle Schaaf-Haas (déi gréng) exprime toutefois des réserves concernant l'ordre des procédures. Selon elle, un PAP « nouveau quartier » ne devrait être soumis à la procédure publique qu'une fois la modification correspondante du PAG définitivement adoptée.

L'architecte Patrick Wallers répond qu'un déroulement parallèle des procédures est autorisé, à condition que le dossier mentionne clairement que la modification du PAG n'est pas encore entrée en vigueur. Le PAP publié renvoie explicitement à cette modification en cours et son approbation reste de toute façon conditionnée à l'adoption préalable du PAG modifié. La Cellule d'évaluation considère également cette démarche comme conforme.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) annonce qu'il sollicitera une clarification écrite du ministère de l'Intérieur afin d'éviter toute ambiguïté à l'avenir. Il souligne néanmoins que la procédure actuelle est juridiquement correcte.

Les modifications du PAG et du PAP QE sont adoptées à la majorité, les trois conseillères de déi gréng s'abstenant.

- d) décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le n° 457/7765, au lieu-dit « Rue des Jardins » ;

- e) décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le n° 457/7766, au lieu-dit « Rue des Jardins ».

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) informe les conseillers que le collège échevinal recommande de ne pas exercer le droit de préemption pour les terrains situés rue des Jardins (parcelles n° 457/7765 et 457/7766).

Le conseil communal suit cette recommandation.

3. Approbation d'un contrat de prestation de services régissant les modalités de développement et d'assistance à la « Maison citoyenne pour l'Égalité et l'Inclusion ».

Il est proposé de prolonger le contrat de conseil existant avec un expert externe pour la Maison Citoyenne.

L'échevine Francine Closener (LSAP) explique que la commune bénéficie depuis un certain temps d'un accompagnement spécialisé dans la mise en œuvre du projet dans le cadre du Pacte communal pour l'égalité, dont l'ampleur ne cesse de croître. Une deuxième spécialiste travaille désormais à la Maison Citoyenne, ce qui constitue un renforcement important. Toutefois, au vu de l'augmentation des missions, cela reste insuffisant.

Le contrat prévoit donc de poursuivre cet accompagnement externe, notamment pour l'organisation et l'évaluation des ateliers, ainsi que pour la planification stratégique des thématiques futures.

La conseillère Jessica Klopp (DP) souligne la valeur ajoutée de la Maison Citoyenne pour la commune. Elle critique néanmoins une implication qu'elle juge insuffisante de la commission du vivre-ensemble interculturel et demande si l'expert externe pourrait à l'avenir participer aux réunions de la commission.

L'échevine Francine Closener (LSAP) précise qu'à l'avenir ce seront davantage les membres du personnel communal, et non des conseillers externes, qui participeront aux réunions des commissions Vivre-ensemble interculturel, Égalité des chances et Inclusion sociale. Elle ajoute que ces commissions seront plus étroitement associées aux actions futures de la Maison Citoyenne.

La prolongation du contrat avec l'expert externe est adoptée à l'unanimité.

4. Finances communales : approbation de titres de recette.

Le conseil communal se penche ensuite sur l'approbation de plusieurs titres de recettes, qui doivent être validés formellement.

Le point est adopté à l'unanimité.

5. Office social commun à Mamer : approbation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026.

Le conseil communal examine ensuite le budget rectifié 2025 ainsi que le budget prévisionnel 2026 de l'Office social commun.

Le bourgmestre Luc Feller souhaite la bienvenue au président de l'Office social, Marcel Schmit, ainsi qu'au secrétaire Pierre Krier, présents pour présenter les chiffres.

Dans sa présentation, Pierre Krier rappelle que, depuis 2011, l'Office social est compétent non seulement pour Mamer, mais aussi pour les communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Koerich, Leudelange et Reckange-sur-Mess. Le personnel est mis à disposition dans le cadre d'une convention avec la Croix-Rouge. L'équipe se compose de quatre assistantes sociales et de deux assistants spécialisés pour la loi REVIS. Au cours de l'année en cours, 130 dossiers proviennent de la commune de Mamer.

La présentation montre que le nombre de ménages accompagnés augmente régulièrement. L'aide fournie va de soutiens financiers à l'aide au logement, en passant par l'aide alimentaire. Pour 2025, le budget fait apparaître des dépenses d'environ 2,8 millions d'euros et des recettes d'environ 2,9 millions d'euros.

Les postes les plus importants concernent les frais de personnel ainsi que les aides sous forme d'avances et de soutiens financiers directs. Le financement provient principalement des communes partenaires, qui contribuent à hauteur d'environ 50 %, et du ministère de la Famille, également pour environ 50 %. S'y ajoutent des moyens issus de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, qui participent notamment au financement de l'épicerie sociale.

Pour 2026, l'Office social prévoit une augmentation sensible des dépenses, qui devraient atteindre environ 3,6 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la prise en gestion prévue de 19 logements sociaux supplémentaires.

La conseillère Adèle Schaaf-Haas (déi gréng) demande des précisions sur le nombre et le type de logements concernés. Pierre Krier explique que 20 logements sont actuellement gérés selon le modèle AIS. À cela s'ajoutent 6 unités à Kehlen et 9 à Bertrange dans le cadre du logement abordable. Un autre logement est loué directement à Mamer via un contrat de location privé. Les loyers sont fixés conformément aux dispositions légales et aux plafonds de revenus des locataires.

La conseillère Djuna Bernard (déi gréng) demande si les excédents budgétaires réguliers pourraient être utilisés de manière ciblée pour lancer de nouveaux projets. Pierre Krier indique que cette possibilité est à l'étude et rappelle que les investissements dans le logement social réalisés ces dernières années vont déjà dans ce sens.

Il souligne toutefois que de nombreuses idées de projets évoluent ou deviennent moins nécessaires en raison de nouveaux programmes de soutien étatiques, notamment grâce à des moyens supplémentaires du ministère du Logement.

En conclusion, le bourgmestre remercie les intervenants pour leur présentation détaillée et pour le travail accompli par l'Office social. Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026.

6. Circulation : confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée de

validité supérieure à 72 heures – Route d'Arlon à Capellen.

Le conseil communal confirme ensuite un règlement de circulation urgent concernant la Route d'Arlon à Capellen.

L'échevin Roger Negri (LSAP) explique que le tronçon de route concerné a déjà été présenté précédemment et que des travaux sur les conduites d'égout sont actuellement en cours sur la voie de gauche.

Étant donné que la mesure dépasse une durée de 72 heures, une approbation formelle du conseil communal est nécessaire.

Aucune intervention n'est formulée et le point est adopté à l'unanimité.

7. Subsidés aux associations : 3.500,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception à l'occasion de la Saint Nicolas 2025.

La commune soutient également cette année la réception traditionnelle en l'honneur du Kleeschen, organisée par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme.

L'échevin Ed Buchette (CSV) explique que les frais liés à cette visite sont, comme d'habitude, couverts par une participation financière de la commune. Cette année, les dépenses seront même légèrement inférieures, car le traîneau ne pourra pas être utilisé en raison des conditions météorologiques. Le transport vers le centre culturel Kinneksbond sera donc assuré par un bus scolaire.

La conseillère Djuna Bernard (déi gréng) souligne que, en tant que commune Fairtrade, il conviendrait d'accorder davantage d'attention à l'utilisation de produits issus du commerce équitable lors de ce type d'événements. Elle propose que les sucreries soient à l'avenir choisies de manière plus consciente, en privilégiant des produits durables et équitables.

La conseillère Jessica Klopp (DP) appuie cette suggestion et rappelle qu'il est important de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'origine et à la valeur des aliments.

La subvention est accordée à l'unanimité.

8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) annonce que le groupe de travail consacré au PAP « quartier existant » (PAP QE) sera à nouveau convoqué, les documents ayant désormais été finalisés à la suite des discussions précédentes.

Il informe également de nouvelles mesures de sécurité pour le Pedibus. En collaboration avec la police, les enfants seront désormais équipés de gilets de sécurité réfléchissants. Le personnel du service continuera par ailleurs à suivre des formations annuelles, notamment sur la communication avec les enfants et la gestion de situations de stress.

Le bourgmestre rappelle ensuite qu'en 2026 sera célébré le 50^e anniversaire du jumelage entre la commune et Dangé-

Saint-Romain (France). La soirée française, initialement prévue le vendredi précédant les vacances de Pentecôte, coïncidera toutefois avec les élections municipales françaises, ce qui rendrait une participation officielle de la commune partenaire impossible. Afin de préserver la portée symbolique de la date de signature initiale, le bourgmestre propose de reporter les célébrations à 2027.

Dans la rue François Trausch, plusieurs ralentisseurs seront prochainement installés à la demande des riverains, afin d'apaiser la circulation.

Une maison actuellement inoccupée au centre de Mamer, autrefois utilisée par la Fondation Hëllef Doheem, pourrait par ailleurs être envisagée pour l'accueil d'un foyer pour femmes. Le collègue échevinal souhaite proposer ce bâtiment à la Croix-Rouge, ou éventuellement à un autre organisme. Les conditions techniques et structurelles doivent toutefois encore être examinées.

La conseillère Simone Frank (CSV) fait part de préoccupations concernant la circulation liée au chantier situé près de la pharmacie dans la rue du Commerce à Mamer. Selon elle, la situation est peu lisible pour les piétons et provoque régulièrement des embouteillages.

L'échevin Roger Negri (LSAP) explique que les contraintes locales sont importantes et que les possibilités de modifier la circulation restent limitées. Il estime toutefois que la situation devrait s'améliorer à mesure de l'avancement du chantier.

Le conseiller Sven Bindels (DP) interroge enfin le collègue échevinal au sujet d'un incident survenu à la Maison Relais, où un objet serait tombé sur la tête d'un enfant. Le bourgmestre Luc Feller (CSV) confirme avoir été informé par la mère durant le week-end et avoir reçu des photos. Il regrette toutefois qu'aucun signalement officiel n'ait initialement été transmis à l'administration communale.

9. Affaire de personnel : décision relative à l'allocation de cadeaux de départ à la retraite ou à la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'attribution de cadeaux de départ à la retraite ainsi que la remise de montres commémoratives en reconnaissance de 20 années de bons et loyaux services.

Conseil communal du 12 décembre 2025

Début de la séance : 17h00 Auditeurs : 4

PRÉSENTS

CSV

FELLER Luc (Bourgmestre)
BUCHETTE Ed (Échevin)
BECK Yannick (Conseiller)
BEISSEL Jean (Conseiller)
FRANK Simone (Conseillère)
KERSCHENMEYER Tom
(Conseiller)
SCHMID Nadine (Conseillère)

LSAP

NEGRI Roger (Échevin)
CLOSENER Francine (Échevine)
JENSEN Elaine (Conseillère)

DP

BINDELS Sven (Conseiller)
KLOPP Jessica (Conseillère)

DÉI GRENG Mamer

BERNARD Djuna (Conseillère)
DROSOU Georgia (Conseillère)
SCHAAF-HAAS Adèle (Conseillère)

ABSENCES EXCUSÉES

BINDELS Sven (Conseiller / DP) à partir du point 2

1. Budget communal :

- vote du budget rectifié de l'exercice 2025 ;
- vote du budget initial de l'exercice 2026 ;
- Motion déposée par « déi gréng » concernant - l'élaboration d'un « Plan vert communal ».

2. Urbanisme et aménagement du territoire : lotissement d'une parcelle, sise à Capellen, 2-4 Parc d'Activités, en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).

3. Approbation d'une convention de collaboration avec la fondation « Stëftung Hëllef Doheem » relative à la mise à disposition d'un service « d'Appel-Assistance Externe ».

4. Commissions consultatives :

- démission d'un membre dans la Commission des Bâtisses et de l'Urbanisme représentant le parti politique « LSAP » ;
- nomination d'un membre dans la Commission des Bâtisses et de l'Urbanisme représentant le parti politique « LSAP ».

5. Finances communales : adoption d'un règlement relatif à l'octroi d'un complément par la commune à l'allocation de vie chère et à la prime énergie allouées par le Fonds national de solidarité.

6. Circulation :

- modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 51) ;
- modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 52) ;
- modification des secteurs de stationnement à caractère résidentiel.

7. Subsidés aux associations : choix d'un projet national et d'un projet international de coopération et d'aide au développement à subsidier par la commune en 2026.

8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

9. Motion déposée par « déi gréng » concernant l'adhésion de la commune au programme « Natur genéissen » (Profiter de la nature) du SICONA dans les Maisons Relais.

10. Affaire de personnel :

- création d'un poste de fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif pour les besoins du département administratif ;
- création d'un poste de fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif pour les besoins des départements technique et urbanisme
- Approbation d'une indemnité pour le service de permanence lors d'interventions urgentes du service hivernal.

11. Affaire de personnel (huis clos) : promotion d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le bourgmestre Luc Feller salue les personnes présentes et informe que l'ordre du jour a été complété par deux motions. L'une d'elles concerne une mesure budgétaire immédiate, tandis que l'autre est de nature plus générale et n'a, à ce stade, pas d'incidence financière directe.

1. Budget communal :

a) vote du budget rectifié de l'exercice 2025 ;

b) vote du budget initial de l'exercice 2026.

(Commentaires des conseillers retranscrits textuellement ci-dessous.)

Conseiller Jean Beissel (CSV) :

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au regard des chiffres du budget rectifié 2025, du budget 2026 ainsi que du plan pluriannuel de financement, nous pouvons affirmer, d'un point de vue financier, que notre commune se porte bien, et qu'elle est dans une situation nettement meilleure que celle qui consisterait à la présenter simplement comme l'une des communes les plus endettées du pays.

Les finances, qu'elles soient publiques ou issues du secteur privé, doivent être lues correctement. Il ne s'agit pas seulement de regarder le passif, mais aussi l'actif qui lui fait face, ainsi que la capacité réelle à rembourser la dette. L'endettement par habitant, qui continue malheureusement de hanter certains esprits, n'est plus un indicateur pertinent pour une analyse sérieuse et compétente des finances publiques.

Le patrimoine que notre commune a constitué au cours des vingt-cinq dernières années – et désormais vingt-six avec le budget initial 2026 – est remarquable. Des investissements intergénérationnels ont été réalisés et de nombreux projets ont vu le jour afin de construire des infrastructures modernes, durables et tournées vers l'avenir.

On peut citer notamment l'acquisition et la restauration du château de Mamer, la construction du CIPA, le site du Kinneksbond avec ses infrastructures scolaires et sportives, les Maisons Relais, la nouvelle piscine, le centre culturel et la nouvelle école de musique, le campus scolaire à Capellen, la Maison Risch et la galerie à Capellen, l'immeuble SNHBM, l'acquisition, la rénovation et l'agrandissement du Wëllebau, la construction et l'extension de la salle des fêtes de Holzem, le bâtiment associatif à Holzem, la revalorisation du centre du village de Holzem, les pistes cyclables et chemins ruraux, les terrains de football et les salles de sport, sans oublier les nombreux travaux routiers et d'aménagement de trottoirs, souterrains comme en surface.

À cela s'ajoute notre participation au SIDERO, qui a permis la construction d'une des stations d'épuration les plus modernes, ainsi que notre implication au SICA avec le nouveau centre de collecte et centre de ressources. Dans le domaine de l'environnement, il faut également mentionner les installations photovoltaïques, la centrale de cogénération, les bornes de recharge pour véhicules électriques, ou encore le réseau Vél'oh.

Toutes ces réalisations ont contribué à faire de notre commune une commune moderne, attractive et agréable à vivre, où l'on constate que les habitants s'y sentent bien et que de nombreuses personnes choisissent de s'y installer.

Mais l'offre ne s'arrête pas là. Le sport, la culture, la vie associative, les célébrations de la fête nationale ou encore les Winter Moments participent également à cette dynamique. Sous les différents collèges échevinaux, d'abord sous Gilles Roth, puis sous Luc Feller, il a toujours été essentiel non seulement de construire, mais aussi de faire vivre la commune, de favoriser l'intégration sociale et d'accueillir chacun, quelle que soit son origine. La commune a pris ses responsabilités pour que toute personne qui y habite puisse s'y sentir bien. Les défis liés au logement et au logement social, tout comme ceux concernant l'environnement, la production d'énergie et la mobilité douce, ont été abordés avec détermination.

Toutes ces mesures et tous ces investissements se reflètent dans les budgets des vingt-six dernières années, et continueront de le faire à l'avenir.

Au total, 583 millions d'euros ont été investis au cours des vingt-six dernières années, dont 36 millions d'euros prévus pour l'année 2026. Sur ces 583 millions, 70,4 % ont été financés par le boni ordinaire ou par des subventions de l'État. Sur la même période, 172,5 millions d'euros d'emprunts ont été contractés. À la fin de l'année 2025, il restera 124,7 millions d'euros à rembourser, et 118,8 millions d'euros au 31 décembre 2026. Cela signifie qu'à cette date, 53,7 millions d'euros auront déjà été remboursés, soit près d'un tiers de la dette totale, tout en sachant que 115,7 millions d'euros n'ont été contractés qu'à partir de 2022, après les années de pandémie 2020 et 2021, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'inflation massive qui s'en est suivie et les pénuries de matières premières sur les marchés, en partie liées à des enjeux géopolitiques.

Des chantiers avaient été décidés et lancés : ils devaient donc être menés à terme.

Le taux d'endettement de la commune – c'est-à-dire le ratio entre le remboursement de la dette et les recettes ordinaires – s'élève à 13,03 % à la fin de cette année, contre 12,51 % l'an dernier, soit une légère augmentation de 0,52 %. En 2026, il devrait toutefois redescendre à 12,26 %, soit 0,77 % de moins, et restera donc largement en dessous du seuil de 20 % fixé par le ministère de l'Intérieur.

Entre 2022 et 2026, la commune aura néanmoins réalisé un excédent ordinaire de 80 millions d'euros, et 84,9 millions d'euros si l'on inclut le report de 2021. Nous pouvons donc affirmer que notre situation n'est pas mauvaise.

Un boni ordinaire élevé repose sur des recettes récurrentes. Celles-ci proviennent notamment du Fonds de dotation globale des communes, qui s'élève à 48,735 millions d'euros pour 2026, de l'impôt commercial communal avec 6,721 millions d'euros, ainsi que de la surtaxe communale sur les droits d'enregistrement et de l'impôt foncier, pour un total de 1,825 million d'euros. Ensemble, ces recettes représentent 82,24 % de l'ensemble de nos revenus, une proportion relativement stable au fil des années.

Ces recettes, tout comme celles issues du Pacte logement, ne tombent pas du ciel. Une partie nous revient de droit, mais la plus grande part provient d'un fonds redistribué, dont l'un des critères essentiels est le nombre d'habitants. Chaque habitant rapporte ainsi environ 4.600 euros aux finances communales.

Mais pour maintenir un boni élevé, il ne suffit pas d'avoir des recettes : il faut aussi dépenser l'argent intelligemment, et non pas le jeter par la fenêtre.

Total des salaires de la commune	13.569.050	24,85%
Remboursement de la dette	8.537.065	15,64%
Contribution aux frais des différents syndicats	7.560.862	13,85%
Contribution aux cours de musique de l'UGDA	2.450.000	4,49%
Contribution aux frais des différentes Maisons Relais	2.000.000	3,66%
Fêtes publiques et concerts, etc.	2.028.950	3,72%
		66,20%
Total des dépenses ordinaires	54.602.036	

Les charges salariales de la commune sont restées relativement stables au cours des dernières années, autour de 24 % des dépenses ordinaires.

En face des coûts liés aux syndicats SICA, SIDERO et SES, la commune perçoit toutefois également des recettes issues des taxes communales : 1.782.270 euros provenant de la taxe sur les déchets, 2.050.000 euros pour l'assainissement et 3.052.500 euros issus de la vente d'eau. Le principe du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur doit continuer à être respecté. Des calculs réguliers doivent permettre de déterminer si ces taxes doivent être adaptées ou non.

Concernant les cours de musique organisés par l'UGDA, les dépenses sont en partie compensées par des subventions étatiques de 1.457.000 euros, ce qui ramène le coût net pour la commune à 993.000 euros, pour 999 inscriptions.

Avec 69,648 millions d'euros de recettes ordinaires – nous nous approchons des 70 millions d'euros – et 54,6 millions d'euros de dépenses, la commune dégage un boni ordinaire de 15,046 millions d'euros. Après 2024 et 2019, il s'agit du troisième boni ordinaire le plus élevé jamais enregistré dans la commune.

Si l'on replace les recettes et les dépenses dans le contexte de leur évolution, on constate que certaines années ont connu des écarts plus marqués. Sur la période 2021-2026, les recettes ordinaires ont toutefois progressé en moyenne de 8,70 % par an, tandis que les dépenses ont augmenté de 10,73 %. L'écart d'environ 2 % reste dans des limites acceptables et peut être absorbé sans difficulté au regard des chiffres disponibles.

Comme déjà expliqué, ce boni ordinaire sert notamment à financer nos investissements. Pour 2026, ceux-ci s'élèvent à 36 millions d'euros, financés de la manière suivante :

- Boni ordinaire 2026 :	15.045.994 Euros
- Boni présumé fin 2025 :	26.164.238 Euros
- Recettes extraordinaires 2026 :	10.231.591 Euros

- Boni présumé fin 2026 :	-15.413.487 Euros
- Emprunt :	0 Euro

En ce qui concerne les investissements prévus pour l'année prochaine, plusieurs projets sont programmés, tout en tenant compte des chantiers déjà en cours qui doivent être finalisés.

La construction d'une nouvelle école avec Maison Relais à Capellen représente 8 millions d'euros, soit 22,2 % des dépenses extraordinaires.

Un autre poste important concerne les loisirs, la culture et le culte, avec 5.230.000 euros d'investissements, soit 14,52 % du total. Ce montant comprend notamment 2.450.000 euros pour la nouvelle école de musique et 1.650.000 euros pour la piscine, toutes deux situées au Kinneksbond, ainsi que 850.000 euros pour des travaux et l'aménagement de terrains, de pistes d'athlétisme et de la buvette du Stade François Trausch.

Dans la rubrique logements et équipements collectifs, 7.690.000 euros sont prévus, dont 1.425.000 euros pour le bâtiment SNHBM et 2.840.000 euros pour les infrastructures routières, notamment à Capellen, incluant les trottoirs, les pistes cyclables, les mesures de sécurité routière et le système de guidage piétonnier.

La rubrique protection sociale s'élève à 2.652.500 euros, dont 2,5 millions d'euros pour les Maisons Relais et foyers scolaires. On y trouve notamment 700.000 euros pour la construction d'une quatrième Maison Relais au Kinneksbond, ainsi que 1.350.000 euros pour l'installation d'un tunnel de lavage et d'une chambre de séchage dans la Maison Relais 2 et dans le bâtiment du précoce, ainsi que la rénovation des installations sanitaires. À Mamer et à Capellen, 400.000 euros sont également prévus pour augmenter les capacités des cuisines.

Les affaires économiques disposent d'un budget de 2,3 millions d'euros, dont 300.000 euros pour le programme de chemins ruraux, 1 million d'euros pour la nouvelle centrale de cogénération, 650.000 euros pour des panneaux photovoltaïques au Kinneksbond, ainsi que deux nouveaux abris de bus à Capellen.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, 8,2 millions d'euros sont inscrits au budget, dont 2.069.118 euros comme apport en capital au SICA pour le nouveau centre de ressources et 4.691.714 euros comme apport au SIDERO pour la station d'épuration rénovée et agrandie.

Pour les pactes climat et nature, 400.000 euros sont prévus pour des études, et 500.000 euros pour des primes liées à la construction ou à la rénovation de logements.

Mesdames et Messieurs,

Ces 36 millions d'euros d'investissements contribueront à poursuivre le développement et l'embellissement de notre commune.

36 millions d'euros pour une commune moderne et durable.

36 millions d'euros financés sans nouvel emprunt.

Mesdames et Messieurs,

Au 31 décembre 2016, notre commune comptait 9.165 habitants. À la fin de 2026, la population devrait atteindre 11.995 habitants, soit 2.830 personnes de plus, une augmentation de près de 31 %. Sur dix ans, cela représente une croissance moyenne d'environ 3,1 % par an. Les différents collèges échevinaux CSV-LSAP ont pris leurs responsabilités et posé les bases nécessaires pour l'avenir. Les recettes ordinaires, qui s'élevaient à 34 millions d'euros, atteignent aujourd'hui 69,6 millions d'euros, soit plus du double en dix ans. Parallèlement, 315,7 millions d'euros ont été investis durant cette période pour améliorer la qualité de vie dans la commune. Sans la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ce montant aurait probablement été un peu plus modéré.

Nous, au sein de la fraction CSV, continuons à soutenir le collège échevinal dans sa mission d'intégration et de cohésion sociale, de modernisation et d'extension des infrastructures, de promotion de la durabilité, des énergies renouvelables, de la mobilité douce et de l'économie circulaire.

Toutes ces missions ne seraient cependant pas possibles sans un personnel communal qualifié, engagé et compétent, qui œuvre chaque jour au service des citoyennes et des citoyens. À la fin de 2026, la commune comptera 137 agents, correspondant à 118,03 équivalents temps plein, pour 11.995 habitants. Le ratio sera ainsi de 101,6 ETP pour la population, légèrement inférieur aux années précédentes mais toujours raisonnable, car les recrutements se font :

- en fonction de l'évolution de la population,
- en fonction des services que la commune souhaite offrir,
- et bien sûr en fonction de la qualité de ces services.

Un autre élément important reste le poids des salaires dans les dépenses ordinaires, qui se situe depuis des années en dessous de 25 %. Ce ratio doit rester notre indicateur de référence pour les années à venir.

Mesdames et Messieurs,

Au centre de la commune se trouvent les personnes, leur vie quotidienne, leur habitat et leur travail. Une commune où les gens se rencontrent et se sentent bien.

Ce budget permet une fois de plus à nos citoyennes et citoyens de vivre dans une commune agréable, dynamique et attractive. Il demeure un budget marqué par la prudence financière et le courage politique.

La fraction CSV votera en faveur du budget initial 2026 et du budget rectifié 2025, tels qu'ils ont été présentés le 1er décembre.

Nous remercions le bourgmestre, les trois échevins, le secrétaire communal ainsi que tous les responsables de l'administration et des services pour les documents précieux qui nous ont été fournis, et qui nous ont permis de préparer notre intervention d'aujourd'hui. Nos remerciements vont également aux membres de la commission des finances, qui ont contribué à finaliser le rapport. Un merci particulier au président de la commission

des finances, qui a récemment démissionné pour des raisons personnelles et que je souhaite remercier personnellement pour l'excellente collaboration.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseiller Tom Kerschenmeyer (CSV) :
Intervention budgétaire 2026 sur les thèmes du sport, des festivités, du logement et de la mobilité

La discussion d'aujourd'hui autour du budget 2026 n'est pas seulement une discussion sur des chiffres et des investissements. Elle porte avant tout sur l'avenir de Mamer : sur la commune que nous voulons être et sur la manière dont nous souhaitons y vivre.

Je souhaite aborder trois domaines qui occupent une place importante dans ce budget 2026 : une commune qui soutient le sport et les associations, une commune qui renforce la cohésion grâce à un programme d'animations attractif, et une commune où il fait bon vivre et se déplacer.

1. Sport et associations locales – le fondement de notre cohésion

Mamer est une commune pleine de dynamisme. C'est une réalité que nous constatons chaque jour. Avec plus de 40 associations, nous disposons d'une communauté active qui façonne la vie sociale de notre commune.

Ces associations, à travers leur travail avec les jeunes, leurs compétitions sportives et leur engagement lors des manifestations communales, constituent l'épine dorsale d'une commune moderne et renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté de Mamer.

Nos infrastructures sportives permettent aux associations et aux citoyens de pratiquer leur sport dans des conditions adaptées. Le budget reflète clairement cette priorité.

Pour le projet phare de la nouvelle piscine, 1,6 million d'euros supplémentaires sont prévus, auxquels s'ajoutent 940.000 euros de frais de fonctionnement. Avec cette infrastructure, nous n'avons pas seulement construit un équipement sportif : nous permettons à chaque enfant de la commune d'apprendre à nager, aujourd'hui et à l'avenir.

Les habitants peuvent également s'inscrire aux cours d'aquafitness, et la piscine est ouverte au public le vendredi soir et le samedi matin. Au vu de l'utilisation par les enfants, les clubs sportifs et l'intérêt du public, nous constatons que ce projet était la bonne décision et qu'il correspond pleinement à l'image d'une commune moderne.

Le budget 2026 prévoit également de nouveaux investissements dans le domaine sportif :

- 250.000 euros pour le renouvellement du revêtement synthétique du terrain de football n°3
- 150.000 euros pour la construction d'un auvent vitré près de la buvette du terrain n°2
- la planification à plus long terme de vestiaires supplémentaires pour le terrain n°1

En parallèle, plus d'un million d'euros seront investis dans nos halls sportifs.

Ces investissements bénéficient surtout aux jeunes qui s'engagent dans les clubs, et soutiennent le travail de jeunesse accompli quotidiennement dans les différentes associations sportives, que ce soit sur les terrains, dans les salles ou à la piscine.

La commune accompagne également les associations avec 230.000 euros de subventions afin de soutenir leurs activités.

2. Programme d'été et d'hiver – Mamer, une commune vivante

Lorsque l'on parle avec nos habitants, mais aussi avec des personnes venant d'autres communes, le programme d'activités de Mamer est souvent cité comme un élément particulièrement apprécié. Il ne s'agit pas seulement d'un calendrier de festivités, mais d'une part importante de l'identité et de l'attractivité de la commune.

Pour l'hiver, nous avons apporté de nouvelles impulsions. Avec un nouveau chalet en bois sur un seul niveau et une patinoire plus grande, les Winter Moments sont devenus encore plus agréables cette année et le resteront dans les années à venir, offrant aux habitants un moment convivial dans une atmosphère chaleureuse.

Il en va de même pour le programme estival de l'année prochaine, avec divers concerts et fêtes organisés non seulement à Mamer, mais aussi à Capellen et à Holzem.

Récemment, nous avons inauguré le Wëllebau, un projet emblématique lié à plus de cent ans d'histoire locale. Ce lieu deviendra un nouveau point de rencontre moderne, où la commune pourra organiser des festivités et des événements culturels. Ce projet figure au budget à hauteur de 1 million d'euros.

Tout cela montre que Mamer n'est certainement pas une commune-dortoir, mais une commune où les habitants se sentent bien et où de nouvelles familles choisissent volontiers de s'installer. C'est une dynamique que nous souhaitons soutenir.

3. Logement et mobilité – une commune avec une véritable qualité de vie

Le logement et les infrastructures constituent également une priorité du budget, avec 2,17 millions d'euros d'investissements.

Le bâtiment de la SNHBM (1,4 million d'euros) devrait être achevé l'année prochaine. Il témoigne non seulement des efforts de la commune en matière de logement social, mais deviendra également un élément central du cœur du village. Ce projet clé comprendra 19 logements, mais aussi des bureaux pour les services communaux, un café intégratif et un parking souterrain offrant de nombreuses places de stationnement au centre du village.

Par ailleurs, dans le quartier Wëltgebond, développé par le Fonds du Logement, de nouveaux habitants devraient également s'installer au cours de l'année prochaine. Avec plus de 150

logements abordables, de jeunes familles pourront continuer à venir vivre dans la commune.

Mais bien vivre suppose aussi une bonne mobilité et des infrastructures routières de qualité.

Le budget 2026 fixe également des priorités dans ce domaine :

- 2,8 millions d'euros pour l'entretien des routes et trottoirs, car les bases sont essentielles
- Extension du parking de op Schungesch (100.000 euros)
- Nouveaux abris de bus à Capellen près du supermarché (220.000 euros), car le transport public est une priorité
- Mobilité électrique : nouvelles bornes de recharge (50.000 euros)
- Radars pédagogiques (25.000 euros)
- Mesures de sécurité pour les piétons (180.000 euros).

La mobilité et la sécurité des citoyens sont des priorités que la commune prend très au sérieux.

4. Remerciements

Je souhaite enfin remercier :

le personnel communal, pour la mise en œuvre de ces projets

le service financier, pour l'important travail réalisé dans la préparation du budget 2026

le collège échevinal, pour ses idées et sa vision à long terme

Ce budget 2026 pour Mamer prouve que nous ne nous contentons pas de faire des plans : nous avons aussi le courage et les moyens de les concrétiser.

Je vous remercie.

Conseillère Nadine Schmid (CSV) :

ÉCOLE

L'école, les enfants et l'encadrement constituent l'un des postes les plus importants du budget : près de 15 millions d'euros !

Oui, c'est une somme importante, mais ce sont des moyens bien investis.

Il s'agit d'un investissement dans l'avenir, l'avenir de nos enfants :

- des infrastructures scolaires modernes, offrant un environnement sûr et adapté à notre époque ; la croissance démographique est là et nous avons besoin de plus d'espace et de personnel qualifié ;
- une éducation tournée vers l'avenir, incluant les compétences numériques et une utilisation responsable des réseaux sociaux, un accompagnement pour les enfants à besoins spécifiques, des projets innovants comme l'école en forêt à Mamer, des voyages scolaires au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que des projets durables comme le Vivarium ;
- le développement des compétences sportives est également encouragé activement. La nouvelle piscine du campus

Kinneksbond élargit et facilite les possibilités. Chaque enfant doit pouvoir apprendre à nager dès le jeune âge scolaire. Les clubs sportifs sont associés à cette démarche et bénéficient de créneaux supplémentaires pour l'entraînement.

L'encadrement dans les Maisons Relais, qui connaissent un afflux important depuis l'introduction de la gratuité, reste un élément central de notre politique. Ce n'est pas un luxe : les enfants y sont encadrés par un personnel compétent, soutenus et accompagnés dans un environnement social et sécurisé.

Cela permet également l'égalité des chances : chacun peut en bénéficier, personne n'est laissé de côté, indépendamment de l'origine sociale, de la langue maternelle ou de la situation financière des parents.

Les enfants n'apprennent pas seulement en classe. Ils apprennent aussi en jouant, en découvrant et en vivant ensemble. Dans ce contexte, il convient de souligner la bonne coopération entre l'école, la Maison Relais et les parents.

Le transport scolaire constitue également un poste budgétaire important : 900.000 euros pour les bus scolaires et 430.000 euros pour le Pedibus.

Le projet « Service Super Senior » a été lancé : un projet intergénérationnel permettant d'offrir du soutien scolaire aux élèves. 17 enfants ont été accompagnés par 8 seniors, pour un total de 290 heures de soutien.

La nouvelle école de musique, intégrée au Centre Culturel Kinneksbond, rencontre également un grand succès. Les cours sont désormais réunis dans un seul bâtiment, et le nouvel auditorium est presque achevé. Le coût n'est pas négligeable – 6.912,53 euros par heure de cours –, mais c'est un véritable plus pour les enfants et les adultes qui peuvent en bénéficier.

Nous continuons à préparer l'avenir :

- la construction de la nouvelle école avec Maison Relais à Capellen est en cours ;
Pendant les travaux, la situation est assurée grâce à la transformation du Centre Culturel de Capellen en annexe de la Maison Relais.
- d'autres adaptations structurelles sont prévues sur le campus Kinneksbond à Mamer :
 - production de repas pour 700 à 900 enfants ;
 - transformation et modernisation du bâtiment du précoce pour une utilisation commune avec la Maison Relais ;
- une quatrième Maison Relais sur le campus Kinneksbond est prévue, avec 700.000 euros inscrits au budget.

Il ne s'agit donc pas seulement d'investir dans des bâtiments ou du matériel, mais dans les possibilités et le potentiel de chaque enfant.

CULTURE

Le Centre Culturel Kinneksbond n'est pas seulement l'un des grands centres culturels du pays : c'est un lieu qui s'est

construit une réputation bien au-delà des frontières de la commune.

La subvention de 540.000 euros est bienvenue, et les représentations reprennent à plein régime. Les années difficiles liées à la COVID-19 sont presque oubliées. Une extension des effectifs est envisagée, notamment après l'ouverture de l'auditorium de la nouvelle école de musique.

La coopération étroite avec la commission culturelle permet l'organisation régulière de spectacles très appréciés du public.

La commission culturelle est également active dans le développement de la culture dans l'espace public.

Les activités et l'engagement des nombreuses associations et commissions consultatives sont indispensables à la vie de la commune. Elles sont présentes en été (fête du village à Holzem, Nuit des Sports, etc.) comme en hiver (Winter Moments, marché de Noël, Åisbar, chalet).

La commune propose également une offre variée de cours, environ 80 pour la saison 2025/2026, pour petits et grands.

La vie sociale et culturelle de la commune ne se limite pas aux fêtes et aux loisirs : elle contribue au bien-être, offre un équilibre par rapport à la vie quotidienne, scolaire ou professionnelle, et favorise l'intégration de tous les habitants.

La culture représente donc :

- la cohabitation et le vivre-ensemble
- l'attractivité de la commune
- le développement des talents
- le renforcement des compétences sociales
- la promotion du bénévolat et de l'engagement social ...

La culture n'est donc pas un luxe, mais une partie essentielle de notre identité.

(SANTÉ ET) SOCIAL

Dans ce domaine, plusieurs mesures importantes peuvent être soulignées :

- l'augmentation de l'allocation de vie chère de 25 % à 35 %, qui sera désormais versée automatiquement ;
- le développement de la Maison Citoyenne, avec 450.000 euros inscrits au budget ;
- l'Office social, de plus en plus sollicité, bénéficie d'un soutien communal de plus de 200.000 euros ;
- les projets de logements encadrés, pour lesquels la demande est élevée ;
- les subventions pour le service repas sur roues et la téléassistance ;
- la bourse aux vêtements, qui connaît un succès croissant ;
- la subvention Pampers, une aide appréciée pour les jeunes familles ;
- le projet d'une crèche conventionnée supplémentaire ;
- le projet d'une maison d'accueil pour femmes.

Il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails, mais le message est clair :

personne ne doit être laissé de côté. Dans les différentes situations de la vie, chacun doit pouvoir demander de l'aide et trouver du soutien dans notre commune.

Pour conclure, un grand MERCI pour ce budget soigneusement élaboré, grâce à une gestion responsable des finances communales par le collège échevinal.

Sans oublier toutes les personnes et tous les services qui ont contribué à la gestion et à l'élaboration de ce budget.

Conseillère Simone Franck (CSV) :

Thème : la famille et le troisième âge

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Échevine, Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chères citoyennes et chers citoyens,

Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Bourgmestre pour sa présentation détaillée du budget lors de la dernière séance du conseil communal, ainsi que pour les explications nécessaires concernant tant les dépenses ordinaires que les dépenses extraordinaires.

Je voudrais aujourd'hui aborder deux thèmes : les familles et la génération plus âgée.

Mamer est une commune pour les familles.

Pour cela, nous avons besoin de logements sociaux, d'infrastructures scolaires modernes, de Maisons Relais, de transports scolaires en bus et de Pedibus, mais aussi des infrastructures nécessaires dans le domaine des loisirs : aires de jeux bien aménagées, salles de sport bien équipées, une piscine moderne avec bassin d'apprentissage, des pistes cyclables attrayantes et des chemins de promenade.

Mamer est aussi une commune pour les personnes âgées.

Dans ce contexte, la construction des logements encadrés à côté du CIPA est particulièrement importante. Un projet similaire est également en cours à Capellen. Pouvoir offrir une solution intermédiaire entre ne plus vouloir ou pouvoir rester seul à domicile et ne pas encore être prêt à entrer dans une maison de retraite constitue une véritable opportunité pour les habitants de pouvoir faire ce choix dans leur propre commune. Le Ruffbus est également devenu indispensable, tout comme le service Senior Plus en collaboration avec la Fondation Hëllef Doheem, le service Super Senior, le Smart Café, ou encore l'aide d'Aarbechtshëllef Solina pour des travaux comme la taille des haies ou le déneigement. À cela s'ajoutent l'amicale des seniors et le Club Senior (ClubHaus am Brill), qui a bénéficié en 2025 de travaux de rénovation dans le bâtiment René Federspiel.

Dans le budget, la rubrique « Protection sociale » représente environ 4 millions d'euros.

Il s'agit d'un poste important qui comprend notamment : le troisième âge, le service repas sur roues, la téléassistance, les

Maisons Relais et la Maison des jeunes, la Maison Citoyenne, l'Office social, ainsi que les aides aux personnes dans le besoin, comme l'allocation de vie chère. Des jeunes aux moins jeunes, et dans toutes les couches sociales, chacun est pris en considération dans notre commune, ce qui explique la place importante de ces mesures dans le budget.

Dans les dépenses ordinaires, on retrouve également les commissions consultatives, avec un budget de 475.000 euros. Le travail qu'elles accomplissent est précieux : pour les habitants et avec les habitants. On peut citer par exemple la Fête de l'inclusion, la Fête des voisins, le Babelcafé, la Talentshow, la Orange Week, diverses excursions ou encore les fêtes destinées au troisième âge, comme la fête de Noël au Kinneksbond, qui accueille plus de 300 personnes et que beaucoup attendent toute l'année. Tous ces projets enrichissent la vie de la commune. Un grand merci à toutes les commissions pour leur engagement.

Les associations constituent également un élément essentiel de la vie communale. Elles contribuent au vivre-ensemble, investissent beaucoup dans la vie associative et la jeunesse, et assurent un encadrement de qualité. Pour cette raison, elles peuvent compter chaque année sur des subventions communales. Par exemple, 190.000 euros sont prévus dans le budget ordinaire pour les associations sportives. Là encore, un grand merci à toutes les associations pour leur engagement.

Pour permettre ce travail, il faut également des infrastructures de qualité : un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football, de nouveaux locaux pour le tennis de table, ou encore une piscine moderne utilisée notamment par TriSpeed. Il doit être clair pour chacun que de telles infrastructures ont un coût et que ces investissements sont nécessaires pour une commune moderne.

La piscine, déjà mentionnée, représente pour 2026 une dépense ordinaire d'environ 910.000 euros et 1.650.000 euros en dépenses extraordinaires liées encore à la construction. Ce sont des investissements importants, mais en contrepartie chaque enfant de l'école primaire apprend à nager, les bébés peuvent découvrir l'eau avec leurs parents, et tous les habitants peuvent pratiquer l'aquafitness ou simplement venir nager pour rester en forme.

On voit ainsi que les dépenses, tant dans le budget ordinaire que dans le budget extraordinaire, sont pleinement justifiées.

Il s'agit d'un budget cohérent et compréhensible, qui s'inscrit dans une continuité. Au regard de la croissance de notre commune, il est important d'investir dans une commune moderne et là où c'est le plus pertinent.

Dans notre commune, l'être humain est au centre.

Tous ces éléments – ainsi que ceux qui ont déjà été mentionnés – contribuent à faire de Mamer, avec ses localités Mamer, Capellen et Holzem, une commune attractive et un lieu de vie harmonieux pour toutes les générations.

Pour conclure, je souhaite également adresser un grand merci au collège échevinal pour la gestion responsable des finances

communales, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la gestion de ce budget.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseiller Yannick Beck (CSV) :

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Pour conclure, je souhaiterais encore porter un regard sur la jeunesse, ainsi que sur la politique climatique et environnementale.

La jeunesse représente l'avenir et il est donc juste et important qu'elle soit à nouveau largement prise en considération dans ce budget.

La Maison des jeunes est devenue entretemps une institution solide et un point de rencontre central pour de nombreux jeunes de notre commune. La commune y investira environ 230.000 euros en 2026 pour maintenir une structure qui permet aux jeunes de se développer dans un cadre encadré et positif. Il s'agit d'un investissement qui vaut certainement chaque centime.

Je souhaite également rappeler les primes attribuées aux jeunes qui ont réussi leur année scolaire ou leurs études, qui constituent une reconnaissance de la commune pour leurs efforts et leurs performances.

Le service Youth & Work reste lui aussi une offre importante à Mamer, puisqu'il contribue à ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux jeunes.

Le travail en faveur de la jeunesse ne se limite toutefois pas à ces projets directs. Il faut aussi penser aux nombreuses associations qui encadrent une grande partie de nos jeunes et accomplissent un travail remarquable, soutenu par la commune tant financièrement que par la mise à disposition d'infrastructures de qualité.

Les thèmes de la protection de la nature et du climat, de l'efficacité énergétique et de la mobilité douce ont été particulièrement mis en avant par le Bourgmestre lors de la présentation du budget. Cela montre que la commune de Mamer continue à traiter ces questions avec sérieux et reconnaît l'importance d'une politique communale durable.

Je voudrais ici citer quelques exemples parmi beaucoup d'autres :

- Les installations photovoltaïques continuent d'être développées de manière importante, avec 600.000 euros prévus en 2026.
- Il faut également souligner les 500.000 euros prévus pour les primes de construction et de transformation à caractère écologique, qui visent à encourager les rénovations énergétiques, les constructions durables et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

- Le réseau Vel'OH!, avec plus de 60.000 trajets par an, ainsi que l'offre Flex Carsharing, sont largement utilisés et constituent des mesures pertinentes dans le domaine de la mobilité durable, particulièrement adaptées à une commune comme Mamer, tant par sa taille que par sa situation géographique.

- Le Ruffbus, le Late Night Bus et le Night Rider représentent également des services importants. Ils coûtent plus de 480.000 euros par an, mais sont largement utilisés et améliorent de manière significative la mobilité de nos citoyens, toutes générations confondues.

Je souhaite également évoquer quelques projets d'envergure. Il s'agit notamment de la nouvelle station d'épuration et du nouveau centre de ressources du SICA. Pour ces deux projets, environ 6,76 millions d'euros sont prévus dans le budget extraordinaire 2026. La gestion des déchets et des eaux usées constitue un élément essentiel de la protection de l'environnement, et investir dans des infrastructures modernes est donc une conséquence logique.

Je voudrais également rappeler la nouvelle installation de cogénération, pour laquelle 1 million d'euros supplémentaires sont prévus dans le budget extraordinaire. Ce projet représente une étape importante dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre : grâce à cette installation, environ 2.200 tonnes de CO2 pourront être économisées chaque année.

Ces exemples illustrent bien le fait que la commune s'engage activement dans une politique climatique et de mobilité durable.

Mesdames et Messieurs,

En octobre, un bilan intermédiaire du Pacte Climat a été présenté au conseil communal. Il en ressort que la commune de Mamer continue de progresser dans ses efforts en matière de protection du climat. Ce budget s'inscrit donc, dans la continuité des dernières années, dans une politique climatique ambitieuse.

Je souhaiterais enfin profiter de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce budget et qui participeront à sa mise en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseillère Adèle Schaaf-Haas (déi gréng) :

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,
Chers collègues du conseil communal,

Pour commencer, nous souhaitons adresser un grand merci à Monsieur Nico Bontemps pour l'élaboration de ce budget. Nous avons la chance d'avoir un secrétaire communal compétent, et nous souhaitons également le féliciter, ainsi que toute son équipe, pour le travail accompli tout au long de l'année.

Monsieur le Bourgmestre, dans votre discours, vous avez souligné les nombreuses infrastructures et initiatives nouvelles,

qui auraient toutes en commun de reposer sur une base financière saine et durable.

Les chiffres du budget racontent toutefois encore une autre réalité : à la fin de cette année, la dette de notre commune atteindra toujours un niveau record au niveau national, avec 124 millions d'euros, et celle-ci ne devrait diminuer que d'environ 6 millions d'euros en 2026.

Nous reconnaissons que, suite à la pression exercée par déi gréng Mamer, vous souhaitez réduire cette dette. Nous sommes toutefois encore loin de pouvoir parler de finances réellement durables, même si le remboursement de la dette reste en dessous du seuil légal de 15 % des recettes ordinaires.

Dans ce contexte, il est intéressant de revenir à la définition du terme « durable » : agir aujourd'hui de manière à ce que les générations futures n'en subissent pas les conséquences, en tenant compte à la fois de critères économiques, écologiques et sociaux.

Selon déi gréng, les critères sociaux – notamment en matière de logement – et écologiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans ce budget. C'est pourquoi nous souhaitons revenir sur ces points dans notre analyse.

C'est également le moment de dresser un premier bilan des engagements figurant dans l'accord de coalition de cette majorité. L'année prochaine marquera la moitié de la législature, et ce budget devrait déjà poser les jalons pour les projets que vous souhaitez encore réaliser.

Certaines initiatives rencontrent notre soutien, par exemple :

- a) La création de 19 logements abordables dans le bâtiment Millénaire au centre de Mamer, pour lequel un programme est enfin prévu pour le rez-de-chaussée : un café intégratif de la Maison Citoyenne, une épicerie sociale et des espaces polyvalents pour les services communaux. Ce sont des fonctions importantes pour animer le centre de Mamer.

Nous regrettons toutefois que le budget de l'année prochaine ne prévoie à nouveau qu'une étude de faisabilité. Ce projet est-il volontairement retardé pour des raisons budgétaires ?

- b) Le nouveau centre de ressources à Kehlen constitue également, selon nous, un projet exemplaire, puisqu'il s'agit du premier centre de collecte et de recyclage du pays conforme aux critères de la nouvelle loi sur les déchets. Outre un atelier de réparation, il comprendra une boutique de seconde main ainsi qu'une salle destinée à des formations pédagogiques.

En revanche, plusieurs projets manquent dans ce budget, par exemple :

- a) un nouveau bâtiment pour les services techniques, qui devrait être réalisé sur l'ancien site de la plateforme de compostage ;
- b) un centre moderne de formation continue à l'école Mameranus ;
- c) des auvents équipés de panneaux photovoltaïques pour les parkings du Kinneksbond et des terrains de tennis à Capellen ;

- d) et enfin l'aménagement de zones de type « shared space » dans le centre de Mamer, une proposition que déi gréng Mamer défendent depuis longtemps et qui devient d'autant plus urgente à la suite des nombreux accidents impliquant des piétons, notamment en hiver.

Le collège échevinal pourrait-il nous indiquer où en est la planification de ces projets et si des difficultés particulières se posent ?

PACTE CLIMAT

Notre commune a obtenu un bon résultat lors de l'audit du Pacte Climat, avec 68 %. Ce résultat est le fruit d'un long travail, et nous souhaitons remercier l'ensemble de l'équipe du Service Environnement ainsi que l'échevin responsable Roger Negri pour cette performance.

Les Assises organisées en juin ont suscité beaucoup d'intérêt. Les discussions autour du thème « Produire et gérer soi-même son électricité » ont donné lieu à des propositions intéressantes. Les Verts proposent que ces Assises soient organisées chaque année, afin d'impliquer activement les habitants de la commune et de renforcer l'acceptation de solutions innovantes dans la transition vers une société neutre en carbone et fondée sur l'économie circulaire.

Cependant, en vous écoutant, Monsieur le Bourgmestre, on pourrait avoir l'impression que vous remettez en question l'instrument du Pacte Climat. Vous avez notamment parlé d'un « instrument rigide », car il définirait précisément quelles mesures peuvent être prises en compte.

Vous avez également affirmé que certains pourraient « gonfler artificiellement » les crédits liés au Pacte Climat par des études, des concepts, de la sensibilisation ou de la communication.

Il est possible que vous soyez frustré du fait que certains projets réalisés dans notre commune ne soient pas pris en compte dans le catalogue de mesures, et ne rapportent donc pas de points. Cependant, ces règles sont les mêmes pour toutes les communes.

L'objectif du Pacte Climat ne doit-il pas d'être aussi objectif, cohérent et transparent que possible, afin de permettre des analyses scientifiques et des comparaisons entre communes ?

Le succès du Pacte Climat montre d'ailleurs qu'une saine concurrence entre les communes s'est développée pour atteindre les objectifs climatiques. À nos yeux, cet instrument ne doit donc pas être remis en question.

Si nous voulons convaincre les habitants de Mamer, il est essentiel que le collège échevinal montre l'exemple en matière de protection du climat, et ne s'engage pas uniquement pour obtenir des points.

Nous saluons la mise en place prévue l'année prochaine de concepts stratégiques et d'outils de gestion dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la digitalisation. Toutefois, l'audit du Pacte Climat recommande également d'autres études et concepts, notamment pour l'adaptation au changement

climatique, la gestion des ressources, la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Ces mesures pourraient à elles seules rapporter 26 points supplémentaires dans le catalogue du Pacte Climat.

Comme chaque année, nous ne disposons toutefois d'aucun chiffre concret pour les mesures prévues en 2026. Un montant de 250.000 euros est inscrit au budget, alors que la subvention étatique – augmentée – s'élève à 325.000 euros.

Le collège échevinal peut-il nous indiquer où sont budgétisés les 75.000 euros restants ?

PACTE NATURE

Dans le Pacte Nature, la commune atteint actuellement 54,29 %. Nous estimons qu'il serait possible d'aller encore plus loin dans la mise en œuvre des mesures.

C'est pourquoi nous proposons de renforcer encore la collaboration avec le SICONA, notamment au regard du budget de 500.000 euros prévu pour l'année prochaine, qui comprend : la création de biotopes et de zones humides, l'aménagement de prairies fleuries et de vergers, la plantation d'arbres, le soutien à la faune et à la flore, ainsi que de nombreux projets de sensibilisation à la nature.

Avec un investissement aussi important, il est essentiel de mettre en place une démarche cohérente et bien communiquée. Dans ce contexte, nous renvoyons à notre proposition d'élaborer un « Plan vert » pour les localités de la commune.

Nous avons déposé une motion afin de souligner l'importance de protéger la biodiversité dans nos localités. Il s'agirait d'établir un état des lieux des zones où un renforcement de la végétation est possible et nécessaire, par exemple grâce à l'utilisation de caméras thermiques, comme l'a fait la Ville de Luxembourg pour identifier les îlots de chaleur. Sur cette base, des zones prioritaires pourraient être définies pour planter des prairies naturelles, des haies ou des arbres.

Pour mettre en œuvre ce projet rapidement, nous proposons de mandater un bureau spécialisé, qui travaillerait en étroite collaboration avec le SICONA.

PACTE LOGEMENT

On pourrait presque croire que la crise du logement n'existe plus, tant le Pacte Logement est devenu discret. Depuis la réponse du Bourgmestre à notre motion en décembre dernier, nous n'avons plus eu de nouvelles.

À l'époque, vous nous aviez expliqué ce qu'il était advenu des 3,8 millions d'euros de participation de l'État dans le cadre du Plan d'action local, et vous attendiez un retour du ministère concernant plusieurs projets. Pouvez-vous aujourd'hui nous informer de l'avancement de ces dossiers ?

Nous saluons néanmoins la mise en place du groupe de travail chargé de l'adaptation du PAP QE et du PAG, dont les discussions se déroulent dans une atmosphère constructive.

Les Verts soutiennent une densification ciblée du centre de Mamer, la création de formes alternatives d'habitat et surtout la mobilisation des terrains constructibles non utilisés. Il s'agit de discussions complexes, car trois parties écrites doivent être adaptées.

Afin de poursuivre ce travail, déi gréng Mamer proposent de maintenir ce groupe de travail et de le réunir trois à quatre fois par an, afin d'associer l'ensemble des partis à ces décisions importantes.

Monsieur le Bourgmestre,

chers collègues du collège échevinal et du conseil communal,

Nous apprécierions que nos propositions soient prises en considération, car la crise climatique et la perte de biodiversité ne s'arrêtent pas aux frontières de Mamer. Nous avons tous une responsabilité : protéger et préserver notre environnement et notre nature, qui constituent notre base de vie.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseillère Georgia Drosou (déi gréng) :

Monsieur le Bourgmestre
Madame et Messieurs les échevins
Chers collègues du conseil communal

Je vous remercie de me donner la parole, c'est un privilège de participer à ce débat important pour la vie de notre commune. Cette année-ci, également, j'aborderai surtout des questions qui me tiennent à cœur et qui relèvent de mon domaine d'expertise.

Je commence par une constatation générale positive parce que l'année dernière j'avais introduit mon intervention en exprimant mon inquiétude face à l'endettement de notre commune : cette année je pourrais parler d'une plus grande sensibilisation face à cette situation mais je ne répéterai pas les propos d'Adèle qui en a parlé de manière plus exhaustive. Je répéterai, tout de même, notre conviction qu'il existe toujours des marges pour élaborer des actions concrètes et réaliser des économies dans plusieurs domaines.

Mais avant d'entrer dans les détails, je tiens aussi à souligner notre appréciation pour l'acceptation de certaines de nos propositions. Nous saluons surtout la décision concernant l'aménagement du café intégratif dans le rez-de-chaussée du bâtiment Millénaire. Certes, après des va-et-vient qui ont duré un certain temps, mais la décision paraît définitive. En ce qui concerne sa mise en place, nous aimerions avoir plus de détails sur le concept que vous envisagez. Nous – de toute manière – verrions dans cet exercice l'opportunité de donner le lead à la Maison citoyenne et d'impliquer davantage les commissions consultatives intéressées par ce projet. Nous aimerions également avoir plus de détails sur son impact budgétaire. Par exemple, la gestion du café sera-t-elle assurée en interne ou par un prestataire externe ?

Nous sommes évidemment d'accord avec l'idée d'aménager dans le bâtiment l'épicerie sociale, comme évoqué lors du conseil

communal. Mais nous ajoutons une mise en garde : pensez à garantir une certaine discrétion et à protéger l'anonymat des utilisateurs. Le nouvel emplacement sera beaucoup plus central par rapport à l'emplacement actuel plus discret.

Un autre point positif est l'adoption de l'application hoplr qui compte déjà presque 700 abonnés.

Ce succès, ainsi que l'utilisation continue de l'application de Gemeng Mamer m'amènent à revenir sur notre exhortation de l'année dernière de revoir les habitudes de la commune concernant sa politique de communication avec les habitants. Pour rappel, nous avons mis en question l'envoi de tant de publications en papier à tous les habitants pour des raisons évidentes d'économies et de respect de l'environnement. Je répète donc notre proposition d'organiser un sondage auprès des ménages pour les interroger sur leurs vrais besoins. Nous ne revenons pas à ce sujet pour répéter la discussion de l'année dernière et surtout l'argument que le souci principal est de répondre aux besoins des personnes âgées qui sont censés préférer recevoir tout en papier. Notre but est d'appeler à une réflexion de fond. Sans données concrètes collectées de manière systématique et plus « scientifique » il est difficile de prouver quoi que ce soit. Les témoignages anecdotiques que j'ai eu l'occasion de recueillir encore cette année, surtout grâce à ma participation à la commission de vivre ensemble interculturel, me laissent sceptique sur l'efficacité même de la politique de communication « maximaliste » actuelle. Le taux de participation, même à des activités a priori très attrayantes, ne semble pas dépendre de l'envoi des flyers à tous les ménages.

Dans le même ordre d'idée, je reviens sur notre proposition d'entamer une discussion approfondie sur nos plateformes de communication en général. Le Gemengebuet reste toujours une publication démodée qui ne reflète pas l'esprit moderne et le niveau esthétique auquel semble aspirer notre commune, à en juger par la plupart de nos actions culturelles.

Les réseaux sociaux dans la commune et le Gemengebuet sont utilisés majoritairement pour diffuser des photos, surtout des politiciens de la majorité, je serais tentée d'utiliser presque le terme « culte de personnalité ». Mais nous sommes d'avis que surtout l'équipe du bourgmestre et les échevins n'ont pas vraiment besoin d'une telle exposition : il serait plus productif dans le long terme de donner la place aux gens, aux projets et initiatives de la commune, mettre en valeur l'engagement des bénévoles et de nos associations et clubs et d'aborder des thématiques spécifiques de manière plus créative et originale. Nous réitérons donc notre idée de constituer un groupe de travail qui réfléchirait, ensemble avec les services de la Commune responsables, sur un nouveau concept pour cette publication, qui pourrait devenir ainsi un vrai outil d'information et de communication digne des ambitions de la commune de Mamer.

D'ailleurs, ma perception concernant l'excès - surtout en nombre - d'événements dans la commune s'est encore consolidée depuis l'année dernière. It is still « too much of a good thing », comme nous l'avions critiqué la dernière fois. Reprenant l'idée d'esthétique que je viens d'évoquer plus haut, je répète qu'il faut privilégier la qualité plutôt que la quantité, ce qui sera même au profit de l'image de la commune, dans

le long terme. Nous sommes tous reconnaissants des efforts déployés par le personnel de la commune pour faire face à l'organisation et au suivi d'une telle pléthore d'événements ; aidons-les à concentrer leurs efforts pour des actions qui ont un sens et une cohérence.

Ce concept m'amène d'ailleurs au dernier point de mon intervention, le travail des Commissions consultatives, que j'ai encore abordé la dernière fois et que j'ai eu la possibilité d'observer encore mieux tout au long de cette année.

Dans la présentation du budget, la vie associative riche de Mamer est soulignée à plusieurs reprises et constitue à juste titre une source de fierté. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe. Mais ici aussi j'ajouterais le besoin de veiller à une approche « nohalteg » et mesurée. Dans ce but, il faut que les activités aient un sens. Tout le monde gagnerait en qualité et cohérence si les commissions communiquaient (plus) entre elles pour (mieux) coordonner leurs activités et éviter le risque de double emploi et de concurrence. Nous proposons donc d'instaurer une sorte de coordination du programme des commissions : les présidents et secrétaires devraient se rencontrer à rythme semestriel pour coordonner leurs actions sous l'égide de la Maison citoyenne.

Enfin, je voudrais proposer une initiative qui pourrait encourager les habitants de la commune à s'intéresser davantage au processus décisionnel : diffuser les séances du conseil communal en ligne avec un sous-titrage simultané qui permettrait aux habitants (notamment les non luxembourgeois) de suivre les délibérations. Avec les progrès de la technologie, je suis sûre qu'il existe déjà des possibilités pour le faire.

Je termine sur une note positive : je constate une amélioration de l'ambiance au sein du conseil communal et je m'en réjouis. Étant toujours nouvelle dans la vie « politique » j'ai besoin de sentir que notre but est surtout de travailler ensemble pour améliorer la vie des habitants de notre commune. Cette ambition est ma motivation principale pour être ici et je me vois comme une sorte d'ambassadeur de bonne volonté surtout auprès de gens comme moi qui auraient un jour envie de s'engager davantage dans la vie de la commune.

Nous remercions tous les membres du conseil communal pour leur engagement et leur travail dans ce budget.

Je vous remercie de votre écoute.

Conseillère Djuna Bernard (déi gréng) :

Dans ma partie de l'intervention budgétaire, je voudrais parler des personnes dont on entend trop rarement la voix.

Je commencerai par les plus jeunes habitants de la commune. Il y a actuellement 393 enfants âgés de 0 à 4 ans dans notre commune. Pour eux, 13 crèches existent au total, mais seulement deux d'entre elles sont conventionnées et appliquent donc une formule de calcul différente pour comptabiliser la présence des enfants. Dans les crèches privées, les parents paient généralement un tarif forfaitaire, qui rend souvent ces structures nettement plus coûteuses que les crèches conventionnées.

Bien sûr, on peut critiquer la politique nationale, notamment le manque général de places d'accueil et l'existence d'un système à deux vitesses entre structures privées et conventionnées.

Cependant, il faut aussi dire clairement ici – au sein du conseil communal d'une commune qui met en avant ses services pour les enfants – qu'il s'agit également d'un choix politique communal d'implanter des crèches conventionnées.

Un choix qui est d'ailleurs généreusement soutenu financièrement par l'État, mais qui dépend avant tout de la volonté politique de la majorité. Cette volonté a plutôt été hésitante dans le passé, et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 88 places conventionnées contre 360 places non conventionnées dans le domaine de la petite enfance.

À ce stade, déi gréng Mamer souhaite réaffirmer clairement leur engagement en faveur d'un plus grand nombre de places de crèche conventionnées dans la commune. C'est une question d'égalité des chances pour tous nos habitants. J'encourage donc le collège échevinal à poursuivre les « premières réflexions » annoncées concernant la création d'une crèche supplémentaire dans ce sens et à tenir le conseil communal informé de l'avancement de ces réflexions.

Ces réflexions étaient d'ailleurs déjà plus avancées auparavant, notamment lorsque vous avez présenté votre déclaration du collège échevinal il y a deux ans et demi. À l'époque, le Paschtoueschhaus, actuellement vide, avait déjà été évoqué. Aujourd'hui, on parle de nouveau de simples « premières réflexions ». Que signifie exactement cette formule ?

S'agit-il d'un jeu de patience ou plutôt d'un jeu budgétaire ? Nous espérons en tout cas que les efforts d'économie ne se feront pas au détriment des enfants et de l'égalité des chances pour toutes les familles de la commune.

Justement parce que nous arriverons en 2026 à la moitié de votre mandat, il est intéressant de comparer ce qui avait été annoncé et ce qui a réellement été mis en œuvre. J'en profite donc pour demander ce qu'il en est de la crèche forestière dans le parc de Capellen, que vous aviez également envisagée à l'époque. Peut-être pourrait-elle être intégrée à vos réflexions actuelles.

Je voudrais maintenant parler des enfants plus âgés. Nous savons qu'une grande partie du budget est consacrée aux infrastructures scolaires et aux Maisons Relais, et nous reconnaissons que la commune propose une offre particulièrement développée et de grande qualité pour les enfants. C'est pourquoi nous avons soutenu les projets d'extension de la cuisine et de rénovation des installations sanitaires du bâtiment Précoce et de la Maison Relais.

Nous souhaiterions toutefois obtenir davantage d'informations sur votre annonce d'une quatrième Maison Relais sur le site du Kinneksbond : où sera-t-elle située ? Pour quelle tranche d'âge ? Quel est le calendrier envisagé et quel budget approximatif prévoyez-vous pour les prochaines années ?

Nous souhaitons également soumettre une idée concernant l'alimentation des enfants dans la commune. De nombreux

enfants profitent du service de repas de midi dans les Maisons Relais. Il existe à ce sujet un programme intéressant développé par le SICONA, avec lequel notre commune collabore déjà activement dans de nombreux domaines. Ce programme s'appelle « Natur genéissen » et encourage une alimentation saine, durable, régionale et biologique, basée sur des produits de la région.

La durabilité commence dans l'assiette. Nos plus jeunes devraient pouvoir découvrir cela très tôt, bénéficier d'une alimentation de qualité et soutenir en même temps l'agriculture régionale. C'est pourquoi nous déposons une motion visant à permettre la participation de nos Maisons Relais à ce programme.

Passons maintenant à la jeunesse. Vous avez raison, Monsieur le Bourgmestre : qu'il s'agisse de la commission de la jeunesse ou de la Maison des jeunes, beaucoup d'activités sont proposées aux jeunes. Grandir à Mamer est un plaisir, je peux en témoigner moi-même. Nous avons toutefois été quelque peu surpris de constater une diminution du budget de la Maison des jeunes, notamment au niveau du personnel.

Nous aimerions obtenir des explications à ce sujet, et nous vous rappelons également votre engagement de créer un conseil communal des jeunes, qui devait être développé en collaboration avec le Jugendhaus. Par expérience, je sais que cela nécessite des ressources humaines suffisantes. Où en est ce projet ?

Ce qui manque malheureusement encore dans le budget, c'est l'équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, de psychologues et d'enseignants destinée à soutenir la santé mentale des enfants et des jeunes. Il s'agissait pourtant d'une annonce importante faite par vous à l'époque. Nous souhaitons savoir quand vous envisagez de la mettre en œuvre et si des réflexions concrètes ont déjà été menées à ce sujet.

Je voudrais maintenant aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la solidarité avec les personnes qui ont dû fuir leur pays. Nous faisons face à une urgence nationale, et le ministre de la Famille s'est également rendu chez vous pour examiner la manière dont la commune de Mamer pourrait contribuer à cet effort de solidarité.

Il y a quelques semaines, vous nous avez indiqué lors d'une réunion qu'une petite structure pourrait être envisagée à plus court terme. Nous saluons cette initiative, mais nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans le budget. Nous espérons que cette annonce n'était pas simplement symbolique, mais que vous pourrez concrétiser ce projet en collaboration avec les services communaux et en dialogue avec les citoyens.

Nos services communaux travaillent également depuis plusieurs années à améliorer l'accessibilité de la commune. La loi sur l'accessibilité l'exige d'ailleurs. Cette année encore, 30.000 euros sont prévus dans le budget pour des études. Ces études étaient déjà budgétisées l'année dernière, et nous nous demandons quand nous passerons enfin de la phase d'étude à la phase de mise en œuvre.

Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations à ce sujet. Plusieurs d'entre nous ont expérimenté lors de la fête de

l'inclusion ce que cela signifie de devoir franchir des obstacles en fauteuil roulant. On comprend alors à quel point cela peut être difficile, et le délai pour réaliser les adaptations nécessaires approche lentement mais sûrement.

Pour conclure, je voudrais également souligner un point positif : le paiement automatique de l'allocation de vie chère dans notre commune. Parfois, la politique d'opposition porte ses fruits, et cela nous réjouit – mais surtout les ménages concernés, qui peuvent désormais recevoir l'aide qui leur revient sans démarches administratives complexes. Nous saluons également la décision de la commune d'augmenter la participation communale.

Monsieur le Bourgmestre, nous avons déjà connu des débats budgétaires plus secs, où nous avons analysé votre budget avec beaucoup de scepticisme. Pour certains postes, c'est encore le cas aujourd'hui. L'importance que vous accordez à la communication autour de vos propres initiatives, ou encore le marathon d'événements qui se concurrencent parfois au sein des associations, reste pour nous une politique un peu excessive.

Nous pensons que moins peut parfois signifier plus. Il est possible d'offrir une bonne qualité de vie et des activités attractives sans lancer des campagnes de promotion à l'échelle nationale ni dépenser autant d'argent selon la logique du « toujours plus grand », surtout dans un contexte budgétaire plus tendu.

Il est évident que nous attendons davantage de votre part en matière d'environnement et de protection du climat, et nous continuerons à vous le rappeler. Maintenir une ambition élevée et vous encourager à faire davantage d'efforts pour une commune plus durable fait partie de notre rôle : qu'il s'agisse de la végétalisation des localités, du plan d'adaptation climatique, d'une éolienne ou du développement des pistes cyclables. L'année prochaine encore, nous vous interpellons à ce sujet par des motions, des questions et des propositions.

Il faut toutefois reconnaître que nous avons aussi le sentiment de ne pas toujours parler dans le vide. Certaines critiques formulées lors des budgets précédents semblent avoir été prises en considération, et nous le reconnaissons.

Plusieurs initiatives proviennent des propositions de délégués Mamer, et nous nous en réjouissons. Comme ma collègue Georgia l'a justement souligné, le climat de travail au sein du conseil s'est amélioré.

Pour nous, une chose est claire : il doit être possible de faire de la politique communale pour notre commune, de critiquer lorsque c'est nécessaire, d'échanger des idées et des arguments, d'avoir parfois raison – ou non – et malgré tout de travailler ensemble dans un esprit collégial.

Cela n'a pas toujours été le cas. Il arrive encore que l'opposition soit laissée de côté ou n'apparaisse qu'à la toute dernière photo. Nous espérons que l'amélioration de la coopération se poursuivra dans cette direction.

C'est pourquoi nous vous accordons aujourd'hui un petit vote de confiance. Comme vous l'avez dit un jour, Monsieur le

Bourgmestre : on récolte ce que l'on sème. Nous verrons si cela se vérifie.

Les élus de délégués Mamer s'abstiendront donc lors du vote sur le budget cette année.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) répond en détail aux interventions précédentes des élus de délégués. Il remercie les trois porte-paroles de l'opposition pour leurs prises de parole, tout en précisant d'emblée que, dans un débat démocratique, il est normal que certains points permettent un rapprochement des positions, tandis que d'autres restent marqués par des divergences d'opinion.

Concernant la situation financière de la commune, Luc Feller ne partage pas l'analyse présentée par les Verts. Selon le collège échevinal, la commune de Mamer repose sur des bases financières solides, ce qui peut être démontré non seulement au niveau interne, mais aussi en comparaison avec d'autres communes. L'élément central reste le boni ordinaire, c'est-à-dire le montant qui demeure à la fin de l'année une fois toutes les dépenses courantes couvertes. Celui-ci serait stable et permettrait à la commune de conserver sa crédibilité financière tout en maintenant sa capacité d'investissement.

Au cours des vingt dernières années, près de 600 millions d'euros ont été investis, notamment dans des infrastructures modernes, parmi lesquelles les quatorze bâtiments du complexe scolaire, sportif, culturel et d'accueil du Kinneksbond. Ces investissements illustrent la volonté de la commune d'offrir, en particulier aux jeunes familles, un cadre de vie attractif. Ils permettent aux enfants de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage à l'école, de participer à l'enseignement musical, d'apprendre à nager et d'obtenir une place dans les structures d'accueil de la Maison Relais.

Le bourgmestre reconnaît toutefois que tout ne se déroule pas toujours comme prévu. Il cite notamment l'exemple du café intégratif prévu dans le nouveau bâtiment au Kinneksbond. Dans ce dossier, la commune n'est pas maître d'ouvrage et dépend des décisions de la SNHBM. Les retards sont donc frustrants, tant pour le collège échevinal que pour les services sociaux et les futurs occupants des logements. Malgré cela, le projet reste suivi de près. Le futur café citoyen inclusif doit être développé en collaboration avec la Maison Citoyenne et trois commissions consultatives. L'objectif est de permettre à ce lieu de se développer de manière organique, idéalement en étant animé progressivement par les citoyens eux-mêmes, sans modèle imposé d'en haut.

Un autre point de discussion concerne l'étude de mobilité et la création éventuelle d'un « shared space » dans le centre de la localité. Sur ce sujet, Luc Feller se montre prudent. Un bureau d'études a certes déjà présenté certaines propositions, mais plusieurs questions liées aux déplacements du trafic à l'échelle régionale restent sans réponse. Avant de prendre des décisions, ces éléments devront être clarifiés. Fermer certaines rues du centre à la circulation automobile n'aurait guère de sens si cela devait simplement déplacer le trafic vers d'autres rues de la commune.

Le bourgmestre répond également de manière détaillée aux critiques concernant le Pacte Climat. Selon lui, l'objectif n'est

pas d'accumuler des points, mais de réaliser des progrès concrets pour l'environnement. « Je ne veux pas faire des études uniquement parce qu'elles rapportent des points dans le Pacte Climat, mais parce qu'elles apportent réellement quelque chose à l'environnement », souligne-t-il. Certains projets ne correspondent pas entièrement aux critères formels du pacte, bien qu'ils produisent des effets importants. Cet écart devrait être pris en compte dans l'évaluation. Il rappelle néanmoins que la commune met déjà en œuvre différentes mesures concrètes, telles que la rénovation énergétique de bâtiments, la végétalisation d'espaces publics ou des projets éducatifs dans les Maisons Relais.

Ces questions s'inscrivent dans l'un des plus importants blocs de discussion de la séance. Les débats portent notamment sur de nouvelles infrastructures d'accueil pour enfants, l'extension de la cuisine existante, les réflexions concernant certains sites – comme le Paschtoueschhaus – ainsi que sur le développement de crèches conventionnées en collaboration avec Mameranus.

Le programme « Natur genéissen » est également abordé. Les élus de déi gréng avaient déposé une motion visant à obtenir une certification selon les critères de SICONA. Le bourgmestre se montre globalement ouvert à la discussion, mais souligne certaines contraintes pratiques, notamment la charge administrative importante et le manque de ressources humaines au sein de SICONA. Les audits réalisés donnent de bons résultats, mais ils ne sont pas toujours complets, en raison notamment des exigences élevées en matière de documentation.

Au fil du débat, il apparaît que les positions des deux camps se rapprochent progressivement, sans qu'une décision définitive ne soit prise. Les élus de déi gréng indiquent qu'ils sont prêts à retirer temporairement leur motion, afin de la présenter à nouveau ultérieurement. Luc Feller accepte cette proposition et annonce la reprise des discussions avec l'exploitant ARCUS ainsi qu'avec SICONA.

Roger Negri (LSAP) apporte ensuite des précisions techniques concernant le Pacte Nature, rappelant l'existence de documents stratégiques élaborés en 2023 et soulignant que plusieurs mesures sont déjà en cours de mise en œuvre, telles que la plantation d'arbres, la création de micro-forêts ou des aides à la transformation écologique des jardins privés.

Enfin, Adèle Schaaf-Haas (déi gréng) rappelle que le « plan vert communal » actuellement en vigueur date de 1992 et n'est plus adapté aux réalités actuelles. Elle plaide pour une approche plus systématique de la politique environnementale et propose notamment des projets pilotes utilisant des caméras thermiques afin de rendre visibles les pertes de chaleur des bâtiments et d'encourager des rénovations énergétiques ciblées. Cette proposition est accueillie favorablement sur le principe par le bourgmestre Luc Feller.

Conseillère Elaine Jensen (LSAP) :

Monsieur le Bourgmestre,
Chers collègues,

Le LSAP constate avec satisfaction que notre commune repose sur des bases financières solides, ce qui lui permet de poursuivre

son développement avec une vision tournée vers l'avenir. À partir de 2026, nous disposerons d'un boni ordinaire de 15 millions d'euros, qui devrait encore progresser dans les années à venir.

Comme l'a souligné le bourgmestre, cela nous permet de continuer à construire une commune

- où il fait bon vivre,
- où les citoyennes et citoyens se sentent bien,
- où les enfants peuvent compter sur des infrastructures scolaires et d'accueil modernes,
- et où chacun, quel que soit son âge ou sa culture, trouve des possibilités de loisirs et de rencontre.

Mais Mamer est aussi, et restera, une commune proche de la nature, qui prend ses responsabilités sociales au sérieux.

À propos de la politique sociale : pour le LSAP, il était particulièrement important de pouvoir mettre en place une réforme de l'allocation de vie chère.

Cette aide s'adresse à toutes les personnes de notre commune qui bénéficient du soutien du Fonds national de solidarité. À partir de 2026, cette aide de l'État sera versée automatiquement, sans qu'il soit nécessaire d'introduire une demande, ce qui constitue un progrès réel. Nous saluons également la décision d'augmenter le complément communal à 35 % de l'aide étatique. Peut-être pourra-t-on encore envisager une nouvelle augmentation de ce pourcentage dans les années à venir.

Nous souhaitons également développer, avec notre office social régional, une coopération permettant une utilisation sociale d'une partie des surfaces disponibles dans le bâtiment SNHBM Millénaire. Le bourgmestre a évoqué la création d'une épicerie sociale ; le LSAP soutiendrait pleinement la concrétisation de cette idée.

Nous soutenons également sans réserve le projet de café communautaire de la Maison Citoyenne, un véritable lieu de rencontre dont notre commune a besoin.

Le LSAP est aussi fier que nos citoyennes et citoyens aient pu voter pour deux beaux projets dans le cadre du budget participatif, qui seront concrètement réalisés l'année prochaine : d'une part un nouveau terrain pour chiens au Parc Brill et d'autre part un panneau d'information numérique à l'arrêt de bus Hireknapp à Capellen.

Dans les écoles également, les enfants ont pu réaliser plusieurs souhaits grâce à leur propre budget participatif : la construction d'une cabane, l'achat de nouveaux jeux pour les récréations et l'installation d'un « Babbelbänk » (banc de discussion), une initiative que je trouve particulièrement sympathique.

Personnellement, il me tenait aussi à cœur que l'application Hoplr soit introduite dans notre commune. Elle facilite énormément les échanges entre les habitants.

Nous souhaitons par ailleurs continuer à favoriser l'intégration et l'inclusion de notre communauté internationale, grâce à une offre de loisirs variée destinée à nos concitoyennes et concitoyens d'origine étrangère.

Dans le cadre du Pacte du Vivre Ensemble, un « Diversity Brunch » a été organisé et a rassemblé 120 participants – un véritable succès. De nombreuses idées intéressantes ont émergé et, en collaboration avec la commission compétente, les meilleures seront mises en œuvre. Un prochain atelier est déjà en préparation.

Notre commune propose également de nombreux événements culturels et sportifs. Pensons par exemple aux Winter Moments en hiver ou encore au riche programme d'activités estivales, non seulement à Mamer, mais aussi à Capellen et à Holzem. À Holzem, la fête du village du 15 août sur la Place de la Résistance, tout comme les activités organisées au Parc de loisirs de Capellen, sont des événements qu'il faut absolument poursuivre.

L'intégration passe aussi par l'apprentissage des langues : des cours de luxembourgeois, d'anglais, de français, d'italien, d'espagnol et même un cours de langue des signes en allemand sont proposés. En tant que secrétaire de la commission culturelle, il me tient à cœur de continuer à proposer de nouveaux cours.

Notre nouvelle piscine connaît également un grand succès, avec des activités telles que l'aquagym, mais aussi des cours pour les plus petits, comme les cours de natation pour bébés.

Le fait que tous les enfants puissent continuer à fréquenter la Maison Relais si leurs parents le souhaitent reste une priorité centrale de cette majorité, et nous soutenons pleinement toute extension nécessaire de ces structures.

En ce qui concerne les jeunes, le chômage reste une préoccupation importante. C'est pourquoi le service « Youth & Work », destiné aux jeunes de 16 à 29 ans, doit absolument être maintenu.

Pour nos aînés de plus de 70 ans, la convention avec l'a.s.b.l. Aarbechtshëllef permet d'offrir un soutien ciblé et gratuit dans la vie quotidienne, par exemple pour déneiger les trottoirs ou tailler les haies. Les seniors de plus de 65 ans peuvent en outre bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 250 euros par an pour des services privés de ce type.

Pour de nombreux enfants issus de familles d'origine étrangère, les devoirs scolaires peuvent être difficiles à réaliser seuls. C'est pourquoi le projet Super Senior est si important : des personnes âgées, riches d'expérience, aident les plus jeunes à faire leurs devoirs. On pourrait dire ici : l'expérience rencontre l'école. Le projet encourage également les échanges et la solidarité entre générations.

Les enfants, leurs parents et les « Super Seniors » bénéficient tous de cette initiative qui favorise l'intégration et l'inclusion sociale. Le projet rencontre déjà un réel succès : huit Super Seniors accompagnent actuellement 17 enfants. C'est déjà très positif, et nous espérons que d'autres bénévoles viendront encore rejoindre cette initiative.

La situation de nos aînés me tient particulièrement à cœur, notamment parce que la solitude reste un problème majeur. Beaucoup de personnes âgées vivent seules – et c'est une

réalité triste. Les personnes isolées ne participent pas toujours aux activités comme le bingo ou les thés dansants, simplement parce qu'elles ne connaissent personne.

Comment pouvons-nous mieux les soutenir ?

Pour moi, c'est une question essentielle, d'autant plus que la solitude a un impact direct sur la santé mentale et physique. J'aimerais que la commune se penche davantage sur cette problématique.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Les principaux chiffres du budget ont déjà été largement évoqués, je ne les répéterai donc pas.

Comme indiqué, le budget repose sur un boni ordinaire d'environ 15 millions d'euros, ce qui constitue pour nous un signe clair de la bonne santé financière de la commune. Cela nous permettra de poursuivre les investissements l'année prochaine sans recourir à de nouveaux emprunts – une évolution positive pour nos finances communales.

Malheureusement, la situation internationale s'est encore aggravée en 2025, notamment en raison des terribles conflits en Ukraine, au Moyen-Orient et au Soudan.

En tant que commune, nous continuons à faire preuve de solidarité envers les populations en détresse. Comme chaque année, nous soutenons financièrement deux projets. Cette année, le groupe interfractionnel a retenu :

au niveau national : l'association Thérapie équestre asbl, et au niveau international : la Fondation Docteur Elvire Engel au Burkina Faso.

Je remercie également la commission des finances pour son rapport, ainsi que Nico Bontemps et son service pour la préparation des documents budgétaires.

Pour conclure, la fraction LSAP donne son accord au budget rectifié 2025 ainsi qu'au budget initial 2026.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseiller Sven Bindels (DP) :

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Dans votre discours budgétaire, vous avez défini les objectifs du collège échevinal. Les objectifs du DP sont, à bien des égards, les mêmes :

Une commune où il fait bon vivre.

Une commune ouverte à toutes les générations et à toutes les cultures.

Une commune où les citoyennes et citoyens se sentent bien.

Une commune où les enfants peuvent compter sur des infrastructures scolaires et d'accueil modernes.

Une commune qui offre de nombreuses possibilités de loisirs.

Une commune proche de la nature.
 Une commune qui prend ses responsabilités sociales au sérieux.
 Une commune où les voisins aiment se rencontrer pendant leur temps libre.
 Une commune qui soutient les belles initiatives qui voient le jour.
 Une commune qui aide là où le besoin se fait sentir.

Le DP soutient l'ensemble de ces objectifs, ce que l'on peut régulièrement constater lors des réunions du conseil communal. Nous formulons toujours nos critiques de manière constructive afin de tirer le meilleur possible de chaque projet. Plusieurs initiatives figuraient également dans notre programme électoral et nous sommes heureux de pouvoir contribuer, par nos idées, à faire de Mamer une commune attractive.

Cette attractivité attire naturellement de nouveaux habitants. La croissance démographique de la commune, qui dépasse de plus d'un pour cent la moyenne nationale, s'explique toutefois aussi par la création de grands lotissements. Avec le projet PAP Wëltgebond, principalement réalisé par le Fonds du Logement, il reste difficile d'anticiper – à moins que le Fonds du Logement ne nous fournisse des chiffres précis – combien d'enfants viendront habiter dans ces nouveaux logements et quelles infrastructures seront nécessaires, notamment en matière d'écoles et de Maisons Relais.

À l'avenir, on pourrait envisager de réaliser de tels lotissements par phases, afin que les habitants ne s'installent pas tous en même temps. Les plans de phasage des différents lotissements devraient également être coordonnés pour éviter que plusieurs PAP n'aboutissent simultanément, ce qui permettrait de mieux maîtriser la croissance démographique. Cette mission pourrait être confiée au service de coordination que le DP réclame depuis des années au sein du service technique. Ce service aurait également pour tâche d'organiser les chantiers de manière plus efficace et de garantir la sécurité dans la commune. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble du service technique pour son engagement exemplaire au service de la commune de Mamer.

Comme les années précédentes, le financement des projets repose largement sur la croissance de la population et sur les recettes qui en découlent, notamment le Fonds de dotation globale des communes (FDGC). L'impôt commercial communal (ICC) constitue lui aussi une source de revenus importante. Quelles mesures sont envisagées pour renforcer l'attractivité de la commune pour les entreprises ? La réduction de la pression fiscale avait pourtant été annoncée par les partis de la majorité lors de la campagne électorale.

Au final, le FDGC et l'impôt commercial représentent près de 80 % des recettes ordinaires.

Le DP salue explicitement la politique de dépenses prudente que vous avez annoncée. Nous serons attentifs à vérifier dans les années à venir qu'il ne s'agit pas d'une promesse vide de sens.

Nous saluons également les investissements dans des infrastructures modernes pour les familles, dans la protection de la nature et du climat, ainsi que dans l'intégration.

Le DP se réjouit que chaque enfant puisse obtenir une place dans une Maison Relais, et nous souhaitons que cela reste ainsi. C'est pourquoi nous avons volontiers soutenu la construction d'une nouvelle école et d'une Maison Relais à Capellen, tout comme d'autres projets tels que la nouvelle école de musique, la piscine – une revendication du DP depuis 1999 – ou encore la nouvelle station d'épuration, car ces investissements étaient nécessaires.

Plusieurs infrastructures modernes, comme l'installation de cogénération, les espaces de stockage pour les associations, ou encore les réaménagements de la Place de la Résistance à Holzem et du Parc des Sports et des Loisirs à Capellen, ont également reçu notre soutien, car elles rendent nos localités plus attractives et plus agréables à vivre.

Nous sommes également heureux qu'une fête de village ait été organisée cette année à Holzem. Désormais, chaque localité de la commune dispose de son propre événement villageois – une idée qui figurait également dans notre programme électoral et que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises lors de nos interventions budgétaires.

Le Wëllebau est désormais achevé, ce qui marque aussi la réalisation du premier projet interfractionnel auquel j'ai eu l'honneur de participer en tant que représentant du DP. Merci.

Ce projet est un bon exemple montrant qu'une collaboration avec l'opposition est possible, et nous espérons que d'autres occasions de ce type se présenteront à l'avenir.

Le DP réclame également depuis longtemps un véritable complexe sportif. Combien de temps encore les capacités des halls, des terrains de football et de tennis permettront-elles à chaque enfant de la commune de pratiquer le sport de son choix ?

Le football devrait bientôt disposer de nouveaux vestiaires. Lors du vote concernant le revêtement synthétique du terrain principal, nous avons déjà proposé de profiter de l'espace occupé par la tribune et la buvette pour construire une infrastructure moderne comprenant un espace VIP, un espace de restauration, un barbecue, des espaces de stockage et des vestiaires intégrés. Peut-être pourriez-vous étudier la faisabilité d'un tel projet.

Le DP salue également la couverture prévue pour le terrain n°2, même si nous restons un peu sceptiques quant à son efficacité en cas de pluie.

Oui, les coûts de fonctionnement de la piscine sont élevés, mais nous sommes heureux que tous les enfants de la commune puissent apprendre à nager et que la piscine soit ouverte au public le week-end.

La mobilité est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Nous regrettons de ne pas entendre davantage d'avancées dans ce domaine et avons parfois l'impression que peu de choses évoluent pour améliorer le concept de mobilité, alors que cela est absolument nécessaire dans notre commune.

Certes, nous disposons d'un système Vel'oh, mais certaines pistes cyclables ne sont pas reliées entre elles ou restent dangereuses. Il y a là un réel besoin d'amélioration.

Nous avons également des stations de Flex Carsharing, mais les utilisateurs y dépensent parfois plus d'argent à rester bloqués dans les embouteillages qu'à réellement circuler.

Dans le budget ordinaire, 7,56 millions d'euros sont consacrés aux syndicats intercommunaux. Cela représente une charge supplémentaire de 462.000 euros par rapport à l'année précédente. Le DP regrette de ne recevoir que très rarement des informations de la part de nos représentants dans ces syndicats. Nous souhaiterions que ce point figure régulièrement à l'ordre du jour du conseil communal, d'autant plus que le congé politique supplémentaire a été accordé exclusivement aux membres de la majorité.

Enfin, nous souhaitons exprimer un grand merci au personnel communal, toujours très motivé et hautement qualifié, qui accomplit chaque jour un travail professionnel au service de tous les citoyens.

Conseillère Jessica Klopp (DP) :

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

L'année dernière, dans notre intervention budgétaire, nous avons beaucoup parlé d'économies et nous nous demandions comment vous comptiez maîtriser la dette que la commune de Mamer avait accumulée et jusqu'où le collègue échevinal souhaitait réellement réduire ce niveau d'endettement, qui restait relativement élevé. Cette année, nous avons toutefois pu constater que vous vous êtes sérieusement penchés sur cette question et que ce budget, établi sans nouvel emprunt pour 2026, témoigne d'une réelle attention portée aux finances de la commune.

Comme l'a déjà souligné Monsieur Bindels :

Le DP salue explicitement votre politique de dépenses prudente, et nous nous réjouissons de constater dans les années à venir qu'il ne s'agit pas simplement d'une promesse.

Cette année, nous souhaitons également introduire un nouveau regard sur le budget : celui de l'efficacité.

Commençons par le domaine de l'école.

Nous saluons les efforts importants de la commune en faveur de nos plus jeunes citoyens et de leur éducation. Cela se reflète dans la qualité des bâtiments scolaires, dans les projets innovants tels que l'école en forêt et le vivarium, dans la piscine, les excursions scolaires, l'école de musique ainsi que dans les Maisons Relais existantes et celles qui sont encore prévues.

Nous pensons toutefois qu'il serait possible de gérer certaines dépenses de manière plus efficace, notamment lorsqu'on examine le transport scolaire. Plus d'un million d'euros sont consacrés chaque année au transport scolaire et au pédibus. Pourtant, on voit souvent des bus circuler presque vides, et le pédibus est parfois accompagné de plus d'adultes que d'enfants. Il serait donc utile d'analyser les raisons de cette situation et, le cas échéant, de revoir l'organisation actuelle :

repenser certains trajets ou en réduire le nombre afin de réaffecter les moyens ainsi économisés.

Par exemple, 350.000 euros pourraient être investis dans l'amélioration de la production de repas dans les Maisons Relais, non seulement sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif. Dans une commune comme Mamer, qui met l'accent sur la qualité – notamment en matière d'infrastructures –, il devrait également être possible d'offrir aux enfants des repas régionaux et de saison, préparés avec des produits de haute qualité. Une collaboration avec SICONA pourrait par exemple contribuer à développer cette approche.

À cette occasion, nous souhaitons également adresser un grand merci à tous les acteurs des écoles, des Maisons Relais et du service scolaire de la commune pour leur engagement au service de nos enfants.

Avant d'aborder la question des seniors, je voudrais encore faire un court détour par les tout-petits et par la jeunesse.

Le DP salue le fait que la commune pense aussi aux plus jeunes enfants et à leurs familles.

Dans notre société actuelle, où de nombreux parents travaillent beaucoup, il est d'autant plus important qu'ils puissent compter sur des structures d'accueil fiables et de qualité pour leurs enfants. Nous nous réjouissons donc que vous souhaitiez avancer concrètement cette année dans le projet d'une nouvelle crèche en collaboration avec l'a.s.b.l. Mameranus, même si nous n'avons pas trouvé de poste budgétaire précis à ce sujet. Peut-être pourriez-vous nous donner quelques explications à ce propos ? Nous souhaitons également suggérer que, dans le cadre d'une éventuelle étude de faisabilité, le ministère compétent ou une agence spécialisée dans les normes ministérielles soit associé au projet.

Par ailleurs, nous apprécions beaucoup la collaboration avec la Maison des Jeunes et nous saluons l'engagement remarquable des jeunes de notre commune. Nous leur adressons un grand merci pour leur implication. Justement en raison de cet engagement, nous souhaitons rappeler le projet de conseil communal des jeunes, afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli.

En ce qui concerne les projets destinés aux seniors, nous sommes heureux de constater que deux idées issues de nos rangs figurent à nouveau dans le budget 2026 : la convention avec l'a.s.b.l. Aarbechtshëllef et le service Super Senior. Ce dernier offre non seulement aux seniors engagés une mission valorisante, mais il aide également les enfants qui ont déjà bénéficié de près de 290 heures de soutien scolaire, leur apportant un soutien à la fois scolaire et humain.

Nous nous réjouissons également de la richesse des activités proposées à nos aînés et nous sommes heureux de constater que le Club Senior se sente si bien dans son nouveau lieu de rencontre au bâtiment René Federspiel.

Concernant les nombreux services destinés aux seniors, nous souhaiterions toutefois poser une question : quel est leur taux d'utilisation ? Beaucoup de personnes y ont-elles recours ?

Peut-être le collège échevinal pourrait-il nous fournir davantage d'informations à ce sujet lors d'une prochaine séance du conseil communal.

En ce qui concerne la politique sociale :

Nous saluons l'engagement de la commune en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion et du vivre-ensemble. Dans ce contexte, nous soutenons également la création d'un café intégratif dans le bâtiment Millénaire.

L'investissement dans l'allocation de vie chère constitue une mesure importante et pertinente. Est-il envisagé de revoir à l'avenir ce pourcentage et éventuellement de l'augmenter ? Une augmentation supplémentaire constituerait un signal fort montrant que notre commune soutient activement le pouvoir d'achat des citoyens les plus vulnérables. Une telle mesure contribuerait non seulement à atténuer le coût de la vie, mais aussi à réduire les inégalités sociales et à renforcer la solidarité au sein de notre communauté.

Nous nous réjouissons également du fait que ces aides seront désormais versées automatiquement, sans qu'une demande doive être introduite par les bénéficiaires. Cela est particulièrement important, car beaucoup de personnes ne savent même pas qu'elles ont droit à ces aides ou se sentent dépassées par les démarches administratives.

Un poste important nous semble cependant insuffisant dans le budget : celui concernant l'accessibilité de notre commune. Cela fait désormais cinq ans que le DP soulève ce point dans ses interventions budgétaires. Il ne s'agit plus seulement d'adapter les trottoirs pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ou de créer une aire de jeux adaptée aux fauteuils roulants.

Nous saluons l'investissement de 80.000 euros dans un système de guidage pour piétons, que nous demandons depuis longtemps. Nous sommes également heureux que, comme nous l'avions suggéré dans le dernier budget, la commune ait organisé un premier cours de langue des signes, en collaboration avec la Commission de l'inclusion, et qu'un cours de perfectionnement soit désormais proposé.

Il est important de penser, dans la vie quotidienne de notre commune, à nos concitoyens malvoyants ou malentendants. Par exemple, Mamer TV pourrait intégrer un interprète en langue des signes ou des sous-titres, tout comme les contenus diffusés sur les réseaux sociaux. La commune pourrait encore faire beaucoup dans ce domaine pour montrer qu'elle est réellement au service de tous les citoyens et pour devenir une commune inclusive et sans barrières.

Dans ce domaine également, l'efficacité pourrait être renforcée en poursuivant le dialogue avec les personnes concernées, afin de développer des projets utiles qui facilitent réellement leur quotidien.

Un autre domaine dans lequel nous pourrions gagner en efficacité est la participation citoyenne. Les habitants doivent non seulement être mieux informés de ce qui se passe dans la commune, mais aussi être davantage écoutés. Le

budget participatif a déjà constitué une première étape importante l'année dernière et sera reconduit l'an prochain. Les propositions reçues cette année montrent toutefois que beaucoup d'habitants ne sont pas pleinement conscients de tout ce qui est déjà réalisé dans la commune.

Il serait donc utile d'informer régulièrement la population sur les projets communaux afin qu'ils soient mieux connus et utilisés. Peut-être pourrait-on envisager l'installation d'un grand écran d'information sur la Route d'Arlon, comme celui qui se trouvait autrefois devant le Kinneksbond, à l'image de ce qui existe à Strassen ou à Kehlen.

Dans ce contexte, nous souhaitons également rappeler que le projet de terrain pour chiens, que vous avez pu admirer dans notre programme électoral, figurait déjà dans la déclaration échevinale de 2023 et faisait l'objet de premières démarches. Le présenter aujourd'hui comme un projet issu du budget participatif nous semble regrettable. Une communication plus transparente aurait permis de réaliser un autre projet proposé par les citoyens.

Enfin, une dernière suggestion : dans l'esprit du vivre-ensemble, nos commissions pourraient collaborer davantage entre elles. Plutôt que d'organiser des activités parallèles qui se font parfois concurrence, il serait bénéfique de mettre en commun les ressources et les initiatives. Une meilleure coordination permettrait d'offrir aux citoyens des activités plus riches et de meilleure qualité. Peut-être pourrait-on envisager un coordinateur des activités communales.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes heureux de constater que de nombreuses idées issues de nos rangs se retrouvent dans le budget 2026, et nous apprécions les efforts que le collège échevinal a consacrés à l'élaboration de ce budget. Beaucoup de projets peuvent être soutenus sans hésitation.

Oui, il y a quelque chose pour chacun.

Nous pensons toutefois que notre commune pourrait encore gagner en efficacité et investir de manière plus ciblée dans certains domaines.

Parce que nous ne sommes pas fondamentalement opposés à ce budget, mais souhaitons simplement approfondir certains points, et parce que nous estimons que le budget évolue cette année dans une direction plus positive, nous ne voterons pas contre le budget, mais nous nous abstiendrons lors du vote.

Merci pour la bonne collaboration durant l'année 2025. Nous nous réjouissons de poursuivre ce travail constructif au cours de l'année à venir.

Nous souhaitons également remercier la commission des finances pour son avis éclairant.

Bien entendu, nous adressons un immense merci à l'ensemble des agents communaux pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année. Sans chacun d'entre vous, notre commune ne fonctionnerait pas aussi bien.

Un remerciement particulier va également à Monsieur Bontemps et à Madame Viktoria Dujmovic ainsi qu'à toute leur équipe, qui nous accompagnent tout au long de l'année dans le travail du conseil communal.

Merci également pour la préparation de ce budget.
 Merci pour votre travail exemplaire.
 Merci pour votre attention.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) remercie les intervenants pour leurs contributions et souligne que, dans l'ensemble, les divergences de fond restent limitées.

En réponse aux critiques concernant le lien entre l'évolution des recettes et la croissance de la population, il précise que le discours budgétaire de cette année a volontairement évité d'établir un lien de causalité direct. Néanmoins, la croissance démographique prévue doit être prise en compte dans la planification et, par souci de transparence, être présentée dans le budget.

Concernant les infrastructures sportives, Luc Feller indique que la construction d'un nouveau hall sportif ne pourra pas être réalisée immédiatement. Il rappelle également que les associations sportives de la commune, qui utilisent intensivement les infrastructures existantes, accueillent aussi de nombreux jeunes provenant d'autres communes. Le défi consiste donc à trouver un équilibre entre une gestion budgétaire prudente et les besoins réels en infrastructures.

Dans le domaine de la mobilité, le bourgmestre évoque surtout l'augmentation importante des dépenses liées au transport scolaire et au service de bus à la demande, qui dépassent désormais un million d'euros par an. Le seul service de Ruffbus enregistre environ 7.000 trajets par an. Le Pedibus représente lui aussi des coûts importants, notamment sur certaines lignes où peu d'enfants sont inscrits. À l'avenir, dans ces cas-là, une seule personne accompagnatrice suffira, alors que deux accompagnateurs étaient parfois prévus jusqu'à présent. Cette mesure vise à optimiser l'utilisation des ressources.

Les dépenses de mobilité ne concernent toutefois pas uniquement les écoles fondamentales de la commune. Environ 300 enfants sont régulièrement transportés vers l'École européenne. La commune a fait le choix d'assurer une égalité de traitement entre tous les élèves, même si cela entraîne des coûts nettement plus élevés que dans d'autres communes qui ne disposent pas d'une école européenne. En revanche, la commune n'organise pas de transport vers les établissements d'enseignement secondaire, y compris pour le cycle secondaire de l'École européenne.

À la question du DP concernant le fait que de nombreux parents continuent à amener leurs enfants à l'école en voiture malgré l'offre de bus scolaire, Luc Feller répond qu'il s'agit avant tout d'un choix individuel des familles. Les bus ne circulent pas à vide : aux heures de pointe, le matin et l'après-midi, ils sont largement utilisés.

En ce qui concerne les perspectives à partir de 2027 dans le cadre du Plan pluriannuel financier (PPF), la création d'une nouvelle structure d'accueil est prévue. Dès cette année, des discussions concrètes seront engagées avec l'ASBL Mamera-

nus afin d'examiner les différentes possibilités d'utilisation. Le sujet du Club Senior reste également à l'ordre du jour. Les informations demandées par le DP concernant les services destinés aux seniors seront communiquées dans les meilleurs délais.

La participation citoyenne continuera également à être développée. Les projets réalisés jusqu'à présent sont considérés comme un succès et seront poursuivis au moins dans la même ampleur. Comme de nombreux habitants ne connaissent pas suffisamment les offres existantes de la commune, une nouvelle brochure d'information est actuellement en préparation afin de présenter un aperçu complet des services et activités.

Concernant l'écran d'information, le bourgmestre rappelle que le projet a rencontré d'importantes difficultés d'autorisation par le passé. L'emplacement initialement prévu n'est plus disponible en raison de la construction de la nouvelle école de musique et la Route d'Arlon, qui est une route nationale, impose également certaines contraintes techniques. Malgré cela, l'utilité d'un tel écran pour informer sur les marchés, événements sportifs ou activités communales est reconnue et le dossier sera réexaminé.

Enfin, au sujet du label « Natur genëissen », le bourgmestre souligne qu'il s'agit avant tout de produits de qualité, adaptés aux besoins et aux goûts des enfants. Le concept alimentaire actuellement mis en œuvre par l'exploitant ARCUS est considéré comme très complet. Une analyse du site de Mamer réalisée en septembre 2024 montre que les critères sont remplis dans la quasi-totalité des catégories de produits, notamment pour la farine, les légumes, le pain, les produits laitiers et la viande. Seuls quelques points restent perfectibles, par exemple dans les jus de fruits, certains produits issus du commerce équitable ou encore dans certains aspects administratifs.

Échevin Roger Negri (LSAP) :

Monsieur le Bourgmestre,
 Mesdames et Messieurs les membres du collège échevinal et du conseil communal de Mamer,

Un boni ordinaire de 15 millions d'euros et, pour la deuxième année consécutive, l'absence de nouvel emprunt constituent les deux messages principaux pour l'exercice budgétaire 2026.

Il est vrai que la dette communale atteindra 119 millions d'euros à la fin de l'année 2026, et nous prenons cette situation très au sérieux. Toutefois, cette dette est déjà en diminution. Si l'on considère que le taux d'endettement de la commune se situe actuellement à 12,26 %, nous restons, selon les critères du ministère de l'Intérieur, dans une zone tout à fait acceptable – d'autant plus que cette dette repose essentiellement sur des investissements structurants à long terme. Un exemple parlant est la station d'épuration. L'installation actuelle, construite dans les années 1970, a plus de cinquante ans. Je suis convaincu que la nouvelle station, qui entrera en service l'année prochaine, fonctionnera au moins aussi longtemps, voire davantage. À elle seule, elle représente un investissement total de 45 millions d'euros.

Je tiens également à rappeler que nous disposons ici de l'une des premières stations d'épuration du pays – sinon la toute

première – équipée d'un quatrième niveau de traitement, permettant notamment d'éliminer les résidus de médicaments présents dans les eaux usées.

En ce qui concerne les chantiers, la plupart des grands projets lancés durant la période de la Covid-19 ont désormais été achevés, à l'exception de deux projets qui ne sont pas réalisés directement par la commune : le bâtiment Millénaire de la SNHBM et la nouvelle annexe de la maison de retraite, construite par la HPPA.

La mise en service des logements de type „logement encadré” au sein de la maison de retraite est annoncée comme imminente, bien que certaines procédures d'autorisation aient pris du retard. Pour le bâtiment Millénaire, il faudra probablement patienter jusqu'à la fin du printemps prochain.

Même si de grands projets ont déjà été achevés – comme la nouvelle piscine, l'école de musique, la Maison Relais n°3 sur le site du Kinneksbond, le Wëllebau, l'installation de cogénération ou encore le bâtiment des associations – il reste encore, sur le plan financier, à établir les décomptes partiels nécessaires afin de pouvoir régler les révisions de prix qui en découlent.

Le projet de la nouvelle école à Capellen progresse actuellement bien. Il est prévu de commencer la structure en bois du premier et du deuxième étage dès le mois de mars, ce qui nous permet d'être optimistes quant à l'ouverture de cette nouvelle école avec Maison Relais le 15 septembre 2027.

Dans les années à venir, nous n'oublierons évidemment pas les travaux d'infrastructures souterraines, indispensables pour le bon fonctionnement de la commune. Un plan sur dix ans est actuellement en préparation afin d'éviter tout retard dans ce domaine. Si nous négligeons ces investissements, nous risquerions de devoir faire face plus tard à des dépenses soudaines et importantes, ce qui pourrait nous contraindre à recourir à l'emprunt.

Avec un boni ordinaire qui devrait progressivement passer de 15 à environ 20 millions d'euros, et un volume d'investissement qui devrait se stabiliser autour de 20 millions d'euros par an, la commune devrait retrouver dans les prochaines années un cycle d'investissement relativement stable.

Je remercie la commission des finances pour son rapport et je souhaiterais, pour conclure, en citer un extrait :

« 583 millions d'euros ont effectivement été investis au cours des 26 dernières années, période au cours de laquelle 172,5 millions d'emprunt ont été contractés ; 70,4 % des investissements ont donc été financés par les moyens propres, les bonis ordinaires de la commune et les subventions étatiques extraordinaires. »

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : sur 10 euros investis, seuls 3 euros ont été financés par emprunt. Un niveau d'endettement inférieur à 30 % constitue, tant au niveau national que communal, un signe d'une gestion financière saine et responsable.

Je vous remercie pour votre attention.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) estime toutefois qu'un excédent de 20 millions d'euros dans les prochaines années n'est pas réaliste. Plusieurs projets actuellement en préparation auront un impact financier important sur le budget ordinaire – par exemple le café intégratif ou d'autres initiatives nécessitant du personnel supplémentaire.

Ces projets sont importants et bienvenus, souligne-t-il, mais il faudra garder à l'esprit leurs conséquences financières à long terme.

En l'absence d'autres interventions, le conseil communal procède au vote sur le budget rectifié pour l'année 2025.

Lors du premier vote – concernant le budget rectifié 2025 – déi gréng et le DP votent contre, tandis que les autres membres du conseil votent en sa faveur.

Pour le second point – le budget initial pour 2026 – le résultat est plus nuancé : quatre voix contre, quatre abstentions et le reste des conseillers vote pour.

c) Motion déposée par « déi gréng » concernant - l'élaboration d'un « Plan vert communal ».

La motion déposée par déi gréng visant à élaborer un « plan vert communal » est rejetée par dix voix contre et cinq pour. Le conseiller communal Sven Bindels (DP) quitte ensuite la séance en raison d'autres obligations.

2. Urbanisme et aménagement du territoire : lotissement d'une parcelle, sise à Capellen, 2-4 Parc d'Activités, en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) annonce qu'un supermarché Aldi souhaite s'implanter sur le terrain concerné. Pour les explications techniques, il donne la parole à l'architecte communal Patrick Wallers.

La parcelle concernée couvre une superficie de plus d'un hectare et fait actuellement partie du projet global « Saint-Georges », où se trouvent déjà des immeubles de bureaux, plusieurs commerces et un établissement de restauration rapide. Il est prévu de diviser cette surface en deux parcelles constructibles, afin de permettre la construction d'un nouveau supermarché sur l'une d'entre elles.

Le terrain se situe dans la zone d'aménagement « Eco C 1 B », qui autorise une grande diversité d'utilisations : commerce de détail, bureaux, restaurants ou encore équipements collectifs. Pour chaque bâtiment, une surface de vente maximale de 2.000 m² est autorisée. Le projet prévu reste en dessous de cette limite : la surface du futur magasin devrait atteindre environ 1.640 m², soit 28,33 % de la surface constructible, ce qui reste inférieur au taux maximal autorisé de 35 %.

Les exigences en matière d'espaces verts sont également respectées : au moins 30 % de la surface totale devront être végétalisés, y compris une partie de toiture végétalisée. Les règles relatives aux distances par rapport aux limites de propriété sont elles aussi respectées, avec un retrait de six mètres.

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments dans cette zone est fixée à 14,5 mètres. Le futur supermarché restera en dessous de cette limite, avec une hauteur prévue d'environ 10,5 mètres. Des arbres seront plantés conformément à la réglementation – un arbre pour six places de stationnement – et l'intégration paysagère sera assurée par des écrans de verdure. L'accès au magasin est prévu par deux côtés, ce qui facilitera à la fois les livraisons et la circulation des clients.

Adèle Schaaf-Haas (déi gréng) s'interroge sur la dimension durable du projet, notamment sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture ou sur des parkings couverts équipés de panneaux solaires. Elle demande également si un bassin de rétention des eaux pluviales est prévu.

Patrick Wallers explique que, selon les règles d'urbanisme actuellement en vigueur dans la commune de Mamer, il n'existe pas d'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques ni de système spécifique de rétention d'eau dans ce cas précis. Le terrain se situe en effet dans un « quartier existant » et non dans une zone soumise à un PAP. Une toiture végétalisée est toutefois prévue, ce qui permet déjà de retenir temporairement une partie des eaux de pluie. D'autres exigences pourraient éventuellement être examinées dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la division de la parcelle est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation d'une convention de collaboration avec la fondation « Stëftung Hëllef Doheim » relative à la mise à disposition d'un service « d'Appel-Assistance Externe ».

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) explique qu'il s'agit essentiellement d'une mise à jour du service de téléalarme existant, qui portera désormais le nouveau nom « Appel-Assistance Externe ». Sur le fond, rien ne change : les conditions actuelles restent identiques.

La commune continue ainsi de prendre en charge la moitié des frais mensuels pour les citoyennes et citoyens qui utilisent ce service – généralement des personnes âgées ou dépendantes –, avec un plafond de 24 euros par mois.

Pour la commune, cette mesure représente une dépense annuelle d'environ 30.000 euros. À l'heure actuelle, 107 personnes bénéficient de ce dispositif.

Comme aucune autre question ni prise de parole ne suit, la convention est adoptée à l'unanimité.

4. Commissions consultatives :

- démission d'un membre dans la Commission des Bâtisses et de l'Urbanisme représentant le parti politique « LSAP » ;
- nomination d'un membre dans la Commission des Bâtisses et de l'Urbanisme représentant le parti politique « LSAP ».

On informe tout d'abord le conseil de la démission de Monsieur Georges Neuen, membre de longue date et secrétaire de la commission des constructions et de l'urbanisme. Monsieur Neuen, qui fêtera son 80^e anniversaire en février, se retire de ses fonctions officielles.

Le bourgmestre profite de l'occasion pour lui adresser, au nom de la commune et en son nom personnel, ses sincères remerciements pour son engagement exceptionnel et de longue date. Pendant près de quarante ans, Monsieur Neuen a été actif dans différentes commissions communales, toujours présent, impliqué et apportant régulièrement des idées précieuses.

À l'avenir, Giuseppe Pagano est proposé pour reprendre la fonction de secrétaire de la commission. En tant que nouveau membre, le LSAP propose Pierre Matgé, qui remplacera ainsi Georges Neuen au sein de la commission.

La conseillère Elaine Jensen (LSAP) s'associe également à ces remerciements et salue, au nom de son parti, l'engagement de longue date de Georges Neuen.

Les deux points sont adoptés à l'unanimité.

5. Finances communales : adoption d'un règlement relatif à l'octroi d'un complément par la commune à l'allocation de vie chère et à la prime énergie allouées par le Fonds national de solidarité.

Le cinquième point porte sur l'adoption d'un nouveau règlement communal prévoyant l'augmentation du complément communal destiné aux ménages à faibles revenus qui bénéficient déjà de l'Allocation de vie chère et de la Prime énergie versées par le Fonds national de solidarité.

L'échevine Francine Closener (LSAP) présente ce nouveau règlement et souligne que la commune versera désormais un complément correspondant à 35 % des aides nationales – une augmentation notable par rapport au soutien accordé jusqu'à présent. Elle se réjouit du large soutien entre les partis pour cette mesure, qui avait déjà été évoquée lors de la précédente séance budgétaire.

Même si le nombre de ménages actuellement concernés reste relativement limité, la commune s'attend à une augmentation des bénéficiaires, notamment en raison de la croissance démographique liée à de nouveaux quartiers comme « Wëltgebond » ou au projet immobilier prévu rue du Millénaire.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) précise par ailleurs que le versement du complément communal se fera automatiquement. Les citoyennes et citoyens concernés n'auront donc pas à introduire de demande supplémentaire.

Comme aucune autre prise de parole n'est demandée, le règlement est adopté à l'unanimité.

6. Circulation :

- modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 51) ;

b) modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 52) ;

c) modification des secteurs de stationnement à caractère résidentiel.

Le sixième point concerne plusieurs modifications du règlement communal de circulation, qui sont examinées et votées conjointement.

L'échevin Roger Negri (LSAP) présente l'ensemble des mesures proposées, en mettant particulièrement l'accent sur le nouveau système de « zone de stationnement résidentiel » dans le centre de Mamer.

L'objectif est de réduire la pression du stationnement liée aux véhicules n'appartenant pas aux habitants, par exemple les navetteurs qui garent leur voiture au centre du village avant de poursuivre leur trajet en train. Pour les habitants des rues concernées, des vignettes de stationnement seront introduites, leur permettant de stationner sans limitation de durée dans leur secteur. Les visiteurs, en revanche, ne pourront stationner que pendant deux heures maximum avec disque de stationnement. La mesure s'appliquera dans un premier temps au centre du village et à ses environs immédiats, là où la pression de stationnement est la plus forte. L'éventuelle extension à d'autres quartiers dépendra de l'évolution de la situation.

Le règlement prévoit plusieurs secteurs de stationnement – dont certains existent déjà, comme celui autour du lycée – et inclut également de nouvelles rues. Selon les secteurs, les durées maximales de stationnement varient : généralement deux heures, quatre heures à proximité de la résidence pour seniors CIPA, et trois heures sur certains parkings publics. Des règles particulières sont prévues pour certaines zones spécifiques, par exemple autour du château de Mamer, notamment pour les places destinées au personnel communal ou aux visiteurs.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) souligne également l'importance d'une communication claire et compréhensible à destination de la population. Après l'introduction du nouveau système, la commune prévoit une période d'observation d'environ six mois, à l'issue de laquelle une première évaluation sera réalisée. D'éventuels ajustements pourront alors être envisagés, par exemple si des difficultés apparaissent aux limites des secteurs ou si certaines règles doivent être adaptées.

La conseillère Jessica Klopp (DP) demande si tous les habitants recevront automatiquement une vignette et propose la création d'une carte graphique des différents secteurs, afin de faciliter la compréhension du dispositif. Le collège échevinal confirme que la réalisation d'une telle carte est prévue.

Les trois points relatifs à l'adaptation du règlement de circulation (avenants n° 51 et 52 ainsi que le nouveau système de stationnement résidentiel) sont adoptés à l'unanimité.

7. Subsidés aux associations : choix d'un projet national et d'un projet international de coopération et d'aide au développement à subsidier par la commune en 2026.

Le septième point concerne le choix de deux projets d'aide que la commune de Mamer soutiendra financièrement en 2026 –

l'un au niveau national, l'autre au niveau international.

Comme l'explique le bourgmestre Luc Feller (CSV), il s'agit d'une décision récurrente prise chaque année. La sélection a été effectuée par un groupe de travail interfractionnel, et elle avait déjà été présentée lors du débat budgétaire, notamment par la conseillère Elaine Jensen (LSAP).

Aucune autre prise de parole n'étant demandée et l'accord ayant déjà été trouvé en amont, le point est adopté à l'unanimité sans discussion supplémentaire.

8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

Au huitième point de la séance, l'échevin Ed Buchette (CSV) informe les membres du conseil communal des initiatives actuelles et des projets à venir. Il indique notamment que le nouveau rapport LEADER est désormais disponible et qu'il présente de nombreux projets régionaux, dont plusieurs impliquent également la commune de Mamer.

Ed Buchette annonce également deux actions environnementales concrètes. Le samedi matin suivant, un hôtel à insectes sera construit en collaboration avec la commission de l'environnement. Par ailleurs, la traditionnelle « Grouss Botz », le grand nettoyage de printemps de la commune, aura lieu le 14 mars.

Pour conclure, il évoque un projet d'envergure européenne : dans le cadre de l'initiative « Trois millions d'arbres pour l'Union européenne », la commune de Mamer prévoit de participer activement, en collaboration avec l'administration forestière et des partenaires européens, à la plantation de nouveaux arbres.

Le point est clos sans autres interventions.

9. Motion déposée par « déi gréng » concernant l'adhésion de la commune au programme « Natur genëssen » (Profiter de la nature) du SICONA dans les Maisons Relais.

Ce point porte sur la motion déposée par le groupe déi gréng.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) propose de reporter provisoirement l'examen de cette motion, afin de pouvoir y revenir à un moment ultérieur – plus précisément entre la pause estivale et les prochaines discussions budgétaires.

Aucune objection n'étant formulée par les membres du conseil communal, la motion est officiellement ajournée pour le moment.

10. Affaire de personnel.

Au point 9, le conseil communal traite des questions relatives au personnel.

- a) création d'un poste de fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif pour les besoins du département administratif ;

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) explique que, suite à deux congés de maternité prévus simultanément au sein du secrétariat, un besoin urgent de personnel s'est fait sentir.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement administratif, il est proposé de créer un poste supplémentaire dans la catégorie de rémunération A1, sous-groupe administration. Cette mesure vise exclusivement à garantir le bon fonctionnement et la capacité opérationnelle de l'administration communale.

b) création d'un poste de fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif pour les besoins des départements technique et urbanisme ;

Dans une seconde partie, il est question d'un poste déjà prévu dans le budget mais qui est resté vacant. L'ancien titulaire du poste ayant quitté l'administration, plusieurs appels à candidatures ont été lancés, sans qu'aucun candidat jugé adéquat n'ait pu être retenu.

Le bourgmestre souligne qu'il n'est pas question de faire des compromis sur la qualité : le poste ne sera pourvu que lorsqu'un candidat réellement convaincant sera trouvé.

Le vote formel vise donc simplement à recréer officiellement le poste, afin d'éviter de perdre à nouveau deux mois de procédure administrative si une candidature satisfaisante devait se présenter.

Les deux points relatifs au personnel sont adoptés à l'unanimité.

c) Introduction d'une prime de disponibilité au service technique.

Le bourgmestre Luc Feller (CSV) explique que ce point concerne l'introduction d'une prime de service de permanence destinée aux collaborateurs administratifs du service technique, qui ne sont pas soumis à la convention collective des ouvriers communaux.

Ces agents sont notamment chargés de décider, par exemple en période hivernale, s'il est nécessaire d'effectuer des

opérations de salage, et doivent parfois intervenir au milieu de la nuit. Cette disponibilité existe déjà aujourd'hui, tout comme l'obligation d'être joignable en cas de besoin.

La nouveauté réside dans le fait qu'ils devraient désormais recevoir une indemnisation pour les interventions réellement effectuées, sur un modèle comparable à ce qui se pratique déjà auprès de l'État ou de la Ville de Luxembourg. Le bourgmestre souligne qu'il s'agit d'une revendication légitime des agents concernés.

Il rappelle toutefois qu'il convient d'être particulièrement prudent lors de l'introduction de ce type de primes, notamment parce que le ministère de l'Intérieur a par le passé adopté une position très restrictive lorsqu'il s'agit d'approuver de telles dispositions.

Pour cette raison, Luc Feller (CSV) propose d'adopter le règlement dès maintenant, mais de ne procéder au versement effectif des primes qu'après l'obtention d'une approbation explicite du ministère de l'Intérieur. Cette précaution permettrait d'éviter qu'un contrôle ultérieur n'entraîne d'éventuelles demandes de remboursement, une situation que la commune souhaite absolument éviter. Si l'autorisation ministérielle est accordée par la suite, le paiement pourrait être effectué rétroactivement, y compris pour les mois d'hiver en cours, qui sont les premiers concernés par cette mesure.

Le bourgmestre annonce également qu'à moyen terme, il serait envisagé d'examiner une extension de ce dispositif à l'ensemble de l'année, étant donné que des situations d'urgence peuvent aussi survenir en dehors de la période hivernale et nécessiter l'intervention rapide du personnel technique.

11. Affaire de personnel (huis clos) : promotion d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

STANDARD TÉLÉPHONIQUE**31 00 31-1 • info@mamer.lu****HEURES D'OUVERTURE****Lundi au vendredi**

8h00-11h30 • 13h30-16h30

Biergerzenter**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

8h00-11h30 • 13h30-16h30

Mercredi

8h00-11h30 • 13h30-16h30

16h30-19h00 **uniquement sur rendez-vous***Excepté la veille des jours fériés***DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF****Nico BONTEMPS**, secrétaire communal, coordinateur général**Tél. : 31 00 31-2001**

E-mail : nico.bontemps@mamer.lu

Service secrétariat général*Coordination administrative, relations avec le bourgmestre, le collège échevinal et le conseil communal***Tél. : 31 00 31-2000**

E-mail : secretariat@mamer.lu

Viktorija DUJMOVIC, secrétaire communale adjointe**Tél. : 31 00 31-2002**

E-mail : viktorija.dujmovic@mamer.lu

Monica DOS SANTOS, secrétariat et finances communales**Tél. : 31 00 31-2003**

E-mail : monica.dossantos@mamer.lu

Luc LORDONG, agent administratif**Tél. : 31 00 31-2005**

E-mail : luc.lordong@mamer.lu

Kim VO, agent administratif**Tél. : 31 00 31-2004**

E-mail : kim.vo@mamer.lu

Service accueil**Tél. : 31 00 31-1**

E-mail : accueil@mamer.lu

Alain FABER, réception**Tél. : 31 00 31-1**

E-mail : alain.faber@mamer.lu

Service informatique*Gestion du matériel et du réseau informatique***Tél. : 31 00 31-2060**

E-mail : informatique@mamer.lu

Claude MARX, gestionnaire TIC**Tél. : 31 00 31-2061**

E-mail : claude.marx@mamer.lu

Romain MOUSEL, gestionnaire TIC**Tél. : 31 00 31-2062**

E-mail : romain.mousel@mamer.lu

Service des ressources humaines*Personnel communal, engagement d'étudiants***Tél. : 31 00 31-2050**

E-mail : rh@mamer.lu

Claude LENTZ, responsable du service, gestionnaire des ressources humaines**Tél. : 31 00 31-2051**

E-mail : claude.lentz@mamer.lu

Mireille KARIGER, gestionnaire

des ressources humaines

Tél. : 31 00 31-2052

E-mail : mireille.kariger@mamer.lu

DÉPARTEMENT BIERGERZENTER**Tom PLUNE**, coordinateur du département**Tél. : 31 00 31-2021**

E-mail : tom.plune@mamer.lu

Service Biergerzenter*Etat civil, changements de résidence, cartes d'identité, passeports, chèque-service, gestion des cimetières, repas sur roues, Night card, organisation scolaire et transport scolaire***Tél. : 31 00 31-2020**

E-mail : population@mamer.lu

Isabelle KOLLWELTER, changements de résidence, documents d'identité**Tél. : 31 00 31-2026**

E-mail : isabelle.kollwelter@mamer.lu

Christian MEYER, cimetières, décès**Tél. : 31 00 31-2025**

E-mail : christian.meyer@mamer.lu

Barbara SIMOES, mariages, partenariats**Tél. : 31 00 31-2022**

E-mail : barbara.simoies@mamer.lu

Jasmina SKRIJELJ, mariages, partenariats**Tél. : 31 00 31-2023**

E-mail : jasmina.skrijelj@mamer.lu

Claude SPILMAN, cimetières, décès**Tél. : 31 00 31-2024**

E-mail : claude.spilman@mamer.lu

Service scolaire, Accueil et Jeunesse, Club Senior**Tél. : 31 00 31-2030**

E-mail : servicescolaire@mamer.lu

Kim LEIDI, organisation scolaire, transport scolaire (matins)**Tél. : 31 00 31-2031**

E-mail : kim.leidi@mamer.lu

École fondamentale Campus Kinneksbond**Marc BRAUN**, secrétariat**Tél. : 26 395-600**

E-mail : marc.braun@mamerschoulen.lu

École fondamentale Capellen**Marie-Thérèse WAGNER**, secrétariat**Tél. : 26 395-701**

E-mail : marie-therese.wagner@mamerschoulen.lu

École de musique

E-mail : ugda@mamer.lu

Claude LENTZ**Tél. : 31 00 31-2051**

E-mail : claude.lentz@mamer.lu

Piscine scolaire Kinneksbond**Tél. : 26 39 55 02**

E-mail : piscine@mamerschoulen.lu

DÉPARTEMENT DES RELATIONS PUBLIQUES**PUBLIQUES****Nathalie ROVATTI**, coordinatrice du département**Tél. : 31 00 31-2071**

E-mail : nathalie.rovatti@mamer.lu

Service communication*Bulletins communaux, www.mamer.lu, application, réseaux sociaux, publications, Mamer TV***Tél. : 31 00 31-2070**

E-mail : pr@mamer.lu

Nathalie ROVATTI, responsable du service**Tél. : 31 00 31-2071**

E-mail : nathalie.rovatti@mamer.lu

Frank ELSEN, communication**Tél. : 31 00 31-2073**

E-mail : frank.elsen@mamer.lu

René HOFFMANN, communication**Tél. : 31 00 31-2072**

E-mail : rene.hoffmann@mamer.lu

Service événementiel*Organisation des événements communaux***Tél. : 31 00 31-2080****Gilles KONSBRUCK**, responsable du service, organisation d'événements**Tél. : 31 00 31-2081**

E-mail : gilles.konsbruck@mamer.lu

Stéphane BERSCHIED, organisation d'événements**Tél. : 31 00 31-2082**

E-mail : stephane.berscheid@mamer.lu

Frank ELSEN, organisation d'événements**Tél. : 31 00 31-2073**

E-mail : frank.elsen@mamer.lu

Eric ROSENFELD**Tél. : 31 00 31-2083**

E-mail : eric.rosenfeld@mamer.lu

Service cours, réservations et associations locales*Organisation et inscriptions aux cours, gestion des salles communales, téléarme, nuits blanches***Tél. : 31 00 31-2090**

E-mail : cours@mamer.lu

reservations@mamer.lu

Christiane HOFFMANN**Tél. : 31 00 31-2092**

E-mail : christiane.hoffmann@mamer.lu

Jil PEIFFER, cours et activités**Tél. : 31 00 31-2091**

E-mail : jil.peiffer@mamer.lu

Lynn KLEIN, gestion des salles communales**Tél. : 31 00 31-2093**

E-mail : lynn.klein@mamer.lu

DÉPARTEMENT DE LA MAISON CITOYENNE**Tél. : 31 00 31-2100****Maison Citoyenne pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale***Service « Ecrivains publics », « Youth&Work », consultations, activités de sensibilisation, stimulation de la cohésion sociale, orientation vers services sociaux compétents***Tél. : 31 00 31-2100**

E-mail : maisoncitoyenne@mamer.lu

serviceecrivainpublic@mamer.lu

Service de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale*Organisation et coordination des actions et projets visant à faire avancer l'égalité des chances et l'inclusion sociale au niveau communal***Tél. : 31 00 31-2100**

E-mail : egalite@mamer.lu

Bled BEKTESHI, chargé du département**Tél. : 31 00 31-2101**

E-mail : bled.bekteshi@mamer.lu

Flor ARELLANO**Tél. : 31 00 31-2102**

E-mail : flor.arellano@mamer.lu

DÉPARTEMENT FINANCIER**Service financier***Comptabilité communale, budgets, plans pluriannuel et comptes administratifs, factures fournisseurs, assurances, subsides, impôts et taxes***Tél. : 31 00 31-2040**

E-mail : finances@mamer.lu

Monica DOS SANTOS, responsable du service**Tél. : 31 00 31-2003**

E-mail : monica.dossantos@mamer.lu

Luc KOEHLER, assurances et factures-fournisseurs

Tél. : 31 00 31-2041

E-mail : luc.koehler@mamer.lu

Cindy HACK, subsides et factures-fournisseurs

Tél. : 31 00 31-2042

E-mail : cindy.hack@mamer.lu

Myriam HOFFMANN, subsides et factures-fournisseurs

Tél. : 31 00 31-2043

E-mail : myriam.hoffmann@mamer.lu

DÉPARTEMENT DE LA RECETTE COMMUNALE

Fernand MOUSEL, receveur communal, coordinateur du département

Tél. : 31 00 31-2011

E-mail : fernand.mousel@mamer.lu

Gestion de la trésorerie, recouvrement et paiement de factures, facturation, taxe sur les chiens, TVA, commande de poubelle

Tél. : 31 00 31-2010

E-mail : recette@mamer.lu

Ricardo MORAIS

Tél. : 31 00 31-2012

E-mail : ricardo.morais@mamer.lu

DÉPARTEMENT ORDRE PUBLIC

Infractions en matière de stationnement, surveillance du patrimoine communal, parking payant

Tél. : 31 00 31-3500

E-mail : ordre-public@mamer.lu

Georges BARTHOLMY, agent municipal / garde-champêtre

Tél. : 691 313 543

E-mail : georges.bartholmy@mamer.lu

Rui TEIXEIRA, agent municipal

Tél. : 621 553 559

E-mail : rui.teixeira@mamer.lu

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Laurent HANSEN, coordinateur du département

Tél. : 31 00 31-3101

E-mail : laurent.hansen@mamer.lu

Projets de construction et de voirie, réseaux d'eau et de canalisation, entretien des bâtiments et des infrastructures communales, établissements classés

Tél. : 31 00 31-3100

E-mail : stc@mamer.lu

Marc KUNEN, projets - chantiers

Tél. : 31 00 31-3102

E-mail : marc.kunen@mamer.lu

Manou WEGNER, projets - chantiers - réseaux

Tél. : 31 00 31-3103

E-mail : manou.wegner@mamer.lu

Max BERENS, projets - réseaux - circulation

Tél. : 31 00 31-3104

E-mail : max.berens@mamer.lu

Claude HOFFMANN, projets - chantiers

Tél. : 31 00 31-3105

E-mail : claude.hoffmann@mamer.lu

Tom SCHROEDER, entretien infrastructures - circulation

Tél. : 31 00 31-3106

E-mail : tom.schroeder@mamer.lu

David FLEMING, entretien bâtiments / délégué à la sécurité

Tél. : 31 00 31-3112

E-mail : david.fleming@mamer.lu

Fabio DA CRUZ, entretien plantations

Tél. : 31 00 31-3111

E-mail : fabio.dacruz@mamer.lu

Mikela FEDERSPIEL, réception - factures fournisseurs

Tél. : 31 00 31-3108

E-mail : mikela.federspiel@mamer.lu

Marc WIETOR, secrétariat - factures fournisseurs - établissements classés

Tél. : 31 00 31-3109

E-mail : marc.wietor@mamer.lu

Scott REINARDT, secrétariat - factures fournisseurs - établissements classés

Tél. : 31 00 31-3110

E-mail : scott.reinardt@mamer.lu

Service de l'environnement de l'énergie et de la mobilité

Tél. : 31 00 31-3150

E-mail : seem@mamer.lu

Laurent MAJERUS, responsable du service

Tél. : 31 00 31-3151

E-mail : laurent.majerus@mamer.lu

Luca PLANTONE, gestionnaire technique et administratif

Tél. : 31 00 31-3152

E-mail : luca.plantone@mamer.lu

Service de la régie communale

Tél. : 31 00 31-3200

Sven TAILGER, préposé

Tél. : 31 00 31-3201

E-mail : sven.tailger@mamer.lu

André KERGER, remplaçant du préposé

Tél. : 691 313 539

E-mail : andre.kerger@mamer.lu

Permanence Eau

Tél. : 31 00 31-5000

Conciergerie Mamer Schlass

Tél. : 31 00 31-3300

E-mail : concierge-gemeng@mamer.lu

DÉPARTEMENT URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Patrick WALLERS, architecte, coordinateur du département

Tél. : 31 00 31-3051

E-mail : patrick.wallers@mamer.lu

PAG et PAP, autorisations de construire, lotissement de parcelles

Tél. : 31 00 31-3050

E-mail : urbanisme@mamer.lu

Filipe GUTERRES, architecte

Tél. : 31 00 31-3053

E-mail : filipe.guterres@mamer.lu

Fernand CIEOL, ingénieur technicien

Tél. : 31 00 31-3052

E-mail : fernand.cieol@mamer.lu

Lisa WANDERSCHIED, secrétariat du service de l'urbanisme

Tél. : 31 00 31-3054

E-mail : lisa.wanderscheid@mamer.lu

AUTRES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ateliers et garages communaux

9, route de Dippach, Mamer

Sven TAILGER

Tél. : 31 00 31-3201

E-mail : sven.tailger@mamer.lu

Complexe sportif et stade « François Trausch »

Tél. : 621 253 509

9, route de Dippach, Mamer

Hall sportif « Nicolas Frantz »

1, rue de Bertrange, Mamer

Tél. : 31 18 97

E-mail : hallsportif@mamer.lu

Centre Culturel Capellen

51, route d'Arlon, Capellen

Centre Culturel Kinneksbond

42, route d'Arlon, Mamer

Tél. : 26 395-100

E-mail : info@kinneksbond.lu

Galerie « Op der Kap »

70, route d'Arlon, Capellen

Salle des Fêtes Holzem

5, route de Garnich, Holzem

AUTRES NUMÉROS IMPORTANTS

Services de secours

Tél. : 112

Urgences Police

Tél. : 113

Police Grand-Ducale Capellen/Steinfort

Tél. : 244 30-1000

Fabrice REULAND, préposé forestier

Tél. : 691 313 577

E-mail : fabrice.reuland@anf.etat.lu

Office social commun à Mamer

Tél. : 26 11 37-1

E-mail : info@ocsmamer.lu

Centre Intégré pour Personnes Âgées (CIPA)

5, rue du Marché

L-8252 Mamer

Tél. : 27 13 60 00

Club Senior-Club Haus « Am Brill »

7, rue du Millénaire

L-8254 Mamer

Tél. : 30 00 01

E-mail : clubsenior@mamer.lu

Jugendhaus Mamer

Tél. : 26 11 98 60

E-mail : jugendhaus.mamer@arcus.lu

www.jhmamer.lu

Médiation de voisinage

Astrid GLOD, médiatrice

Tél. : 31 00 31-4010

E-mail : mediation@mamer.lu

B.P. 50 L-8201 MAMER WWW.MAMER.LU

COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Luc FELLER, bourgmestre

Tél. : 31 00 31-9001

621 541 408 téléphone privé

E-mail : luc.feller@mamer.lu

Roger NEGRI, échevin

Tél. : 31 00 31-9002

621 282 213 téléphone privé

E-mail : roger.negri@mamer.lu

Ed BUCHETTE, échevin

Tél. : 31 00 31-9003

621 140 002 téléphone privé

E-mail : ed.buchette@mamer.lu

Francine CLOSENER, échevine

Tél. : 31 00 31-9004

621 202 080 téléphone privé

E-mail : francine.closeener@mamer.lu

Collège des bourgmestre et échevins (sur rendez-vous)

Tél. : 31 00 31-1



GEMENG
Mamer

www.mamer.lu